

NOTICE
SUR
LES RUINES
D'UN MONUMENT PERSÉPOLITAIN
DÉCOUVERT DANS L'ISTHME DE SUEZ;

PAR M. DE ROZIÈRE,
INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES.

~~~~~  
S. I.<sup>er</sup>

*Découverte du Monument.*

LORSQUE l'armée Turque, commandée par le grand vizir, s'empara presque inopinément d'el-A'rych; me trouvant à Suez, avec plusieurs membres de la Commission des sciences (1), je profitai d'une reconnoissance que fit le général Boyer, qui commandoit la province, pour parcourir avec lui certaines parties peu connues des déserts de l'isthme. Je remets à publier ailleurs les observations que j'ai pu recueillir sur la constitution physique de ces lieux, pour me borner dans cet écrit à celles qui concernent les ruines d'un ancien monument découvertes dans ce voyage. J'ai à regretter que les circonstances difficiles où nous nous trouvions, m'aient empêché de rendre mes observations plus complètes; mais, telles qu'elles sont cependant, j'espère qu'elles pourront encore avoir quelque intérêt pour les personnes qui s'occupent de l'ancienne histoire des peuples de l'Orient.

Le chemin que nous suivîmes, paroît n'avoir été tenu par aucun Européen. Après avoir tourné les lagunes qui terminent la mer Rouge, nous continuâmes de nous diriger au nord, déclinant un peu vers l'est; direction qui, prolongée, doit passer à l'ouest de Qatyeh. Un monticule que nous aperçûmes un peu sur notre gauche, après six heures et demie de marche, excita notre curiosité. Dans l'Égypte, c'est souvent l'indice d'une ancienne ruine. En effet, nous trouvâmes sur son sommet plusieurs blocs équarris, les uns d'un poudingue semblable à celui de la célèbre statue vocale de Memnon, les autres en granit de Syène: ces derniers étoient couverts, non-seulement de caractères tout-à-fait étrangers à ce que nous avions vu jusqu'alors en Égypte, mais encore de diverses

(1) MM. Delile, Devilliers, Alibert.

sculptures emblématiques d'un travail comparable à celui des plus beaux monumens de la Thébàide, mais représentant des sujets tout-à-fait différens.

Nul doute que ces différens blocs ne soient les restes d'un monument construit sur l'emplacement même. Dans une telle position, à vingt lieues du pays cultivé, et chaque bloc pesant dix à douze quintaux, leur réunion ne sauroit s'attribuer au hasard. Le monticule, que recouvrent maintenant les sables du désert, indique évidemment une ancienne construction, et peut recéler d'autres débris intéressans.

Nous examinâmes avec surprise ces ruines, qui, dans cette localité, formoient une rencontre tout-à-fait inattendue; nous admirâmes sur-tout ces caractères singuliers, où nous cherchions, au premier abord, quelque analogie avec les différens systèmes d'écritures anciennes que nous avons remarqués sur les monumens de l'Égypte : mais bientôt nous nous trouvâmes très-éloignés de la troupe, qui, n'étant pas retenue par les mêmes motifs de curiosité, avoit continué sa marche. Déjà la nuit s'approchoit, et il devenoit impossible de s'arrêter dans ce lieu assez long-temps pour dessiner complètement et les inscriptions et les bas-reliefs, malgré l'intérêt que nous pouvions déjà leur soupçonner. Comme il étoit douteux qu'aucun Français pût désormais les rencontrer, je me décidai à détacher des uns et des autres quelques fragmens propres à bien constater leurs différences de tout ce que l'on avoit remarqué jusque-là dans les monumens de l'Égypte, et je me hâtai, en outre, de copier une série de caractères que l'on retrouvera plus bas.

## §. II.

### *Bas-relief représentant un sujet Persan.*

UN de ces blocs de granit dont nous venons de parler, est décoré, dans sa partie supérieure, de cet ornement que l'on voit sculpté au-dessus de presque toutes les portes des temples Égyptiens, représentant un globe avec deux longues ailes étendues horizontalement. Au caractère de roideur et de symétrie avec lequel toutes les plumes sont disposées, on reconnoît déjà le ciseau des sculpteurs Égyptiens, quand même la nature de cet ornement ne le déceleroit pas.

Au-dessous du globe ailé, une figure assise, d'environ six décimètres (1) de proportion, attire principalement l'attention; elle est vêtue d'une longue robe qui descend jusqu'à ses talons, différente de tous les vêtemens que l'on remarque aux figures sculptées sur les monumens Égyptiens, et telle que l'on en voit dans les bas-reliefs des anciens monumens de Persépolis. La coiffure de ce personnage principal est formée d'une espèce de turban, ou de toque sans rebord, haute de cinq centimètres, présentant la forme d'un cône tronqué renversé, comme la coiffure des religieux Grecs, ou comme celle que portent encore aujourd'hui les Persans, mais avec cette différence seulement que toute la partie supérieure est crénelée. Son menton est garni d'une barbe longue et épaisse, qui tombe jusque

(1) Un pied neuf pouces.

sur la poitrine; autre circonstance qui ne se voit jamais dans les bas-reliefs Égyptiens, du moins pour les personnages principaux du sujet (1), mais qui est commune dans les sculptures Persépolitaines. A la manière des divinités Égyptiennes, cette figure tient à la main un long bâton un peu recourbé vers le haut, que termine une tête de chacal très-allongée; ornement qui n'est pas dans le style Persan, et qui appartient exclusivement à la théogonie Égyptienne. Deux autres figures un peu moins grandes que celle-ci, debout devant elle, semblent lui rendre hommage. Sans doute la principale étoit une divinité, ou au moins un des ministres de la religion.

J'ai détaché de ce bloc de granit la partie sur laquelle étoit sculptée la tête du principal personnage que je viens de décrire; elle a été gravée avec la plus grande fidélité, et pourra mettre à portée de juger que le caractère de cette figure est absolument dans le style Égyptien. Quoique cette tête soit de profil, l'œil est représenté de face, et son coin intérieur est sensiblement trop baissé, comme dans tous les profils du même style. Les lèvres sont grosses, relevées, et la bouche petite. Le corps, la figure et tout le reste de la sculpture offrent, avec la justesse des proportions, le caractère de roideur qui est propre aux ouvrages des Égyptiens. Il est à remarquer, en même temps, que ce bas-relief n'est accompagné d'aucun hiéroglyphe proprement dit.

### S. III.

#### *Inscriptions en caractères cunéiformes.*

C'EST également sur le granit que se trouvent les inscriptions. Leurs caractères sont semblables à ceux que l'on a trouvés sur les ruines de Babylone et de l'ancienne Persépolis, aujourd'hui Tchélminar, et qui sont connus des savans sous le nom de *caractères Persépolitains* et sous celui d'*écriture cunéiforme* ou *écriture à clous*; c'est la première fois qu'on a rencontré ces inscriptions sur le granit. Elles sont très-soigneusement et très-profondément gravées sur un bloc de près d'un mètre de longueur sur environ soixante-six centimètres de hauteur, dont elles couvrent en totalité une des faces, étant disposées par colonnes ou bandes parallèles au plus petit côté de la pierre, larges chacune de six centimètres, longues de soixante, et séparées les unes des autres par des lignes droites, également tracées en creux. Ces différentes colonnes paroissent former un sens continu.

Parmi l'immense variété d'écritures imaginées jusqu'à ce jour, celle-ci est remarquable par sa composition; un simple trait, en forme de coin, compose tous les caractères, et suffit pour exprimer toutes les lettres de l'alphabet, soit consonnes, soit voyelles, par les différentes manières dont il est groupé avec lui-même.

(1) On a bien trouvé quelquefois, comme dans les sculptures de Medynet-abou à Thèbes, quelques personnages portant une barbe longue, mais étroite et terminée carrément; et il est manifeste que l'on avoit

voulu représenter, dans ce cas, des étrangers, probablement des prisonniers de guerre. Voyez la Description et les planches de Thèbes, partie occidentale.

Ses positions se réduisent à trois, la verticale ainsi figurée  $\Upsilon$ , l'horizontale  $\text{—}$ , et l'oblique, dans laquelle un double trait, disposé en chevron, a ses deux pointes constamment dirigées vers la droite, de cette manière,  $\langle$ , et jamais dans l'autre sens. Le trait horizontal et le trait vertical ont constamment aussi leurs pointes dirigées dans un seul sens, comme l'on voit ci-dessus; ce qui ne les rend capables par eux-mêmes que d'une seule signification, et diminue beaucoup le nombre et la simplicité des combinaisons dont ils seroient susceptibles. On remarque aussi, à certains intervalles, un trait oblique isolé; mais on ne doit pas le compter comme un caractère de l'alphabet, parce qu'il paroît n'avoir d'autre emploi que d'indiquer la séparation des mots. Quant à la manière de grouper les caractères, il est important de remarquer que, dans les inscriptions dont nous parlons, ils se succèdent sans jamais se croiser en aucune manière, comme on l'a remarqué dans des inscriptions de ce genre rencontrées ailleurs. Au surplus, la série suivante, que j'ai copiée sur l'une des premières colonnes de l'inscription, mettra suffisamment en état de juger de la forme et de la disposition de ces caractères:

$\Upsilon \langle \text{—} \Upsilon \Xi \overleftarrow{\Upsilon} \overleftarrow{\Upsilon} \Upsilon \langle \Upsilon \langle \text{—} \Upsilon \Xi \Upsilon \text{—} \Upsilon \Xi \Upsilon \text{—}$

Pour peu qu'on vienne à examiner avec quelque attention l'extrême simplicité des élémens et de la marche de ce système d'écriture, on est surpris que l'on ait pu en concevoir l'idée dans des temps aussi anciens: c'est assurément, par sa simplicité, l'une des inventions les plus dignes de remarque dans l'histoire des langues; et, si j'ose m'exprimer de la sorte, elle est, sous ce rapport, aux différentes manières que les hommes ont imaginées pour peindre la parole, ce que l'arithmétique binaire de Leibnitz est aux divers systèmes de numération et de calcul connus jusqu'ici. Ce ne peut être que le fruit d'une civilisation fort avancée, et d'une époque où l'usage des conventions étoit déjà devenu très-familier: c'est, en quelque sorte, le terme opposé de l'écriture hiéroglyphique, dont le but est d'exprimer les objets et les idées avec le moins de conventions possible (1).

Quoiqu'il n'existe pas en Égypte d'édifice sur lequel on ait remarqué l'écriture cunéiforme, il paroît cependant que quelques-uns des voyageurs qui ont visité cette contrée à des époques antérieures, ont trouvé de petits objets portatifs, décorés de cette sorte de caractères. On en voit même quelques-uns dans les diverses collections de Paris, sur des matières minérales qui semblent avoir appartenu

(1) On voit combien se sont trompés ceux qui ont supposé quelque analogie d'origine dans ces deux sortes d'écritures. A la vérité, toutes deux paroissent avoir été spécialement consacrées aux mystères du culte et des sciences, ainsi qu'aux objets d'intérêt national dont la connoissance étoit renfermée entre un petit nombre d'initiés et spécialement parmi les collèges de prêtres. Mais, si elles ont entre elles cette ressemblance d'avoir été toutes deux des écritures mystérieuses, il y a cette différence importante, que l'une; l'hiéroglyphique, ne le devint qu'à la longue et à mesure que des perfectionnemens et des

altérations successives, l'amenant graduellement à l'état d'écriture syllabique, firent oublier du vulgaire la méthode de retracer les objets pour en rappeler le souvenir, tandis que l'écriture cunéiforme, inventée postérieurement à d'autres systèmes d'écriture syllabique, ne fut, dès son origine, qu'un moyen de communiquer réservé aux prêtres et aux initiés, sur-tout un moyen pour eux de transmettre à leurs successeurs les connoissances qu'ils avoient acquises, leurs découvertes, et les événemens dont il importoit de conserver le souvenir.

exclusivement à l'Égypte : tel est un vase d'albâtre antique qui existe, je crois, à la Bibliothèque du Roi et quelques petits cylindres en hématite, d'une variété particulière, qui me paroît avoir été exclusivement travaillée en Égypte, et sur laquelle on trouve un assez grand nombre de sujets hiéroglyphiques.

## §. IV.

*A quel Peuple appartient la Construction de ce Monument.*

Du rapprochement de ces diverses circonstances, on peut conclure, ce me semble, 1.<sup>o</sup> que ce monument a été construit par l'ordre et sous la direction des Perses; 2.<sup>o</sup> qu'indépendamment des inscriptions le sujet du bas-relief est aussi Persan, ainsi que le costume des figures; 3.<sup>o</sup> mais que l'exécution en a été confiée aux artistes Égyptiens, qui, se laissant guider par leurs anciennes habitudes, ont appliqué à ce sujet étranger le style et quelques-uns des ornemens accessoires qu'ils avoient coutume d'employer dans leurs sujets nationaux.

Le globe ailé n'appartient pas exclusivement aux Égyptiens; d'autres peuples de l'Orient ont également connu ce symbole. On le retrouve (à la vérité, moins nettement figuré qu'ici) dans d'autres monumens Persans. Quant au bâton à tête de chacal, c'est la seule fois, je crois, qu'on le trouve ailleurs que dans un sujet Égyptien; mais vraisemblablement c'est une licence de l'artiste, qui aura donné cette forme au bâton sacré que tenoit la figure Persane, lequel devoit être simplement recourbé en forme de crosse, comme on le remarque fréquemment dans les bas-reliefs de Persépolis, entre les mains de figures qui portent le même costume que celle-ci.

Il seroit assez remarquable que les Perses ayant occupé si long-temps l'Égypte n'y eussent laissé d'autres monumens que celui-ci, et ne s'y fussent point livrés à de grands travaux comme les Égyptiens, lorsque tout sembloit les y inviter, eux qui ont construit dans leur propre pays (1) des monumens presque aussi considérables que les plus grands édifices de la Thébaïde. Je crois plus volontiers que la haine que leur portoient les naturels du pays, aura fait détruire tous leurs ouvrages après leur expulsion de l'Égypte, et que les blocs en auront été employés ensuite dans d'autres constructions. Le petit monument de l'isthme de Suez aura probablement été renversé comme les autres; mais ses débris du moins auront échappé à la destruction, à cause de sa position, qui ne permettoit guère à des Égyptiens d'en tirer parti. Les Arabes seuls auront pu, à la longue, en détruire quelques-uns, ou les convertir à leur usage; et il n'est pas sans vraisemblance, comme nous l'avons indiqué, que ce monticule en recèle encore plusieurs.

(1) Voyez les Voyages de le Bruyn et de Niebuhr.

## S. V.

*Époque de l'Érection du Monument.*

JE crois n'être contredit par personne, en rapportant la construction de ce monument au temps où les Perses étoient maîtres de l'Égypte; mais il seroit plus difficile de déterminer d'une manière satisfaisante quelle époque précise il faut adopter dans le long espace qui s'écoula depuis Cambyse, qui fit la conquête de cette contrée, jusqu'à Darius-Codomanus, qui en fut dépouillé par Alexandre.

A considérer la perfection de la sculpture et son caractère parfaitement semblable à celui des plus beaux bas-reliefs Égyptiens, on doit supposer que ces travaux appartiennent aux premiers temps de la domination des Perses, et qu'ils furent exécutés, non pas précisément sous Cambyse, qui, loin d'élever de nouveaux édifices, pillait et saccagea les anciens; mais sous Darius fils d'Hystaspe, son successeur, qui protégea les arts, et entreprit dans l'Égypte beaucoup de travaux utiles. Il est encore une circonstance très-certaine qui donne bien du poids à cette conjecture, c'est que ce même Darius entreprit dans l'intérieur de l'isthme, précisément vers l'endroit où se trouve ce monument, un travail très-important, l'achèvement du canal de communication des deux mers, déjà commencé par les rois Égyptiens. Ce canal passoit assez près de l'endroit où se trouvent les ruines dont nous parlons: or il semble bien naturel que l'on ait constaté une entreprise de cette importance par l'érection d'un monument, et qu'on en ait consigné les détails dans des inscriptions faites d'une manière durable.

L'intelligence de ces inscriptions leveroit toutes les difficultés; mais on n'a encore sur ces caractères que de foibles données: cependant ce moyen peut encore mériter de n'être pas entièrement négligé.

## S. VI.

*Essai sur le Déchiffrement d'une portion des Inscriptions de ce Monument.*

Nous avons dit plus haut que ces inscriptions sont en caractères Persépolitains, vulgairement dits *écriture à clous*, semblables à ceux que l'on a trouvés sur les ruines de Babylone et celles de Persépolis.

Des trois systèmes d'écriture distingués par M. Niebuhr sur les édifices de Persépolis, un seul a été employé ici, le plus simple.

Nombre de savans se sont déjà exercés sur l'interprétation des caractères Persépolitains, et principalement sur cette première espèce, dont la marche simple et régulière laissoit plus d'espoir de succès; mais les seuls travaux publiés jusqu'ici qui aient présenté quelques résultats intéressans, sont ceux de M. Münter, et de M. Grotefend, de l'académie de Gottingue. C'est ainsi qu'en a jugé M. de Sacy, à l'opinion duquel donnent tant de poids ses connoissances profondes dans l'histoire et les langues de l'Orient, ainsi que ses propres découvertes sur les anciennes écritures de cette contrée.

J'ai

J'ai été curieux de faire sur la portion d'inscription que j'avois recueillie, l'application de la méthode de M. Grotefend et des observations de M. de Sacy relatives au déchiffrement de l'écriture Persépolitaine ; mais, pour bien entendre ce que j'ai à dire, il seroit utile que l'on prît connoissance des mémoires de ces deux savans.

Je n'avois recueilli que dix caractères de suite ; ils commencent au milieu d'un mot : ce n'est point que les mots n'y soient séparés, comme dans les inscriptions de Persépolis, par un trait oblique ; mais alors on n'avoit aucune donnée sur la marche de cette singulière écriture. Voici ces dix lettres dans leur ordre, et traduites en caractères Romains, d'après les valeurs que leur attribue M. Grotefend :

|            |     |    |      |      |    |     |      |    |     |
|------------|-----|----|------|------|----|-----|------|----|-----|
| 1.         | 2.  | 3. | 4.   | 5.   | 6. | 7.  | 8.   | 9. | 10. |
| Y<         | -YΞ | <Y | <<Y  | Y<   | Y< | -YΞ | Y->Y | ΞY | Y-  |
| D. A. R. H | E   | U  | SCH. | TCH. | H  | E   | GH   | R  | É   |
| Y (1)      |     |    |      | Y    |    |     |      |    |     |

|    |    |    |      |    |      |    |    |    |     |
|----|----|----|------|----|------|----|----|----|-----|
| 1. | 2. | 3. | 4.   | 5. | 6.   | 7. | 8. | 9. | 10. |
| H  | E  | U  | SCH. | Y  | TCH. | H  | E  | GH | R   |
|    |    |    |      |    |      |    |    |    | É   |

M. Grotefend a essayé de traduire plusieurs inscriptions, et une entre autres où se trouve le nom de Darius fils d'Hystaspe, le même qui fit creuser le canal dont nous avons parlé, et à qui nous avons attribué, par conjecture, l'érection du monument de l'isthme de Suez.

Or il est très-remarquable que les quatre premiers caractères que j'ai recueillis, soient précisément, d'après les valeurs que leur attribuent M. Grotefend et M. de Sacy, la fin du nom de Darius, ou DARHEUSCH, et le reste, une épithète qui dans les autres inscriptions accompagne le nom des princes, ou se trouve immédiatement après la qualification de roi des rois : en langue Zende, elle signifie *fort* ou *puissant* (2).

Mais nous devons faire deux observations.

1.° L'U, qui se compose ordinairement d'un chevron et de deux traits verticaux sous un trait horizontal, est privé dans mon inscription d'un des traits verticaux : il est probable que c'est une omission de ma part ; omission assez naturelle de la part de celui qui n'entend point la signification des mots qu'il transcrit. L'intervalle un peu trop grand qu'occupe le caractère, appuie cette conjecture.

2.° L'épithète E.GH.R.É., qui se trouve dans les inscriptions déchiffrées par M. Grotefend, est précédée, comme on voit, dans la mienne, par un TCH, et un H ou Y, qui font partie du mot, et qui n'accompagnent point ce même mot dans les autres inscriptions. Il ne peut y avoir ici erreur de ma part, parce que les caractères sont parfaitement conformés, et qu'en pareil cas il est bien possible d'en omettre, mais non d'en ajouter. Peut-être pourroit-on rendre raison de la

(1) Voyez sur-tout la lettre de M. de Sacy à M. Millin, *Magasin encyclopédique*, année VIII, tome V, pag. 478.

(2) L'Y placé sous l'H dans les premier et sixième

caractères indique la valeur que je crois devoir être substituée à cette aspiration, comme cela sera développé plus bas.

présence de ces caractères, en regardant leur addition comme le signe d'un article, d'un augmentatif ou de quelque autre variation grammaticale.

Malgré toute la réserve qu'exigent de pareilles décisions, il me semble que l'on peut admettre l'identité du premier mot de mon inscription avec celui que M. Grotefend lit *Darheusch*. Je me fonde, non pas uniquement sur l'identité de terminaison, un autre mot pourroit aussi l'offrir, mais sur l'épithète qui le suit; car cette épithète indique que c'est là un nom propre, et même un nom de roi.

J'avoue qu'il est peut-être un peu moins vraisemblable que ce soit précisément le nom du prince régnant lors de la construction de l'édifice : le titre de roi qui manque, l'addition d'une lettre dans l'épithète, et la légère irrégularité de l'u, permettent de soupçonner qu'il est là selon l'usage si usité chez les Orientaux, de rappeler le nom du père ou de l'aïeul, ou pour marquer quelque autre rapport de descendance; usage dont plusieurs inscriptions Persépolitaines fournissent des exemples.

Un jour peut-être quelque voyageur, guidé par ces indications, parcourra ces déserts, et retrouvera ce monument, que sa situation rend assez facile à découvrir. Deux forts chameaux pourront suffire pour transporter chaque bloc jusqu'à Suez, ou jusqu'au Caire; de là le transport dans quelque lieu civilisé devient facile. Alors il sera possible peut-être d'éclaircir plusieurs questions intéressantes, et sur-tout le motif de cette construction.

## §. VII.

### *Quelques Observations sur l'Écriture Persépolitaine.*

AFIN de donner plus de poids à la lecture du mot *Darheusch*, dont il est si important de s'assurer pour le déchiffrement de l'écriture Persépolitaine, M. Grotefend fait remarquer que le texte Hébreu nomme ce prince *Daryauëch* : mais la valeur de cette preuve dépend du plus ou moins d'autorité que l'on accorde à la prononciation massorétique des noms propres; et en fait de noms étrangers à la langue Hébraïque, cette autorité semble en général bien foible. Cette opinion, extrêmement juste en thèse générale, ne seroit-elle point, dans ce cas-ci, susceptible de quelque restriction! Je serois porté à le croire; toutefois je ne propose qu'avec défiance mes conjectures à cet égard. Sans doute, lorsqu'un nom propre étranger s'introduit dans la langue d'un peuple, il éprouve presque toujours quelque altération, soit en raison du génie de cette langue qui porte à en changer la désinence, soit en raison de quelque difficulté de prononciation; mais cela suppose que ce peuple forme un corps de nation à part. Si au contraire il a été conquis par un prince qui porte le nom dont il est question, et qu'il vive mêlé parmi ses sujets, l'habitude d'entendre prononcer ce mot correctement, la nécessité de le prononcer de même pour se faire entendre, ne permettent d'autre altération que celle qui dérive de l'inflexibilité de l'organe; inflexibilité qui s'affoiblit à mesure que le séjour se prolonge, et qui peut devenir nulle, s'il dure une ou plusieurs générations entières. Or c'est-là ce qui est arrivé au peuple Hébreu, pour le cas dont il s'agit ici.

On peut donc conjecturer qu'après la prise de Babylone par Cyaxare IV, que Daniel appelle *Darius le Mède*, les Hébreux prononcèrent et écrivirent ce nom comme les Chaldéens, chez lesquels le génie de la langue étoit d'ailleurs à peu près le même, et dont ils avoient adopté la plupart des mots et même les caractères. Ainsi la restriction que nous avons proposée, s'applique assez bien, ce semble, au nom de Darius, qui rentre presque dans le même cas que les noms propres de la langue Hébraïque.

L'altération introduite par la prononciation massorétique devoit avoir lieu principalement vers le milieu du mot, où se trouvent plusieurs voyelles de suite; et cette circonstance est favorable à la lecture de M. Grotefend, qui ne diffère du texte Hébreu que par ces mêmes voyelles : mais je suis loin de vouloir trop appuyer sur cette remarque; je croirois même plutôt que l'i, qui manque chez lui et qui se trouve dans l'hébreu comme dans le grec, est mal remplacé par h. Par bien des raisons, ce caractère ne doit pas être une aspiration, comme l'a très-judicieusement fait observer M. de Sacy dans son Examen des travaux de M. Grotefend.

Sans entrer dans tout le détail des motifs qui me portent à former la conjecture suivante, je dirai que ce doit être plutôt le signe d'une inflexion de voix particulière, ou, si l'on veut, une consonne douce, propre à la langue Zende ou au pelhvi, et sinon de même valeur, au moins analogue à nos LL mouillées. Nous la représenterons par y; ainsi, au lieu de *Darheusch*, on auroit *Daryeusch*, presque identique avec l'hébreu, et qui ne diffère du grec qu'autant que le génie des deux langues semble l'exiger. Il étoit assez naturel que, n'ayant point de caractère particulier pour cette sorte d'articulation, les Grecs le remplaçassent par l'i ou l'y, puisque c'est ce que nous sommes obligés de faire, tout en relevant cette inexactitude (1).

Jusqu'ici je me suis attaché à faire voir l'identité de la première partie de mon inscription avec le mot que M. Grotefend a lu *Darheusch* : il reste à s'assurer si ce mot est véritablement, comme il le croit, le nom de ce prince; point important pour le déchiffrement de cette écriture, et que le monument de l'isthme de Suez pourroit peut-être éclaircir mieux que tout autre.

Distinguons d'abord, parmi les recherches faites jusqu'ici, le très-petit nombre de données qu'on peut regarder comme certaines; en cela, je me conformerai exactement à l'opinion établie par M. de Sacy (2).

On est parvenu à s'assurer que ces inscriptions en caractères Persépolitains ou cunéiformes renferment presque toutes le titre de roi des rois. Ce titre s'accorde avec les inscriptions Sassanides : il se trouve plus anciennement encore sur les

(1) Ce caractère étant supposé le signe d'une aspiration, la plupart des mots où il se trouve, deviennent presque impossibles à prononcer; voyez KH. SCH. Ê. H. I. OHË. [*Regum*], qui renferme de suite six caractères, dont quatre voyelles et deux aspirations; et KH. SCH. Ê. H. I. O. H. A. H. E. [*Regis*], qui en offre huit : ne seroit-ce point porter un peu loin cette abondance de voyelles qu'on attribue à la langue Zende? N'est-il pas aussi naturel de penser que ce signe, au lieu d'obliger

à aspirer chaque voyelle, est destiné à faire passer moins rudement de l'une à l'autre?

Ajoutons à l'appui de nos conjectures, qu'indépendamment de ce que l'hébreu et le grec semblent avoir remplacé ce caractère par i ou par y, sa figure, dans l'écriture Persépolitaine, le rapproche infiniment plus de l'i que de toute autre lettre.

(2) *Magasin encyclopédique*, année VIII, tome V, page 428.

médailles des Arsacides; entre autres, de Phraates, ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ : il est toujours placé dans les inscriptions Persépolitaines comme le sens semble l'exiger; en outre, comme il est formé du même mot répété deux fois, cette composition grammaticale ne permet pas de le confondre avec d'autres phrases, aucune autre un peu fréquente n'offrant cette composition.

Ceci admis, le mot qui précède un pareil titre ne peut être qu'un nom propre et celui d'un roi; ce qui n'a pas besoin de preuves: le mot qui le suit (et qu'on a lu E.G.H.R.É), doit être un titre honorifique donné à tous les rois, conséquemment un adjectif.

Quant à la langue et à l'époque des inscriptions, à la valeur de chaque caractère, aux princes dont il y est fait mention, &c. ce sont autant de points dont une partie est expliquée avec quelque vraisemblance, mais d'après des bases encore trop hypothétiques pour inspirer une entière confiance.

Mais si, par des preuves indépendantes de toute hypothèse, on parvient à justifier la lecture d'un de ces mots, il me semble que le reste pourra difficilement ensuite être contesté; c'est ce que je vais essayer de faire.

L'Égypte a été soumise aux Perses pendant cent quatre-vingts années; et si l'on veut ne point compter Cambyse par les raisons que nous avons exposées, et le mage Smerdis, qui, après lui, régna par fraude pendant sept mois, on ne trouvera dans cet intervalle que des rois de Perse de cinq noms différens, plusieurs Darius, Xerxès, Artaxerxès, un Ochus, et un Arsès, qui eut pour successeur Darius-Codomanus, où finit la domination Persane.

Le nom d'*Arsès* ne peut être confondu avec celui qu'on a lu *Darheusch*, à cause du nombre différent de caractères, et sur-tout parce que l'un de ces noms (*Darheusch*) commence par une consonne assez rare, et l'autre par une voyelle fort commune dans toutes les anciennes langues de la Perse.

On peut en dire autant d'*Ochus* et d'*Artaxerxès*. Enfin, dans *Xerxès*, le caractère initial, ou du moins la consonne qui le suit, doit se trouver répétée dans le milieu du mot. Les personnes que ces questions peuvent intéresser, aperçoivent facilement, pour chaque nom, plusieurs autres raisons d'exclusion, sur lesquelles nous croyons inutile de nous appesantir ici.

Parmi les rois de Perse qui se sont succédés pendant l'assujettissement de l'Égypte, il ne reste donc que Darius dont le nom puisse ici convenir, sorte de preuve qu'il n'étoit point possible de déduire des inscriptions Persépolitaines trouvées ailleurs; car on n'a point ailleurs l'avantage de pouvoir ainsi resserrer leur date entre deux époques bien certaines.

La lecture du mot *Daryeuschi* justifiée, il n'est plus guère possible de contester celle de plusieurs mots déchiffrés par M. Grotefend (1), puisqu'indépendamment de leur origine Persane, et de toutes les autres raisons dont cette lecture est appuyée, ces mots n'offrent qu'un seul caractère étranger au mot *Daryeuschi*, ô.

Il en est à peu près de même de l'épithète E.G.H.R.É. qui sur quatre lettres

(1) Et notamment du mot *Scheyoyc*. Voyez le Mémoire de M. Grotefend sur les inscriptions Persépolitaines.

en a trois communes avec *Darius*. Mais la lecture du mot *Xerxès* me semble bien moins certaine; un moyen d'épreuve seroit de retrouver le nom d'*Artaxerxès*.

Ainsi tout confirme de plus en plus que cette écriture est antérieure à Alexandre alphabétique, munie de voyelles, se lisant de gauche à droite. On voit en outre qu'elle a plusieurs mots assez heureusement expliqués, et cinq ou six caractères dont la valeur semble bien constatée.

Il faut cependant avouer que, dans de pareilles matières, on auroit tort de compter sur la certitude de ces preuves, tant qu'on n'est point parvenu à interpréter complètement de longues suites de phrases: mais, sans m'exagérer l'importance de mes observations, il m'a semblé que l'application de la méthode de l'académicien de Gottingue présentait une coïncidence si heureuse avec l'opinion la plus naturelle sur l'origine et la fondation du monument rencontré dans l'isthme de Suez, qu'elles ne seroient peut-être pas sans quelque intérêt pour les savans qui s'occupent de ces questions.

J'ai espéré aussi que les détails assez imparfaits que je publie sur ce monument, pourront stimuler le zèle de quelqu'un des voyageurs qui visiteront l'Égypte, et le déterminer à aller à la recherche de ces ruines, à entreprendre des fouilles sur leur emplacement, et à transporter ces monumens intéressans jusqu'en Europe, ou du moins à en emporter une copie complète et d'une exactitude rigoureuse: mais il faudroit pour cela prendre des empreintes en soufre, ou répéter plusieurs fois la copie d'après ce monument; car il est extrêmement facile de faire quelques omissions. Il conviendrait aussi, en dessinant les inscriptions, de tracer exactement le contour des cassures, afin d'y pouvoir rapporter les fragmens qui en ont été détachés, et que, dans cette vue, nous avons fait graver dans l'ouvrage de la Commission (1).

(1) *Antiquités, vol. V, planche 30.*

## TABLE.

|                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| §. I. <sup>er</sup> <i>DÉCOUVERTE</i> du monument.....                                    | page 265. |
| §. II. <i>Bas-relief</i> représentant un sujet Persan.....                                | 266.      |
| §. III. <i>Inscriptions en caractères cunéiformes</i> .....                               | 267.      |
| §. IV. <i>A quel peuple appartient la construction de ce monument</i> .....               | 269.      |
| §. V. <i>Époque de l'érection du monument</i> .....                                       | 270.      |
| §. VI. <i>Essai sur le déchiffrement d'une portion des inscriptions de ce monument</i> .. | ibid.     |
| §. VII. <i>Quelques observations sur l'écriture Persépolitaine</i> .....                  | 272.      |

# M É M O I R E

SUR

LES ANCIENNES BRANCHES DU NIL

ET

SES EMBOUCHURES DANS LA MER,

PAR M. DU BOIS-AYMÉ,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, MEMBRE DE LA COMMISSION  
DES SCIENCES ET DES ARTS D'ÉGYPTE, DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE  
TURIN, &c. ANCIEN OFFICIER SUPÉRIEUR. \*

---

*Des Embouchures du Nil.*

Tous les écrivains de l'antiquité sont d'accord sur le nombre des embouchures du Nil; ils en comptent sept principales, et donnent le nom de *fausse bouche* [Ἰευδόσμοι] aux autres communications de ce fleuve avec la mer, soit parce qu'elles étoient en effet moins considérables que les premières, soit par suite des idées religieuses que les anciens attachoient au nombre sept, ou enfin parce que les poètes avoient consacré et fixé par leurs chants les divisions du Nil:

*Et septemgemini turbant trepida ostia Nilii.*

Virg. *Æneid.* lib. vi, v. 800.

Les soins multipliés et sagement conçus que les anciens Égyptiens apportoient à l'irrigation de leurs terres et à la conduite des eaux dans les grands canaux, pouvoient seuls maintenir dans un état constant les sept branches du Nil à travers la basse Égypte. On s'en convaincra facilement, en songeant à ce que peut un fleuve comme celui-ci, qui, roulant à certaine époque de l'année un énorme volume d'eau, trouve, après avoir été resserré dans une longue vallée, une plaine vaste et basse, sur laquelle il n'existe ni rocher ni colline qui, en lui opposant quelque obstacle, puissent déterminer son cours. Aussi, sous les gouvernemens anarchiques qui se sont succédés en Égypte, depuis la chute de l'Empire Romain jusqu'à nos jours, les terrains cultivés de la basse Égypte ont-ils diminué considérablement, et le nouveau Delta n'est-il guère que la moitié de l'ancien.

L'ouverture mal entendue de quelques canaux, la négligence que l'on aura mise à nettoyer ceux qui s'obstruoient, auront suffi pour priver des provinces entières des

\* Ce Mémoire a été remis à la Commission d'Égypte, le 31 août 1813.

arrosements dont elles avoient besoin, et faire refluer les eaux de la mer vers l'embouchure de plusieurs des anciennes branches (1), qui bientôt, ne recevant plus les eaux du Nil que dans les grandes crues, et les conservant presque stagnantes dans les autres temps, auront vu leurs lits s'élever et disparaître même en quelques endroits par les dépôts, les éboulemens et les sables que charient les vents.

De là résultent nécessairement de grandes difficultés pour retrouver les anciennes branches du Nil (2), et l'on ne doit pas être surpris si les savans varient de sentiment à cet égard.

D'Anville est celui de tous dont l'opinion se rapproche le plus de la mienne, et cela est déjà d'un augure heureux pour mon travail; mais il me semble que ce célèbre géographe n'a pas bien déterminé le sommet de l'ancien Delta, et qu'il s'est trompé sur l'origine du canal Thermutiaque, attendu qu'il n'existe aucune trace de canaux vers l'endroit où il le place. Il ne sait comment expliquer les contradictions qu'il relève dans les écrits d'Hérodote et de Strabon, concernant la branche Sébennytique. Enfin il n'ose former aucune conjecture sur la branche Bucolique. J'aime à penser, et mon amour-propre m'y porte sans doute, que, si d'Anville eût eu sous les yeux une carte aussi exacte que celle que nous avons levée récemment en Égypte, son opinion sur les branches du Nil auroit été celle que je vais exposer.

Je commencerai par indiquer les embouchures du fleuve en allant de l'est à l'ouest. Leurs anciens noms sont,

- 1.° La Pélusiaque,
- 2.° La Saïtique ou Tanitique,
- 3.° La Mendésienne,
- 4.° La Bucolique ou Phatnétique,
- 5.° La Sébennytique,
- 6.° La Bolbitine,
- 7.° La Canopique, ou Héracléotique, ou Naucraticque.

Je prouverai que les noms modernes qui y correspondent sont,

- |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1.° La bouche de Tyneh,</li> <li>2.° ——— d'Omm-fareg,</li> <li>3.° ——— de Dybeh,</li> <li>4.° ——— de Damiette,</li> <li>5.° ——— du lac Bourlos,</li> <li>6.° ——— de Rosette,</li> <li>7.° ——— du lac Ma'dyeh ou d'Abouqyr.</li> </ol> | } par lesquelles le lac Menzaleh<br>communique avec la mer. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|

Parmi les fausses bouches, Ptolémée nous en fait connoître deux sous les

(1) On voit, en jetant un coup-d'œil sur la carte de la basse Égypte, que la mer a formé des lacs vers les embouchures des branches que le Nil a abandonnées. Tous ces lacs existent dans des endroits où il n'y en avoit point autrefois, ou bien leurs eaux sont devenues salées, de douces qu'elles étoient auparavant.

(2) On doit regretter que M. le général Andréossy

n'ait pas entrepris ce travail: il s'est borné, dans son Mémoire sur le lac Menzaleh, à nous faire connoître les trois branches orientales du Nil; encore s'est-il attaché à déterminer plutôt leur embouchure dans la mer que leur cours entier, et il n'a point discuté ce que présentent de contradictoire les témoignages divers des anciens.

noms de *Pineptimi* et de *Dioloos*. Il les place entre les bouches Phatmétique et Sébennytique ; nous les retrouvons en effet entre les bouches de Damiette et de Bourlos. On reconnoît également dans plusieurs petites communications du lac Menzaleh avec la mer quelques-unes des fausses bouches dont parle Strabon.

Les branches du Nil portoient dans l'antiquité les mêmes noms que leurs embouchures ; je les désignerai ainsi dans cet écrit : mais il est nécessaire , pour l'intelligence des auteurs anciens , de savoir qu'elles avoient encore d'autres noms ; ainsi , dans Ptolémée , le grand fleuve , ou le cours du Nil jusqu'à la bouche Héracléotique , est appelé *Agathos Damon* ; la branche Bolbitine est nommée *fleuve Tali* , la Sébennytique prend le nom de *Thermutiaque* ; et sous les noms d'*Athribitique* , de *Busiritique* , de *Bubastique* , &c. il désigne les bras du Nil qui baignoient les villes d'Athribis , de Busiris , de Bubaste , &c. (1).

Je ne m'attacherai , au surplus , dans cet écrit , qu'à rechercher quelles étoient les sept principales branches du Nil au temps d'Hérodote , et j'essaierai de concilier son récit avec celui de Strabon. J'entreprends ce travail avec l'espérance du succès , parce que j'ai eu souvent l'occasion de reconnoître sur les lieux avec quelle exactitude l'Égypte a été décrite par ces deux hommes célèbres. Je n'en dirai pas autant de Ptolémée ; il faut qu'en réduisant les mesures itinéraires en arcs de cercle , ce géographe se soit trompé plus qu'on ne le croit communément , ou que son ouvrage ait été fort altéré dans les copies qui sont parvenues jusqu'à nous.

### *De la Branche Pélusiaque.*

LES branches Pélusiaque et Canopique formoient le sommet du Delta et le bornoient à l'est et à l'ouest (2). Nous retrouvons la première dans le canal d'Abou-Meneggeh , dont l'origine est sur la rive droite du Nil , à deux myriamètres au nord-nord-est des pyramides de Gyzeh. L'on n'objectera certainement point que c'est faire remonter le Delta trop au sud , si l'on fait attention que parmi les auteurs anciens celui qui éloigne le plus de Memphis le sommet du Delta , Plin (3) , ne compte que quinze milles ou environ 22,000 mètres entre ces deux points , et que nous avons encore plus de dix-huit milles Romains entre les ruines de Memphis (4) et le

(1) Ptolem. *Geograph.* lib. 1v.

(2) Herodot. *Hist.* lib. 11, §. 15 et 17. Strab. *Geograph.* lib. xvii.

(3) Plin. *Hist. nat.* lib. v, cap. 9.

(4) Les ruines les plus remarquables de cette ancienne capitale de l'Égypte sont auprès de Myt-Rahyneh , dans un bois de palmiers. Je les ai parcourues , elles sont immenses ; mais ce ne sont que des décombres et des débris. On n'y voit point , comme dans la haute Égypte , des temples et des palais presque intacts : ici pas une colonne n'est debout ; les obélisques , les colosses , sont renversés ; leurs débris sont épars , et les places publiques , les rues , les momumens , n'ont laissé aucune trace de l'emplacement qu'ils occupoient. Cependant Memphis fut fondée après

Thèbes. Oui , mais elle fut plus souvent ravagée par les armées ennemies ; et de tous les agens de destruction répandus dans la nature , nul n'égale la fureur de l'homme. Il paroît d'ailleurs que les principaux momumens de Memphis étoient en granit , ainsi qu'on le remarque dans toutes les villes anciennes de la basse Égypte , et ces riches matériaux ont été successivement transportés à Alexandrie pour embellir la nouvelle capitale. Dans la haute Égypte , au contraire , presque tous les momumens sont en grès siliceux , que les anciens croyoient certainement peu propre aux constructions voisines de la mer ; car on n'en trouve aucun vestige dans la basse Égypte. Ainsi ce qui sembloit devoir assurer une longue durée aux temples , aux palais de Memphis , a été une des causes de leur destruction.

lieu où j'ai placé l'ancien sommet du Delta. Ajoutons à cela que la ville de *Cercesura*, située en Libye, déterminoit le premier point de division du Nil (1), et que nous avons, pour fixer la position de cette ville, celle d'Héliopolis, qui étoit vis-à-vis sur l'autre rive (2). Or les ruines d'Héliopolis sont sous le même parallèle que l'origine du canal d'Abou-Meneggeh. Mais, dira-t-on, l'on trouve dans les auteurs Arabes que le canal d'Abou-Meneggeh fut ouvert au commencement du sixième siècle de l'hégire (3) : ainsi l'on ne peut le regarder comme une ancienne branche du Nil, sans faire un anachronisme impardonnable. Je répondrai qu'il est peu probable que l'on ait été creuser un nouveau canal, au lieu de se borner à débayer le lit de l'ancienne branche Pélusiaque, qui arrosoit précédemment la Charqyeh, puisque l'on n'entreprendoit ce travail que sur les représentations des habitans de cette province, qui se plaignoient de ce que leurs terres n'étoient plus arrosées comme autrefois. Et quant au nom moderne de ce canal, la flatterie ou la reconnaissance des peuples a souvent fait donner à des ouvrages importans le nom de ceux qui n'avoient fait que les restaurer : l'histoire en fournit mille exemples.

L'origine du canal, d'ailleurs, peut bien avoir varié de quelques mètres, et n'être pas précisément aujourd'hui à l'endroit où le Nil se divisoit autrefois en deux branches pour former le Delta; mais je serois plutôt porté à reculer encore ce point vers le sud, qu'à l'avancer au nord, d'après ce que nous avons dit de sa distance à Memphis.

Au surplus, le canal en question ne porte le nom d'Abou-Meneggeh que jusque vers Belbeys. Il passe ensuite auprès des ruines de Bubaste, aujourd'hui Tell-Bastah (4), laisse à l'est l'ancien emplacement de la ville de Phacusa, se joint

(1) Herod. *Hist.* lib. II, §. 17. Strab. *Geogr.* lib. XVII.

(2) Strab. *Geograph.* lib. XVII.

(3) El-Magryzy.

(4) Il paroît que cette ville est celle dont il est question dans l'Écriture sous le nom de *Pi* ou *Phi-Bast* (Ézech. ch. XXX, v. 17); car dans les versions Grecques ce mot est rendu par celui de *Boubaste*, et des auteurs Qobtes l'écrivent *Pou-Bast*. Ces dénominations ont la plus grande ressemblance avec celle de *Tell-Bastah* [colline de Bastah] que les Arabes donnent aux ruines que nous allons décrire. Elles consistent en une butte artificielle d'environ cinq mille mètres de circuit, formée en partie de briques crues, de trente-trois centimètres de longueur sur une largeur et une épaisseur de vingt-deux centimètres. Au centre de cette butte, le terrain est beaucoup plus bas et forme comme une grande place, au milieu de laquelle se trouve un amas considérable de débris granitiques. On y distingue des fragmens de colonnes, d'obélisques, de corniches, couverts d'hieroglyphes et de riches sculptures, preuves frappantes de l'ancienne splendeur du temple qui existoit en ce lieu, et qui étoit consacré à la Lune sous le nom de *Bubastis*. La description qu'Hérodote nous a laissée de la ville de Bubaste, se rapporte si parfaitement à tout ce que je viens de dire de Tell-Bastah, que je ne puis me refuser au plaisir de mettre ce rapprochement sous les yeux de mes

lecteurs : « Dans cette ville, dit Hérodote, est un temple  
» de Bubastis, qui mérite qu'on en parle. On voit d'autres  
» temples plus grands et plus magnifiques; mais il n'y en  
» a point de plus agréable à la vue. Bubastis est la  
» même que Diane parmi les Grecs. Son temple fait  
» une presque île, où il n'y a de libre que l'endroit par  
» où l'on entre. Deux canaux du Nil, qui ne se mêlent  
» point ensemble, se rendent à l'entrée du temple, et  
» de là se partagent, et l'environnent, l'un par un côté,  
» l'autre par l'autre. Ces canaux sont larges chacun de  
» cent pieds et ombragés d'arbres. Le vestibule a dix  
» orgyies de haut; il est orné de très-belles figures de  
» six coudées de haut. Ce temple est au centre de la  
» ville. Ceux qui en font le tour, le voient de tous  
» côtés de haut en bas; car, étant resté dans la même  
» assiette où on l'avoit d'abord bâti, et la ville ayant  
» été rehaussée par des terres rapportées, on le voit en  
» entier de toutes parts. Ce lieu sacré est environné d'un  
» mur, sur lequel sont sculptées grand nombre de figures.  
» Dans son enceinte est un bois planté autour du temple  
» proprement dit; les arbres en sont très-hauts. La statue  
» de la déesse est dans le temple. Le lieu sacré a, en tout  
» sens, un stade de long sur autant de large. La rue  
» qui répond à l'entrée du temple, traverse la place  
» publique, va à l'est, et mène au temple de Mercure:  
» elle a environ trois stades de long sur quatre plèthes

au lac Menzaleh, dont il traverse la pointe orientale, sort de ce lac, passe sous les murs en ruine du château de Tynch, court ensuite à l'est, laisse à sa droite l'emplacement de l'ancienne ville de Péluse (1), et se termine à la mer non loin de là.

Le cours que nous venons de tracer, cadre parfaitement avec ce que les anciens nous apprennent de la branche Pélusiaque; elle étoit, selon eux, la plus orientale des branches du Nil (2); Bubaste et Phacusa étoient sur ses bords (3); et ce que j'ai dit de son embouchure et de son origine, ajoute à tout ce que mon opinion présente de plausible. Le Nil, dans ses crues extraordinaires, suit encore cet ancien lit, comme cela est arrivé en 1800, pendant que nous étions en Égypte.

### De la Branche Canopique.

Si, en partant du point où j'ai fixé l'origine de la branche Pélusiaque, on suit le cours du Nil jusqu'au Batn-el-Baqarah (4); que l'on descende la branche de Rosette jusqu'au village de Rahmânyeh; que, débarquant sur la rive gauche, on suive jusqu'au lac d'Abouqyr un grand canal nommé *Mogaryu* (5), dont on com-

» de large; elle est pavée, et bordée, des deux côtés, de  
» très-grands arbres. » (Traduction de M. Larcher,  
*liv. II, §. 138.*)

On transportoit à Bubaste, de toutes les parties de l'Égypte, les momies de chats, et on les y conservoit précieusement.

C'est dans cette ville que se célébroit tous les ans la principale fête des Égyptiens. Un concours immense de peuple s'y rendoit alors par eau, et l'on n'entendoit sur les barques, comme sur le rivage, que des chants, des cris de joie, et le bruit des castagnettes et des flûtes. Cette navigation devoit présenter un coup-d'œil assez semblable à celui qu'offre le *khalyg* du Kaire les jours de fête.

(1) Péluse est encore, comme au temps de Strabon, à vingt stades de la mer; et les Arabes, en la nommant *Tynch* [boue], lui ont conservé l'ancienne signification Grecque du mot *Péluse*.

J'avois d'abord cru, lors de la première édition de ce Mémoire, en 1812, que cette ville étoit celle qu'Ézéchiel désigne sous le nom de *Sin* (ch. xxx, v. 15); mais depuis j'ai vu que les Septante avoient rendu ce mot par *Sais*. Il est souvent question de Péluse dans l'histoire, et la fin tragique d'un grand homme, du rival de César, qui y périt victime d'une odieuse trahison, lui a donné une triste célébrité. Une enceinte en ruine, des décombres, des débris d'édifices, une campagne déserte; voilà tout ce qui reste de cette cité jadis si florissante: le ciel semble avoir vengé sur elle les droits sacrés de l'hospitalité.

(2) Voyez Hérodote, *Hist.* liv. II, §. 17; Strabon, *Géograph.* liv. XVII; Plin, *Hist. nat.* liv. V; Ptolémée, *Géograph.* liv. IV; et ces vers de Lucain (*Phars.* liv. VIII):

*Dividui pars maxima Nilii  
In vada decurrit Pelusia septimus annis.*

(3) Nul doute que Bubaste ne fût sur la branche Pélusiaque. Nous citerons, entre autres preuves, le nom de *Bubastique* que Ptolémée donne au bras du Nil qui

aboutit à la bouche Pélusiaque, et ce que dit Hérodote, *liv. II, §. 158*, que le canal de jonction du Nil à la mer Rouge avoit son origine un peu au-dessus de Bubaste. Cette ville, selon Ptolémée, étoit hors du Delta; si elle est aujourd'hui au sommet d'une espèce d'île formée par deux bras de la branche Pélusiaque, c'est sans doute parce que l'île de Myecphoris, située vis-à-vis Bubaste (Hérod. *Hist.* liv. II, §. 166), se sera agrandie, de ce côté, de tout l'emplacement de cette ville; ce qui est facile à concevoir, en songeant que le canal de Nécos, dérivé du Nil un peu au-dessus de Bubaste (*ibid.* §. 148), et les canaux qui entouraient le temple de Diane (*ibid.* §. 138), ont pu, étant si voisins les uns des autres, se joindre, à la suite de quelques crues extraordinaires. L'île dont nous avons parlé a de huit à neuf myriamètres de circuit: elle renferme un grand nombre de villages et des buttes de décombres. En la diminuant de la partie qu'occupoit la ville de Bubaste, elle est encore assez considérable pour avoir pu former le nome de Myecphoris dont parle Hérodote.

Quant à Phacusa, chef-lieu du nome Arabe, Strabon place cette ville sur la branche Pélusiaque, et Ptolémée l'indique au nord-est immédiatement après Bubaste; ce qui est évidemment dans la direction de ce bras du Nil. Des monticules de décombres, nommés par les Arabes *Tell-Faqous* [colline de Faqous], indiquent la position de cette ville à environ trois myriamètres au nord-est de Bubaste.

(4) C'est ainsi que se nomme aujourd'hui le point de séparation des branches de Rosette et de Damiette, au sommet du nouveau Delta.

(5) Voyez, dans la Notice de M. Lancret sur la branche Canopique, la description du canal *Mogaryu*, qui est, dit-il, aussi large que les branches de Rosette et de Damiette, profond d'environ deux mètres, et dont les bords sont encore à pic dans quelques endroits.

mence à découvrir les traces à une lieue de Rahmânyeh, sur la droite du canal d'Alexandrie; et qu'enfin, traversant le lac d'Abouqyr, on arrive jusqu'à l'ouverture nommée *ma'dyeh*, par laquelle il communique avec la mer, non loin des ruines de l'ancienne Canope et à l'orient de cette ville; on aura parcouru dans son entier l'ancienne branche Canopique.

Les cent cinquante stades qui, selon Strabon, formoient la distance du Phare à l'extrémité de la branche Canopique, étant mesurés à vol d'oiseau, ont fait penser à quelques personnes que la communication du lac d'Edkou avec la mer est l'ancienne bouche Canopique. A l'appui de cette opinion, elles citent la formation récente du lac d'Abouqyr, qu'elles voudroient rapporter à l'année 1778 ou 1780 : à cette époque, une digue en pierre qui retenoit les eaux de la mer, ayant été rompue, la mer auroit pénétré dans les terres et formé le lac d'Abouqyr.

Mais le lac d'Edkou n'est-il pas d'une formation encore plus récente! Le général Reynier, dans son excellent ouvrage intitulé, *de l'Égypte après la bataille d'Héliopolis*, s'exprime ainsi : « Le lac d'Edkou, nouvellement formé pendant l'inon-  
» dation de l'an 9 [1800-1801 de l'ère vulgaire], a été causé par l'ouverture  
» du canal de Deyrout, ordonnée légèrement par le général Menou; les eaux  
» répandues en abondance dans un terrain bas se sont frayé, à travers les dunes,  
» une communication avec la mer : après l'inondation, lorsque le niveau des  
» eaux douces a baissé, elles n'ont plus eu d'écoulement par le canal qu'elles  
» avoient formé près de la maison carrée; la mer y a pénétré et a formé ce nou-  
» veau lac. »

La bouche du lac d'Edkou est donc moins ancienne que celle d'Abouqyr, lors même que celle-ci ne dateroit que de 1780; mais nous sommes loin de la croire d'une formation aussi récente. La digue en pierre qui la fermoit, prouve qu'avant l'éruption de 1780 cette communication de la mer avec des terrains plus bas que son niveau avoit déjà existé. On lit en effet, dans Paul Lucas, que cette digue avoit été rompue dans une tempête avant 1716; et il est question du lac et du passage de la Ma'dyeh dans l'Edricy, auteur Arabe qui écrivoit dans le sixième siècle de l'hégire ou le douzième siècle de notre ère.

Ce qui me porte encore à croire que l'embouchure du lac d'Abouqyr répond, plutôt que celle du lac d'Edkou, à l'ancienne bouche Canopique, c'est ce que rapporte M. Lancret du canal Mogaryn ou branche Canopique, qui, selon lui, se termine au lac d'Abouqyr. On reconnoît, en effet, les traces de l'ancien lit du fleuve dans la partie du lac d'Abouqyr qui s'enfonce à l'est, et dans les terrains bas et couverts de joncs qui s'étendent au-delà. Cet enfoncement du lac dans les terres n'a pas été assez indiqué sur la carte de la basse Égypte; il a lieu auprès d'une île sur laquelle on a indiqué des ruines, qui ne peuvent être que celles de *Schedia*, distante d'Alexandrie de quatre schœnes, selon Strabon, et placée sur la branche Canopique, vers l'origine du canal qui conduisoit à Alexandrie.

Ajoutons encore que les ruines de Canope se trouvant à trois quarts de lieue environ à l'ouest du château d'Abouqyr, ce seroit trop en éloigner la bouche Canopique, que de la placer vers la maison carrée dont parle le général Reynier.

Car, 1.<sup>o</sup> Ammien Marcellin place Canope à douze milles d'Alexandrie, et Pline met à la même distance de cette ville la bouche Canopique : on trouve en effet douze milles du Pharillon à Canope, et douze milles de cette ville à l'extrémité orientale des ruines d'Alexandrie, hors de l'enceinte des Arabes, tandis que du même point à l'embouchure du lac d'Edkou il y a en ligne droite près de seize milles, et que l'on trouveroit encore davantage en partant du Pharillon. 2.<sup>o</sup> Strabon dit que le Phare est à cent cinquante stades *de la bouche Canopique*, et Alexandrie à cent vingt stades *de Canope* : or, soit qu'on mesure la distance d'Alexandrie à Canope en partant du Phare, ou de l'emplacement présumé de l'ancien temple de Sérapis auprès du fort Caffarelli, on ne trouve en ligne droite que cent dix stades; et cette quantité se réduiroit à quatre-vingt-quinze, si l'on partoit de l'extrémité orientale de l'enceinte des Arabes. Strabon ne comptoit donc point ses distances à vol d'oiseau. Cela posé, si nous mesurons les sinuosités de la route que suivent aujourd'hui les caravanes, nous retrouverons les cent vingt stades de Strabon depuis l'emplacement de l'ancien temple de Sérapis dans Alexandrie jusqu'à Canope, et cent cinquante stades du Phare à l'embouchure du lac d'Abouqyr. D'un autre côté, si l'on suppose, ce qui paroît très-probable, que la route sur laquelle Strabon comptoit ces distances de cent vingt et cent cinquante stades, passoit par Canope, on aura trente stades pour la distance de cette ville à l'embouchure du fleuve (1), et c'est en effet la distance des ruines de Canope à la communication du lac d'Abouqyr avec la mer, tandis qu'il y a soixante-quinze stades des mêmes ruines à la bouche du lac d'Edkou. Je me suis servi du stade Olympique, afin de prévenir toute objection : un plus petit stade, tel que celui de sept cents au degré, dont on attribue à Strabon un fréquent emploi, donneroit encore plus de poids à mon opinion.

Le témoignage de Strabon s'accorde donc parfaitement avec mes observations et avec le récit de Pline et d'Ammien Marcellin.

La branche Canopique s'appeloit aussi *Héracléotique*. Diodore et Pline nous l'apprennent, et nous voyons dans Hérodote la cause de cette dénomination : il existe, dit cet historien, sur le rivage de la mer, à l'embouchure de la branche Canopique, un temple d'Hercule, asile inviolable pour les esclaves qui s'y réfugient. Il paroît que des maisons successivement élevées autour de ce temple auront donné naissance à cette ville d'Héraclée dont nous venons de voir qu'il étoit question dans Strabon. Pline rapporte que quelques personnes donnoient encore le nom de *Naucratique* à la branche Canopique, à cause de la ville de Naucratis, située sur ses bords.

Une portion du cours inférieur que nous assignons à la branche Canopique, avoit une direction presque parallèle au bord de la mer; et il n'y a rien là de contraire à l'état physique des lieux, ni à ce que l'Égypte présente encore sur d'autres points. Ne voit-on pas la branche de Damiette suivre, pendant une longue partie

(1) La ville d'Héraclée, que Strabon place entre ces deux points, a pu exister sur le bord de la mer, à dix-huit cents mètres environ au sud d'Abouqyr,

dans un endroit où l'on trouve des puits, des monceaux de décombres, et quelques fragmens gigantesques.

de son cours, les bords du lac Menzaleh, et s'en approcher bien plus que la branche Canopique, de la Méditerranée! Enfin, depuis Kafr - Abou - Yousef jusqu'au boghâz au-dessous d'el-E'zbeh, le Nil ne court-il pas, entre la mer et le lac Menzaleh, sur un terrain qui semble ne pouvoir lui présenter aucun obstacle pour l'empêcher de se jeter à la mer ou dans le lac par la ligne la plus courte!

#### *De la Branche Bolbitine.*

LA branche Bolbitine, selon Hérodote, fut creusée de main d'homme. Strabon la compte immédiatement après la Canopique, en allant vers l'est, et il est en cela d'accord avec Diodore, ainsi qu'avec Ptolémée, qui la désigne sous le nom de *fleuve Tali*, en conservant à son embouchure la dénomination de *Bolbitine*. Nous retrouvons cette ancienne branche dans le cours actuel du Nil depuis Rahmânyeh jusqu'au boghâz de Rosette (1) : dérivée autrefois de la Canopique, et d'abord moins considérable, au rapport de tous les historiens, elle s'agrandit insensiblement aux dépens de cette branche, et finit par la faire disparaître. La distance de Rahmânyeh à la bouche de Rosette (2) étant moindre que celle de Rahmânyeh à la mer près d'Abouqyr, et le lit de la branche Bolbitine étant moins tortueux que la partie inférieure de la branche Canopique, les eaux du Nil doivent toujours avoir eu une grande tendance à suivre le cours qu'elles ont aujourd'hui. Il aura donc suffi que, vers le point de séparation des deux branches, quelques attérissemens se soient formés dans celle de Canope, ou que le Nil ait creusé davantage la Bolbitine, pour déterminer les eaux à se porter à la mer par la ligne de plus grande pente, et cela avec d'autant plus de facilité, que le terrain d'alluvion qu'elles traversoient, ne pouvoit opposer qu'un foible obstacle à l'agrandissement de leur lit.

#### *De la Branche Sébennytique.*

IL paroîtroit, d'après un passage d'Hérodote (3), que de son temps l'origine de la branche Sébennytique étoit à la même hauteur que celle des branches Pélusiaque et Canopique. Il est vrai que la division d'un fleuve en trois branches, précisément au même endroit, est peu probable, et que Strabon dit positivement que la troisième branche du Nil (4) commence un peu au-dessous des deux premières; qu'enfin Ptolémée est d'accord en cela avec Strabon: mais, d'un autre côté, il est cependant possible que quelques attérissemens aient changé la forme de la pointe supérieure du Delta dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre les voyages d'Hérodote et ceux de Strabon (5); et il existe entre l'ancien

(1) La ville de Bolbitine doit avoir existé un peu au sud de Rosette, près de la tour d'Abou-mandour. On y a trouvé enfouis sous terre de belles colonnes et d'autres débris d'antiquités.

(2) La bouche de Rosette doit s'être avancée dans la mer depuis le temps dont nous nous occupons, et la mer a dû, au contraire, gagner du côté de l'ancienne bouche Canopique: ainsi la différence des distances de

Rahmânyeh à ces deux points devoit encore être autrefois plus considérable qu'aujourd'hui.

(3) *Hist.* lib. II, §. 17.

(4) Par troisième branche du Nil, j'entends ici la troisième en allant du sud au nord.

(5) Strabon écrivoit environ quatre cent cinquante ans après Hérodote.

et le nouveau sommet du Delta plusieurs îles qui, en divisant en quelque façon le cours actuel du Nil en deux canaux, permettent de concevoir le récit d'Hérodote.

La branche Sébennytique couloit presque au nord, à travers le Delta; elle devoit passer devant la ville de *Sebennytyus*, puisqu'elle en prenoit le nom, et elle se jetoit dans la mer un peu au-dessous de la ville de *Buto*, auprès de laquelle étoit un grand lac (1).

D'après tout cela, la branche Sébennytique d'Hérodote doit se composer de la partie du cours du Nil comprise entre l'origine du canal d'Abou-Meneggeh et le Batn-el-Baqarah; de la branche actuelle de Damiette, depuis le Batn-el-Baqarah jusqu'au-dessous de la ville de Semenhoud, autrefois *Sebennytyus* (2); et du canal de Tabanyeh, depuis son origine auprès de Bahbeyt (3) jusqu'à son embouchure dans la mer, après avoir traversé la partie orientale du lac Bourlos. Ce lac s'étendoit probablement moins de ce côté, avant que l'affoiblissement de la branche Sébennytique eût occasionné le refoulement des eaux de la mer dans l'intérieur des terres; et quant à son identité avec le lac Butique, elle est reconnue de tous les critiques. Je ne m'attacherai donc point à la prouver; j'ajouterai seulement que l'on trouve sur les bords du lac, vers la partie inférieure du canal de Tabanyeh, des ruines qui sont probablement celles de Buto, d'après la position qu'Hérodote donne à cette ville.

Le cours que je viens d'assigner à la branche Sébennytique d'Hérodote, est encore commandé par ce que nous apprend cet historien des branches Saïtique et Mendésienne; car il dit qu'elles dérieroient de la Sébennytique. Toute autre supposition pour le cours de celle-ci ne satisferoit point à cette condition.

#### *De la Branche Tanitique ou Saïtique.*

LA branche Sébennytique donnoit donc naissance à la Saïtique : mais Hérodote ne dit point que celle-ci coulât à l'ouest de la première, comme l'a cru M. Larcher (4), qui a voulu, en conséquence, trouver une branche Saïtique passant près de Saïs et se jetant dans la mer entre les bouches Sébennytique et Bolbitine. Il n'a pas fait attention qu'il n'existe aucun canal qui satisfasse à toutes ces conditions, ni aucune bouche entre celles de Rosette et de Bourlos. Un passage de Strabon auroit dû le guider pour retrouver la branche Saïtique : c'est celui où cet ancien géographe, après avoir parlé de la branche Tanitique, ajoute que quelques-uns la nomment *Saïtique*. Il me paroît même qu'il

(1) Herodot. *Hist.* lib. II, §. 155 et 156.

(2) Cette ville, comme on le voit, a conservé dans sa dénomination Arabe des traces de son ancien nom. Elle est aujourd'hui une des plus considérables du Delta, et les ruines de l'ancienne ville consistent en décombres et en débris granitiques couverts d'hieroglyphes.

(3) Le canal de Tabanyeh est dérivé du Nil par deux ouvertures différentes, l'une près de Tabanyeh, l'autre à une demi-lieue à l'est-sud-est de Bahbeyt. Si j'ai choisi cette dernière dans la description que je donne de la

branche Sébennytique, c'est que la dérivation près de Tabanyeh court de suite trop directement à l'ouest, l'espace d'une lieue, pour se fier naturellement au cours supérieur de la branche de Damiette. Auprès de Bahbeyt sont des ruines remarquables, qui, selon d'Anville, seroient celles de la ville d'Isis, dont il est question dans Plin, *Hist. nat.* liv. V, ch. 10. Voyez le chapitre XXV des *Antiquités-Descriptions*, par MM. Jollois et du Bois-Aymé.

(4) *Traduction d'Hérodote*, tom. II, note 55.

étoit facile de trouver la cause probable de ces deux dénominations dans la similitude de sons que devoient avoir, pour des oreilles étrangères, les noms de *Saïs* et de *Tanis* en langue Égyptienne (1), puisque nous voyons la ville de Tanis être appelée *Tzoan* ou *Tzoain*, et Saïs être nommée *Sin* ou *Sein*, dans le texte Hébreu de la Bible; les Arabes donner le nom de *Sân* aux ruines de Tanis, et celui de *Sâ* à celles de Saïs.

Je sais bien que M. Larcher pense que, par *Tzoan*, les Hébreux ont voulu désigner Saïs, et non Tanis, qui, selon lui, a toujours été une trop petite ville pour avoir pu être la résidence d'un des Pharaons d'Égypte. J'ai, je crois, contre cette opinion plusieurs faits bien positifs.

1.° Les Septante, qui devoient connoître parfaitement la géographie de l'Égypte, et chez qui la tradition des anciens événemens de l'histoire Juive s'étoit certainement conservée, ont traduit *Tzoan* par *Tanis*.

2.° Les auteurs Qobtes nomment Saïs, *Saï*, *Сзв*; et Tanis, *Djane* ou *Djani*, *Хзвн*, ou *Хзвн*. « On auroit tort de croire, ainsi que l'observe M. Étienne » Quatremère (2), que *Djane* n'est qu'une corruption du mot Grec *Tάνις*. *Djane* » est visiblement l'origine du mot Hébreu; il désigne en langue Égyptienne un » terrain bas. Ce nom convient parfaitement à la ville de Tanis, située dans la pro- » vince que les Arabes appellent *Asfel-al-Ard*, la partie basse de la terre. »

3.° Lorsque les Hébreux s'enfuirent d'Égypte, ils habitoient la terre de Gessen, à l'extrémité de la vallée nommée aujourd'hui *Saba'h-byâr*, ainsi que je crois l'avoir prouvé dans un de mes Mémoires (3); les courses fréquentes que Moïse fit de son peuple à la cour du Pharaon, et la marche de ce prince pour atteindre les Hébreux fugitifs, annoncent assez qu'il habitoit alors une ville plus rapprochée de la vallée que n'est Saïs.

4.° Les ruines de *Sân* attestent la grandeur et l'ancienne magnificence de Tanis. « Il paroît que c'étoit une ville immense », dit le général Andréossy (4), qui a parcouru ces lieux en observateur éclairé. « On voit dans son intérieur une espèce » de *forum* ou place publique, de la forme d'un carré long, ayant une grande entrée » du côté du canal de Moueys, et des issues dans les parties latérales. Le grand axe » de ce *forum* est dans la direction de l'est à l'ouest: on aperçoit sur ce grand axe » plusieurs monumens détruits et des obélisques brisés et renversés. »

5.° Strabon dit positivement que Tanis est une grande ville; et si Joseph (5) rapporte que Titus aborda dans la petite ville de Tanis, cela prouve seulement qu'à cette époque elle étoit déjà déchue de son ancien état.

6.° Enfin M. Larcher se trompe encore en confondant Tanis, *Tάνις*, avec Thennisus, *Θεννῖσος*, qui étoit située au milieu du lac (6).

Hérodote n'est pas le seul, comme nous l'avons vu par le passage de Strabon

(1) *Saïs* et *Tanis* étoient des noms donnés à ces villes par les Grecs, qui, plus qu'aucun autre peuple, dénaturèrent les noms étrangers.

(2) *Mém. sur l'Égypte*, tom. I.<sup>er</sup>, pag. 290.

(3) *Notice sur le séjour des Hébreux en Égypte et sur leur fuite dans le désert*, ci-après page 307.

(4) *Mémoire sur le lac Menzaleh*, É. M. tom. I.<sup>er</sup>, pag. 276.

(5) *Guerre des Juifs contre les Romains*, liv. IV, chap. 42.

(6) Les ruines de Thennisus sont nommées encore aujourd'hui *Tennys* par les Arabes.

cité plus haut, qui ait nommé *Saïtique* la branche qui passoit à Tanis ; un passage de Flavius Joseph où cet historien cite Manéthon (1), prouve qu'en langue Grecque on désignoit sous le nom de *Saïte* la partie orientale de la basse Égypte (2).

Il est donc prouvé pour moi que la branche Saïtique d'Hérodote est la Tanitique de tous les autres écrivains de l'antiquité ; et comme cette branche venoit, selon eux, immédiatement après la Pélusiaque, en allant de l'est à l'ouest, et qu'Hérodote la fait dériver de la Sébennytique, nous la retrouvons dans le canal de Moueys (3), dont l'origine est à trois quarts de lieue au-dessous des ruines d'Athribis (4), sur la rive droite de la branche de Damiette (5). A la hauteur de Bubaste, ce canal se divise en plusieurs bras : c'est le plus occidental qui appartient à la branche Tanitique ; il passe ensuite à el-Qanyât, gros village situé sur sa rive droite, et dont quelques gens du pays donnent le nom au canal. Il laisse à sa droite les villages de Fassoukah, Bycheh, Menzel-Hayân, Horbeyt, Kafr-A'bd-Allah, Kafr-Genât, Kafr-el-Gerâd, Atryf, Kafr-Zeneyn, Sâh, et, à sa gauche, Tell-Hamâm, Mobâcher, Koufour-Negoum, Kafr-Chenyf, A'bd-Allah, Lebâydeh. Il se jette dans le lac Menzaleh, au-dessous des ruines de Tanis, et son cours se prolonge à travers ce lac, jusqu'à la bouche d'Omm-fareg.

Le canal de Moueys a tous les caractères d'un bras naturel du Nil (6). Navigable huit mois de l'année pour les plus grands *mâch* (7), il arrose les terres d'une partie de la province de Charqyeh. Ses nombreuses dérivations se réunissent en plusieurs endroits à celles de la branche Pélusiaque. Je citerai, entre autres, le canal de Beny-Cheblengâ à Bubaste, et celui de Chobraouyn à Horbeyt (8).

### De la Branche Mendésienne.

APRÈS la branche Saïtique, que nous venons de déterminer, la branche Sébennytique donnoit encore naissance, selon Hérodote (9), à la branche Mendésienne, dont Strabon place l'embouchure immédiatement à l'ouest de la Tanitique. Nous

(1) Réponse à Appion, liv. 1, ch. 5.

(2) *Εἰς τὴν δὲ ἐν τοῖς τῶν Σαίτη πόλιν ἐπιχειροῦσάντην, καλεῖται μὲν ὡς ἀναπλήν τῷ Βυβασίῳ ποταμῷ, καλούμενη δὲ ἀπὸ τῆς ἀρχαίας θεολογίας Ἀβασαί, πρὸς τὴν ἕκαστον, καὶ πῶς πύχον ἐχειροῦσάντην ἐπίπλεον, ἐνακίπτεσ αὐτῇ καὶ πλῆθος ἐπιπλῶν εἰς εἰκοσι καὶ πέντε μισθῶν ἀνδρῶν ὡς φυλακῶν.*

*Inveniens autem in praefectura Saïte civitatem opportunissimam, positam ad orientem Bubastis fluminis, quae appellabatur à quadam antiqua theologia Avaris, hanc fabricatus est et muris maximis commundivit, collocans ibi multitudinem armatorum usque ad ducenta quadraginta millia virorum eam custodientium.*

(3) On pourroit peut-être reculer vers le sud l'origine de la branche Tanitique, jusqu'au point où l'ancien canal de Felfel est dérivé du Nil. Ce canal se réunit à celui de Moueys, à trois mille mètres environ à l'est du village d'Atryb.

(4) Au près des ruines de cette ville est un petit village qui en a conservé le nom. Cette particularité a échappé à quelques géographes modernes, qui placent Bubaste en cet endroit. Il est à remarquer d'ailleurs que, selon Ptolé-

mée, Athribis étoit dans le Delta, tandis que Bubaste étoit à l'est de la branche la plus orientale du Nil ; ce qui concorde parfaitement avec la position que nous donnons à ces deux villes, et avec le cours que nous assignons aux différentes branches du Nil.

(5) Il ne faut pas oublier que la partie supérieure de la branche de Damiette, jusqu'à Semehoud, appartient à la branche Sébennytique d'Hérodote.

(6) Voyez, dans la Décade Égyptienne, le Mémoire de M. Malus sur la branche Tanitique.

(7) Sorte de barques dont les plus grandes sont du port d'environ soixante tonneaux ; elles vont à la voile et à la rame.

(8) Le village d'Horbeyt, dont le nom rappelle celui de *Pharbatos*, autrement Phi-Arbait, est entouré de débris qui indiquent qu'il a existé en cet endroit une ville de l'ancienne Égypte. On y a trouvé les débris d'un colosse, des tronçons de colonnes, et des fragments en granit siliceux qui ont appartenu à d'anciens édifices.

(9) *Hist. lib. 11, 5, 17.*

croyons donc devoir former la branche Mendésienne de la partie de la branche de Damiette comprise entre l'origine du canal de Tabanyeh et Mansourah, et du canal d'Achmoun, qui commence à Mansourah, et se jette dans la mer par la bouche de Dybeh après avoir traversé le lac Menzaleh, canal que plusieurs auteurs Arabes, et notamment l'Édricy, désignent comme un bras naturel du Nil, dont la branche de Damiette ne seroit, selon eux, qu'une dérivation.

Le village d'Achmoun paroît occuper, à peu de chose près, l'emplacement de l'ancienne Mendès. C'est l'opinion de d'Anville et du savant traducteur d'Hérodote, M. Larcher. On trouve, en effet, à trois quarts de lieue au sud-sud-ouest de ce village, des amas considérables de décombres. Ceux qui placent Mendès à trois lieues au sud-est de Mansourah, auprès du village de Tmay-el-Emdyd, où il existe en effet des ruines Égyptiennes qui annoncent une grande ville, confondent, selon moi, Thmuis avec Mendès; ce qui vient, sans doute, de ce que les nomes de Mendès et de Thmuis, réunis au temps de Ptolémée, avoient alors pour capitale commune la ville de Thmuis.

#### *De la Branche Bucolique ou Phatmétique.*

LA branche Bucolique d'Hérodote, et c'est la seule dont il nous reste à parler, ne peut être que la partie du cours de la branche de Damiette que nous n'avons point comprise dans la distribution des anciens bras du Nil, c'est-à-dire, la partie située entre l'origine du canal d'Achmoun et le boghâz de Damiette. Nous venons de voir que des géographes Arabes la regardoient encore en quelque sorte dans le douzième siècle comme un travail de l'art; ce qui s'accorde avec le récit d'Hérodote.

La bouche par laquelle cette branche se jetoit dans la mer, se nommoit *Bucolique* ou *Phatmétique*. L'étymologie que M. É. Quatremère donne de ce dernier mot me paroît des plus heureuses; il le fait dériver des mots Qobtes  $\Phi\epsilon\tau\mu\eta\tau\iota$  ou  $\Phi\epsilon\beta\omega\mu\eta\tau\iota$ , qu'il traduit par *le fleuve du milieu*. C'est une nouvelle preuve de ce que j'ai dit sur la branche Saïtique; car, si j'eusse adopté le sentiment de M. Larcher, la branche Phatmétique n'auroit plus été la branche du milieu, c'est-à-dire, la quatrième des sept branches du Nil, mais bien la troisième, en commençant à les compter de l'est.

Il n'est point question de la bouche Phatmétique dans Hérodote, mais bien dans Strabon, Pline, Diodore, Ptolémée; et comme ceux-ci ne parlent point d'une bouche Bucolique, et qu'ils sont d'accord avec Hérodote pour les six autres embouchures, il faut nécessairement qu'il y ait identité entre la Bucolique et la Phatmétique. Le rang, d'ailleurs, que les anciens assignent à la branche Phatmétique, la fait coïncider avec le boghâz de Damiette.

Héliodore, à la vérité, place les Bucolies près de l'embouchure Héracléotique; et l'on pourroit croire d'après cela qu'il faut chercher dans le voisinage de cette branche celle que l'on désignoit, au temps d'Hérodote, sous le nom

de *Bucolique* : mais, outre que l'on ne doit pas compter sur des détails géographiques bien exacts dans un ouvrage tel que le roman d'Héliodore, le nom de *Bucolies* que l'on donnoit aux terres basses et marécageuses au nord du Delta, à cause des troupeaux que l'on y élevoit, peut s'appliquer à plus d'un point de cette côte.

*Différence entre la Branche Bucolique et la Phatmétique.*

Nous ne pensons pas, pour cela, que les branches qu'Hérodote et Strabon font aboutir à cette bouche, soient les mêmes. Nous avons fait voir quelle étoit la branche Bucolique d'Hérodote. Creusée de main d'homme, selon cet historien, elle s'agrandit sans doute par les mêmes causes que nous avons indiquées en parlant de la Bolbitine, et elle finit, dans l'espace de quatre à cinq siècles, par surpasser en largeur et profondeur les branches latérales. Dès-lors Strabon ne put la regarder comme une dérivation de la Mendésienne, et il forma la branche Phatmétique de ce qui fait aujourd'hui la branche entière de Damiette; c'est-à-dire, de la partie supérieure de la branche Sébennytique d'Hérodote jusqu'au-dessous de *Sebennytus*, de la portion qui suit de la branche Mendésienne jusqu'à l'origine de la branche Bucolique, et enfin de toute celle-ci jusqu'à la mer.

*Différence entre la Branche Sébennytique d'Hérodote et celle de Strabon.*

MAIS, comme il falloit retrouver une branche Sébennytique, Strabon la forma d'un des grands canaux du Delta, qu'Hérodote avoit certainement en vue en parlant de l'île Prosopitis. Ce canal est celui de Melyg, qui est dérivé de la branche de Damiette, près du village de Kafr-Qaryneyn (1), et qui, ayant de l'eau courante toute l'année, comme un bras naturel du Nil, et se joignant au canal de Tabanyeh au-dessous de Semenoud, remplissoit les principales conditions requises pour la branche Sébennytique; savoir, de passer près de *Sebennytus*, et de se jeter dans la mer au-dessous de *Buto* par la bouche Sébennytique.

Strabon put donc dire de la Phatmétique ce qu'Hérodote disoit de la Sébennytique, qu'elle étoit la troisième en grandeur, et qu'elle commençoit près du sommet du Delta, sans, pour cela, cesser d'être d'accord avec lui en d'autres points concernant la branche Sébennytique (2).

(1) Ce village est à un peu plus de deux myriamètres, au nord, du point de séparation des deux branches de Rosette et de Damiette; il donne son nom à la partie sud du canal de Melyg, jusqu'à Chybyn-el-Koum.

(2) Quant à Ptolémée, il suit l'opinion d'Hérodote relativement à l'origine de la branche Sébennytique, branche qu'il nomme Thermutiaque. Il la fait dériver de l'*Agathos Dæmon*, au sommet du grand Delta. Ainsi son origine devoit être celle que nous avons assignée à la Sébennytique d'Hérodote, et son cours se composoit

de la partie supérieure de la branche de Damiette jusqu'à Qaryneyn, et des canaux de Melyg et de Tabanyeh, c'est-à-dire, d'une portion de la branche Sébennytique d'Hérodote et de toute celle de Strabon; car, dès que Ptolémée fait aboutir à la bouche Phatmétique un canal qu'il appelle *Busiritique*, il ne peut donner à la branche Sébennytique ou fleuve Thermutiaque d'autre cours que celui que nous venons d'indiquer, la ville de Busiris étant sur la branche de Damiette, au-dessus de la ville de *Sebennytus*.

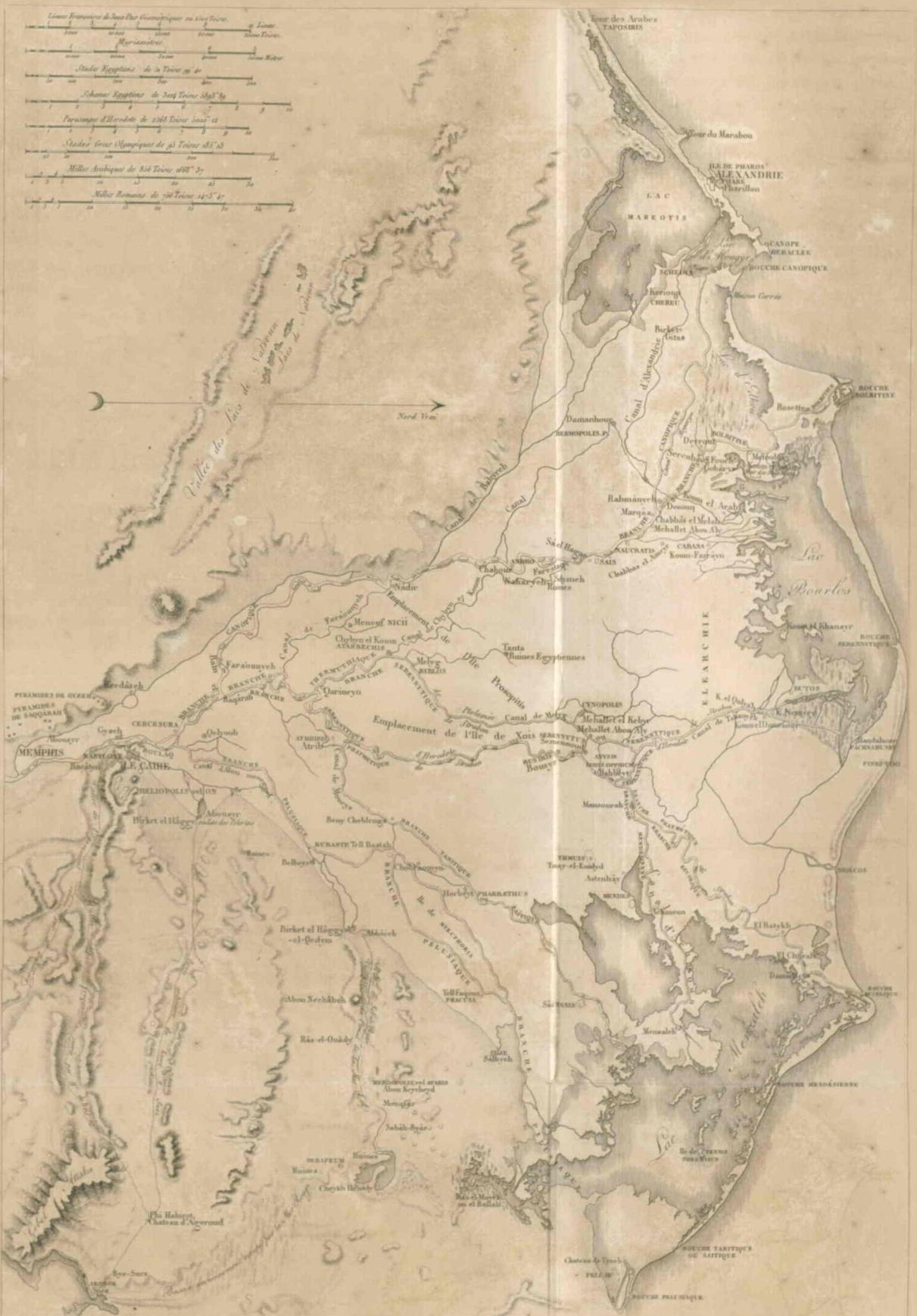
Cette explication si simple a échappé à d'Anville, qui, pour concilier Hérodote avec Strabon, fait aboutir la branche Sébennytique du premier au boghâz de Damiette : il oublie qu'Hérodote dit positivement (1) que l'on rencontre la ville de Buto en remontant de la mer par la bouche Sébennytique, qu'auprès est un lac vaste et profond, toutes choses qui font reconnoître la bouche Sébennytique dans la communication du lac Bourlos avec la mer.

Enfin, si, avec quelques géographes modernes, nous eussions donné à la Sébennytique d'Hérodote le même cours que nous venons d'assigner à la Sébennytique de Strabon, il en résulteroit que la branche Mendésienne ne seroit plus dérivée de la Sébennytique; ce qui est absolument contraire au récit d'Hérodote (2).

Voilà quelles étoient les branches du Nil dont il est fait mention dans Hérodote et Strabon. L'on voit que les contradictions que l'on avoit cru remarquer dans leurs récits, n'étoient qu'apparentes : un examen approfondi des textes et du terrain les a fait disparaître.

(1) *Hist.* lib. 11, §. 155 et 156.

(2) *Ibid.* §. 17.



Tout de la Carte hydrographique et de quelques Reconstructions



# NOTICE

SUR

## LE SÉJOUR DES HÉBREUX EN ÉGYPTE

ET

### SUR LEUR FUITE DANS LE DÉSERT \*,

PAR M. DU BOIS-AYMÉ,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, MEMBRE DE LA COMMISSION  
DES SCIENCES ET DES ARTS D'ÉGYPTE, DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES  
DE TURIN, &c. CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

---

#### SECTION PREMIÈRE.

##### INTRODUCTION.

LES Égyptiens, sous le règne de quelques-uns de leurs princes, furent renommés dans les armes; ils le furent encore plus par la sagesse de leurs lois et l'étendue de leurs connoissances. La plupart des sciences et des arts prirent naissance chez eux; et, en civilisant la Grèce, ils ont été les instituteurs de l'Europe.

Cette nation célèbre a disparu avec mille autres; et un peuple qui fut esclave des Pharaons, existe encore: dispersé sur tout le globe, soumis à toute sorte de gouvernemens, il a conservé ses coutumes, ses lois, sa langue, sa physionomie; et tandis que les nations les plus puissantes de l'Europe sont incertaines de leur origine; que le Français, victorieux à Fontenoy, à Vienne, à Berlin, à Moscou, à Rome, ignore si le même sang coule dans ses veines et celles de ses ennemis; qu'il ne sait point si ses ancêtres étoient Francs ou Gaulois, s'ils habitoient les rives de la Seine, du Tibre ou du Danube, le moindre Juif possède ce qui feroit l'orgueil de ses maîtres, une généalogie ancienne. Il peut dire, fût-il né en Pologne ou en Espagne: Mes pères habitoient les champs de la Syrie, les déserts de l'Égypte, alors que Rome, Athènes, Sparte, l'ornement et la gloire des temps anciens, n'existoient point encore.

Ce phénomène politique est dû à la force des institutions de Moïse; en isolant

\* Le 1.<sup>er</sup> octobre 1810, cette Notice a été présentée à la Commission d'Égypte, comme faisant suite au Mémoire sur les Arabes. L'auteur l'ayant retirée depuis, y a fait quelques changemens, et l'a envoyée à la Commission en octobre 1813.

entièrement son peuple du reste des hommes, il en rendit la dispersion facile, la destruction impossible: les Juifs vainqueurs ne purent accroître leurs forces de celles des nations qu'ils soumièrent; vaincus, ils ne purent se mêler aux vainqueurs.

La plupart des vices qu'on leur reproche aujourd'hui, tiennent à l'état d'humiliation où presque par-tout ils ont été réduits: n'ayant aucun rang dans l'État, ne pouvant ni posséder des terres, ni jouir de la liberté des champs, qui élève l'ame, mais obligés, au contraire, d'habiter dans les villes des quartiers séparés, d'y être renfermés chaque soir, d'y vivre entassés les uns sur les autres, de ne s'y livrer à aucun art libéral, ils n'ont eu pour subsister d'autre industrie que d'acheter et de revendre; et l'or, qui leur donnoit les moyens d'apaiser leurs oppresseurs; l'or, qui pouvoit leur procurer encore quelques jouissances, est devenu l'unique objet de leur ambition. Aucune passion ne dégrade davantage l'homme au physique comme au moral.

C'est-en vain que l'on soutiendroit que leurs défauts tiennent à leur organisation ou à leurs lois. Que l'on considère un instant les Chrétiens soumis à la domination Turque, les mêmes causes ont introduit parmi eux les mêmes vices. L'homme qui, libre et honoré, eût été généreux et plein de courage, sera par-tout, quel que soit le sang qui coule dans ses veines, fourbe et lâche, s'il est esclave et méprisé.

Dans les pays où la philosophie et une religion douce et tolérante ont amélioré le sort des Juifs, il s'est élevé parmi eux des hommes vertueux, des littérateurs distingués; et nous avons vu de nos jours de jeunes Israélites combattre avec gloire sous les drapeaux de la France.

Ne méprisons donc point une nation qui n'a besoin que d'être estimée pour devenir estimable, et dont la religion est la base de la nôtre. N'oublions pas sur-tout que dans le malheur elle déploya souvent un grand caractère, et que si le pardon honore la force, le ressentiment honore la foiblesse. J'en citerai un exemple mémorable. Jérusalem osa combattre Rome, devant qui fléchissoient les plus puissans rois de la terre; et les Juifs vaincus élevèrent dans Rome, de leurs mains chargées de fer, l'immense colisée et l'arc de Titus, dont les bas-reliefs rappeloient la chute de la cité sainte. Eh bien! dix-sept siècles se sont écoulés, et leurs descendans, conservant toujours le souvenir de l'offense, ne passent point encore sous l'arc qui consacra leur défaite. C'est par une issue qu'ils s'étoient frayée auprès de ce monument, que, de ce côté, les Juifs sortoient du *Forum*, avant que les fouilles et les démolitions que l'on vient d'y faire, eussent ouvert d'autres communications.

Un jour que j'observois sur les bas-reliefs de cette porte le chandelier à sept branches qui orne la marche triomphale de l'empereur, un Hébreu passa près de moi; je le reconnus aussitôt à cette physionomie qu'aucun climat n'a pu changer, et je crus lire dans le regard qu'il jeta sur ce monument, ces vers d'un grand poëte:

Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire?

Tout l'univers admiroit ta splendeur:

Tu n'es plus que poussière; et de cette grandeur

Il ne nous reste plus que la triste mémoire.

*Esdras*, act. 1, sc. 5.

Combien, me dis-je, cet Hébreu me feroit de questions s'il savoit que j'ai

habité dans la terre d'Égypte, que j'ai dressé ma tente dans Gessen, traversé la mer Rouge à pied, et erré dans le désert que bordent à l'horizon les monts d'Horeb et de Sinai!

Mais quel homme, quelle que soit sa croyance, ne questionneroit le voyageur qui a foulé cette terre de miracles et de prestiges! Est-il une observation, si superficielle qu'elle soit, qui, pouvant jeter quelque jour sur l'histoire des Israélites, ne soit écoutée avidement! C'est donc avec la certitude d'exciter l'attention, que je dirai ce que l'inspection des lieux m'a suggéré sur l'établissement des Hébreux dans la terre de Gessen, et sur leur fuite dans le désert: l'intérêt du sujet en jettera sur ma narration.

### *Du Pentateuque.*

LE Pentateuque est la réunion des cinq livres écrits par Moïse; la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome.

Malgré les contradictions que les critiques ont cru y apercevoir (1), malgré leurs opinions diverses sur l'époque de sa publication, tous sont forcés de le reconnoître pour la plus ancienne tradition écrite qui soit parvenue jusqu'à nous, et ils ne peuvent, quelles que soient leurs idées religieuses, refuser à cet ouvrage ce grand intérêt attaché à l'histoire d'un peuple qui fut nomade, cultivateur, puis esclave, retourna à l'état de nomade, et devint conquérant. De semblables changemens servent à faire connoître l'espèce humaine; ils composent son histoire, autant que celle d'un peuple en particulier.

Mais, en traitant une semblable matière, gardons-nous de blesser aucune opinion; que le Chrétien, le Juif, le Musulman, le déiste, nous lisent sans s'offenser: ce n'est point ici un ouvrage de religion, mais des notes historiques, morales, géographiques.

Et pourquoi les personnes qui n'ont besoin que de leur foi religieuse pour croire à tout ce que renferme le Pentateuque, ne verroient-elles pas avec plaisir l'incrédulité forcée par d'autres voies à convenir des mêmes faits! Pourquoi ceux qui, dans leur scepticisme, sont portés à rejeter dans la classe des fables tout ouvrage où ils relèvent quelques erreurs, à regarder comme apocryphes les faits les plus simples dès qu'ils les croient mêlés à des événemens surnaturels, seroient-ils fâchés que l'on essayât de diminuer leurs doutes! Pourquoi enfin les hommes qui, reconnoissant Dieu à l'ordre admirable de la nature, se refusent à croire que des causes morales puissent agir sur la matière, que des prières, que des larmes puissent changer quelque chose aux lois constantes de la physique, et qui ne peuvent admettre que le Dieu de l'univers, semblable aux divinités d'Homère, ait combattu pour les mortels, blâmeroient-ils nos recherches, si elles tendent à éclaircir pour eux l'histoire d'un

(1) Quelles sont d'ailleurs la plupart de ces contradictions relevées avec tant d'émphase! Quelques erreurs de copistes, quelques interprétations hasardées de la part des traducteurs, et rien de plus. N'est-il pas facile, par exemple, de concevoir qu'un homme copiant en

Syrie, à l'ouest du Jourdain, le texte du Pentateuque, a pu mettre en-deçà de ce fleuve ce qui, dans l'original, étoit indiqué au-delà, et désigner d'anciens cantons par leurs noms modernes et par les villes que l'on y avoit bâties depuis!

peuple singulier, en leur présentant, comme le concours heureux de phénomènes naturels, quelques-uns des miracles que leur raison repousse !

*Des Nomades.*

DANS les contrées les plus sauvages où l'homme ait porté ses pas, jamais il n'a trouvé ses semblables entièrement isolés les uns des autres; il les a toujours vus réunis en tribus plus ou moins nombreuses; et lorsque nous n'aurions pas à cet égard l'assertion unanime des voyageurs, l'analogie nous y conduiroit, si nous observions avec soin ce qui se passe chez les animaux, si nous comparions leur organisation avec la nôtre, et nos habitudes naturelles, nos qualités morales et physiques, avec celles que nous remarquons chez eux.

Les mêmes considérations, jointes aux témoignages historiques, font penser que l'homme a été chasseur et berger avant d'être cultivateur; qu'il a erré sur la terre avant d'y avoir des demeures fixes, et que par-tout où la fertilité du sol, la douceur du climat, la salubrité de l'air, ont été plus grandes, la population s'est plus rapidement augmentée, et a plutôt passé des deux premiers états au troisième.

Dans ce nouvel état, l'homme, moins occupé de sa subsistance et de sa défense personnelle, se créa de nouveaux besoins; besoins factices, sans doute, mais séduisants et doux à satisfaire: il perfectionna les arts, les multiplia, inventa les sciences. Fier de la supériorité de ses connoissances, il méprisa l'ignorance du sauvage; et celui-ci, lui rendant mépris pour mépris, fit voir plus d'une fois ce que peuvent le courage et la force nés de l'indépendance et de la pauvreté.

De deux situations si différentes naquit une haine prononcée, une guerre continuelle, entre les peuples nomades et les peuples cultivateurs; cela contribua encore à la diminution des premiers, parce que, vainqueurs, ils prirent nécessairement les mœurs des vaincus, et que, vaincus, on les contraignit à abandonner leur genre de vie. Ils auroient donc à la longue disparu tout-à-fait, s'il n'y avoit eu sur la terre des cantons dont l'insalubrité ou la stérilité arrête les progrès de la population, et où l'homme ne peut vivre qu'avec le secours des troupeaux et en changeant souvent de place; des lieux, enfin, où il trouve un abri certain contre les armes des nations les plus puissantes. Tels sont, entre autres, les déserts de l'Égypte, de l'Arabie, de la Syrie, de la Mésopotamie, qu'habitèrent autrefois les tribus des Hébreux, et qu'occupent encore à présent des tribus nomades.

L'état physique de ce pays n'offre aucun attrait aux invasions étrangères; il ne laisse pas le choix d'un grand nombre de combinaisons dans la manière de vivre, ni dans les coutumes et les rapports politiques de ses habitans: on doit donc y retrouver les mœurs et les usages de la plus haute antiquité, et c'est, en effet, ce qui a lieu; l'histoire des anciens patriarches semble être celle des cheykh Arabes de nos jours (1).

(1) Voyez mon Mémoire sur les tribus Arabes des déserts de l'Égypte, *E. M. tom. I.º, pag. 577*. J'ajouterai seulement à l'énumération que j'y ai donnée de quelques

usages communs aux deux peuples, celui de déchirer ses vêtements et de se couvrir de poussière en signe d'affliction.

*Abraham.*

C'EST dans les déserts arides dont nous venons de parler, que des peuplades entières se sont élevées les premières à l'idée sublime d'un seul Dieu (1); c'est là qu'a pris naissance cette religion qui, nommée Judaïque, Chrétienne ou Mahométane, selon les modifications qu'elle a reçues, s'est répandue sur la plus grande partie du globe.

Dans les campagnes riantes de la Grèce, sur les bords de l'Alphée ou du Céphise, l'homme a pu adorer, sous les noms de *Flore*, de *Cérès*, de *Pomone*, la nature embellie par les fleurs, les moissons et les fruits, et, jouissant du charme des beaux-arts, les invoquer sous le nom de *Minerve* et d'*Apollon*; il a pu, dans l'odorante Chypre ou la molle Ionie, au milieu d'une atmosphère qui porte l'âme à la volupté, adorer sous les traits de la plus belle des femmes le plaisir qui entraîne vers un sexe enchanteur : heureux de mille manières, il a vu dans chaque bienfait un bienfaiteur différent.

Sous un ciel moins fortuné, les Thraces, les Germains, habitués dans leurs chasses et leurs guerres continuelles à verser chaque jour le sang des animaux ou de leurs semblables, ont pu voir la demeure du dieu des batailles dans ces forêts sombres et mystérieuses où le murmure du vent semble le cri plaintif de la douleur.

Mais un peuple pasteur, errant dans de vastes plaines de sable, pouvoit-il adorer la terre sous ses différens attributs et dans ses accidens divers, lorsqu'elle étoit pour lui si avare et si uniforme! Pouvoit-il, ignorant le luxe des arts, défier leurs inventeurs! Doux et humain, vivant du lait de ses troupeaux, pouvoit-il adorer le dieu de la guerre, comme le sauvage qui cherche sa subsistance au péril de ses jours, se nourrit de chair palpitante et s'abreuve de sang! Non; les astres seuls attirèrent son admiration : le soleil, qui ranime les êtres, donne de la force à leurs corps, de l'activité à leurs pensées; la lune, les étoiles, qui éclairent ces nuits du désert, si délicieuses après la brûlante chaleur du jour, furent défiés; et cette religion est bien plus près qu'aucune autre d'élever l'homme à la connoissance de l'Être suprême.

Dans le ciel, en effet, tout est infini, et un ordre simple, admirable, s'y aperçoit d'abord; ici-bas, tout est borné, et semble abandonné à un sort aveugle. La mer, la terre, l'air, les phénomènes qu'ils présentent et qu'on ne peut prévoir; les beautés de la campagne, les arts des villes, les passions humaines; toutes ces choses sont tellement distinctes, qu'il est difficile qu'elles fassent naître l'idée d'une cause unique, d'un moteur universel : l'observation des astres, au contraire, fait

(1) Les tribus Arabes qui, réunies en corps de nation sous le nom de *Ouahâbys*, ont entrepris de réformer, d'épurer la religion musulmane, nous offrent une nouvelle preuve de ce que nous avançons. Ces hommes grossiers sont parvenus, dans leur simplicité, au même point de croyance religieuse où sont arrivés la plupart des gens

instruits chez les nations les plus civilisées de la terre, au pur déisme. Les *Ouahâbys* ne donnent aucun compagnon à Dieu; ils n'invoquent que lui : Mahomet, Moïse, Jésus-Christ, ne sont pour eux que des sages, et les honneurs religieux qu'on leur rend, qu'une idolâtrie.

découvrir entre eux la plus grande ressemblance, et leurs mouvemens réguliers, qui dévoilent leurs positions à venir, paroissent bientôt le résultat d'une volonté supérieure et constante.

Les dieux que l'homme se créa en fixant les yeux sur la terre, furent donc bons ou méchans, aimables ou tristes, mais toujours nombreux, et bornés dans leur pouvoir. En élevant ses regards vers le ciel, il conçut un seul Dieu, infini en force et en sagesse; pensée sublime, qui, plaçant tous les hommes à la même distance de l'Être suprême, rend l'esclave libre au milieu des fers, lorsque la superstition et le despotisme n'ont point encore assez avili son ame pour lui faire voir dans ceux qui se disent ses maîtres, l'image de la Divinité.

Abram, Abraham ou Ibrâhym, comme on voudra l'appeler, paroît être celui qui proclama avec le plus de zèle chez les Arabes et les Syriens l'existence d'un Dieu unique, dont il substitua le culte à celui des corps célestes (1). Une gloire immortelle a été la récompense de ce bienfait; et lorsque les Attila, les Gengiskan, et tous ces rois qui ont cru remplir l'univers de leurs noms, sont à peine aujourd'hui connus de quelques personnes, un simple pasteur du désert est, malgré les siècles qui ont passé sur sa cendre, vénéré chez presque tous les peuples de la terre: l'enfant qui commence à lire, bégaye déjà son nom; le Chrétien, le Juif, le Musulman, nomment le Dieu qu'ils adorent, *le Dieu d'Abraham*.

Des savans distingués croient, il est vrai, que la plupart des personnages célèbres des temps héroïques, les Alcide, les Jason, et jusqu'à Abraham, Moïse et Jésus-Christ lui-même, sont des êtres allégoriques; ils ne voient dans leur histoire que celle des corps célestes. Quelqu'ingénieuses que soient leurs hypothèses, nous ne pouvons les admettre, parce qu'elles nous paroissent contraires à la marche de l'esprit humain et à ce que nous voyons journellement. On a eu des légendes avant d'avoir des traités d'astronomie; et c'est presque toujours en mémoire d'événemens passés sur la terre, que les constellations ont été et sont encore nommées. Enfin, lorsqu'on a déifié de simples mortels et couvert leurs actions du voile de l'allégorie, si on leur a attribué des travaux qui ne pouvoient être que l'ouvrage de la nature, c'est un résultat nécessaire de la crédulité religieuse, qui amplifie toujours les actions des hommes dont elle a fait des dieux, des santons ou des prophètes, et qui attribue à leur pouvoir ou à leur intercession une foule d'événemens imaginaires ou réels.

Par-tout les fables se sont mêlées à l'histoire. Le merveilleux a toujours plu aux hommes, et les séduira encore; nous en avons chaque jour mille exemples. Sachons donc l'écarter avec sagesse de tout récit; mais évitons, en même temps, de tomber dans un autre extrême, en niant trop légèrement les faits qui se trouvent mêlés à des événemens surnaturels. Que dirions-nous de celui qui, se refusant à croire que le *Labarum* ait paru dans les airs lorsque Constantin marchoit contre Maxence, en concluroit que ces deux princes n'ont jamais existé! Quant à Abraham, ce qui s'oppose sur-tout à ce qu'on le regarde comme un

(1) Déjà quelques tribus adoroient le Très-haut; Abraham donna un éclat particulier à ce dogme, en le témoin le peuple de Salem (*Genèse*, chap. 14). Mais débarrassant de tout ce qui pouvoit en altérer la simplicité.

être allégorique qui, dans une ancienne cosmogonie, auroit représenté quelque qualité de la matière, ou quelque attribut de la suprême intelligence, c'est que nulle part on n'en a fait un dieu, ni même le descendant d'aucune divinité, bien que l'orgueil de plusieurs peuples y fût intéressé, et que l'idolâtrie, dans laquelle ils étoient plongés, eût favorisé une semblable opinion. Le nom d'Abraham enfin attire à la Mecque, depuis les temps les plus reculés, les peuples de l'Arabie. Le tombeau de Mahomet à Médine n'est, pour les Mahométans eux-mêmes, qu'un objet secondaire de pèlerinage, en comparaison de la Caaba. Ce temple, selon les Arabes, fut le premier que les hommes élevèrent au vrai Dieu, et ils en attribuent la fondation à Abraham et à Ismaël. Diodore de Sicile paroît en avoir eu connoissance, lorsqu'il rapporte que, sur les bords de la mer Rouge, il existe un temple célèbre, révééré de tous les Arabes: Ἱερόν ἀγιώτατον Ἰθρυται, τιμώμενον ὑπὸ πάντων Ἀραβῶν περιηρότερον (1). Mahomet, en détruisant le culte des étoiles et les idoles (2) qu'on leur avoit élevées dans les murs sacrés de la Caaba, respecta l'ancienne tradition relative aux deux patriarches; et le Coran, en mémoire de leurs noms antiques et vénérés, et peut-être aussi dans la vue politique de lier par des assemblées solennelles les nations qui se soumettoient à l'islamisme, consacra l'antique pèlerinage de la Mecque. Il en fit, pour tout Musulman, un devoir religieux.

Abraham est aussi regardé par les Hébreux comme le chef de leur race; ce qui s'accorde avec le témoignage des Arabes, dont les Hébreux composoient, selon nous, une des plus anciennes tribus (3). Plusieurs autres nations de l'Orient se vantent, à la vérité, de compter Abraham parmi leurs ancêtres; mais, loin que ce soit une preuve que ce personnage n'a point existé, ainsi que quelques écrivains l'ont donné à entendre, nous y voyons, au contraire, le témoignage d'une célébrité qui ne se seroit point répandue chez tant de nations, si elle n'avoit eu un fondement réel. Plusieurs villes se sont disputé la gloire d'avoir donné naissance à Homère: ce poëte pour cela n'a-t-il point existé! Qui ne connoît la vanité humaine! Les

(1) *Biblioth. hist.* lib. III.

(2) La pierre noire qui est aujourd'hui enchaînée dans le mur à un des angles de la Caaba, est la seule de ces idoles que Mahomet respecta, sans doute parce qu'elle ne présente aucune image d'homme ou d'animaux. Il est probable qu'avant l'islamisme cette pierre brute étoit consacrée au Soleil; on sait que cet astre fut adoré sous cette forme en Syrie, et que Rome vit, sous Héliogabale, une simple pierre noire prendre, sur le mont Palatin, la première place parmi les dieux de l'Italie et de la Grèce que représentoient les chefs-d'œuvre de la sculpture.

Le motif qui a pu faire adorer le plus magnifique, le plus éclatant des astres, sous la forme la plus grossière, sous la couleur la plus sombre, seroit curieux à rechercher. Peut-être ces pierres étoient-elles des aërolithes: alors on concevroit comment un globe enflammé, descendant du ciel avec un bruit effrayant, a pu être regardé comme une portion du soleil, et recevoir les hommages des mortels; de même qu'on les adresse dans plusieurs religions aux objets les plus vils, lorsqu'on croit qu'ils ont appartenu à un dieu ou à un saint.

La pierre noire de la Caaba est encore aujourd'hui l'objet de la vénération des dévots musulmans. Les *hâggy*, ou pèlerins, doivent en faire sept fois le tour; et ceux qui ne peuvent la baiser, tâchent au moins de la toucher de la main. C'est de toutes les idoles connues la plus ancienne, et celle qui a reçu les plus constants honneurs.

(3) On voit dans la Bible que la plupart des peuples nomades qui habitoient les déserts de la Syrie et de l'Arabie, avoient, par Lot, Ismaël ou Ésaü, une origine commune avec les Hébreux, ou leur étoient unis par les liens du sang. Les bords de l'Euphrate, comme ceux du Nil et du Jourdain, voient encore de nos jours des tribus de pasteurs, connues sous le nom générique d'*A'rab Bedaouy*, mener exactement la vie des anciens patriarches. Les Hébreux, pour avoir habité quelques parties de la Chaldée, n'étoient pas plus Chaldéens que les Bédouins dont nous venons de parler, ne sont Persans, Égyptiens ou Syriens. Peu nous importe, au surplus, de savoir si les Hébreux descendent des Arabes, ou les Arabes des Hébreux; il nous suffit de leur reconnoître une origine commune, des mœurs et des usages semblables.

peuples, ainsi que les hommes, pris en particulier, adoptent avec avidité les apparences les moins probables d'une antique et honorable origine; après avoir trompé les autres, on finit par se tromper soi-même : l'erreur qui plaît ne paroît bientôt plus une erreur.

L'histoire d'Abraham, telle que nous la lisons dans les livres des Hébreux, s'accorde, dans les points les plus essentiels, avec les écrits des auteurs Arabes et Persans; mais, tandis que la Genèse présente le tableau naïf et fidèle de la vie d'un cheykh du désert, ceux-ci y ont mêlé les fables les plus absurdes. Ainsi, selon eux, Abraham, venu au monde, refuse le sein de sa mère, et trouve dans ses doigts une nourriture miraculeuse; de l'un découle du lait, et de l'autre du miel : à quinze mois, il a la stature d'un homme de quinze ans, et la sagesse, le savoir de l'âge mûr. Devenu le refuge des pauvres, et ayant épuisé ses greniers par de nombreuses aumônes, le sable se change pour lui en farine. Dieu lui ordonne de prendre quatre oiseaux, de les mettre en pièces, d'en diviser les morceaux sur quatre montagnes, et de les appeler; les oiseaux, à sa voix, se reforment aussitôt, et volent vers lui. Jeté dans une fournaise, le feu le caresse au lieu de le dévorer.

Mais, au milieu de tous ces contes puérils, enfantés par l'imagination déréglée des Orientaux, il est un morceau remarquable par sa noble simplicité et le sublime du dogme qu'il consacre. « Abraham, encore enfant, y est-il dit, marchant pendant » la nuit avec son père, vit au ciel des étoiles, et, entre autres, celle de Vénus, que » plusieurs adoroient, et il pensa que ce pouvoit être le Dieu et le Seigneur du » monde; mais, après quelque temps et quelques réflexions, il dit en lui-même : » Je vois que cette étoile se couche et disparoît; ce n'est donc pas ici le maître » de l'univers. Il considéra aussi la lune dans son plein, et dit : Voici peut-être » le créateur de toutes choses, et par conséquent mon Seigneur. Mais, l'ayant vue » passer sous l'horizon comme les autres astres, il en porta le même jugement. » S'étant occupé ainsi à observer et à réfléchir tout le reste de la nuit, il se trouva » proche de Babylone au lever du soleil, et il vit une infinité de gens qui se » prosternoient et adoroient cet astre; ce qui lui fit dire : Voilà certainement un » être merveilleux, et je le prendrois pour le créateur et le maître de toute la » nature : mais je m'aperçois qu'il décline et prend la route du couchant aussi » bien que les autres; il n'est donc ni mon créateur, ni mon Seigneur, ni mon » Dieu. Abraham vit ensuite Nembrod assis sur un trône fort élevé, autour » duquel étoient rangés, suivant leurs dignités, une troupe de beaux esclaves de » l'un et l'autre sexe. Abraham demanda aussitôt quel étoit ce personnage aussi » élevé au-dessus des autres; et son père lui répondit que c'étoit le seigneur de » tous ceux qu'il voyoit autour de lui, et que tous ces gens-là le reconnoissoient » pour leur dieu. Abraham, considérant alors Nembrod, qui étoit fort laid, leur » dit : Comment se peut-il faire que celui que vous appelez votre dieu, ait fait » des créatures plus belles que lui ! Ce fut la première occasion qu'Abraham » prit de désabuser son père de l'idolâtrie, et de lui prêcher l'unité de Dieu, » créateur de toutes choses (1). »

(1) D'Herbelot, *Bibliothèque Orientale*.

## SECTION II.

*Des Hébreux jusqu'à l'époque de leur entrée en Égypte (1).*

LES Hébreux, à l'époque la plus reculée de leur histoire, faisoient partie de ces peuples nomades qui, sous des noms différens, mais avec des mœurs semblables, n'ont jamais cessé de posséder quelques cantons entre l'Euphrate et le Nil.

Ils tiroient leur nom d'*Héber*, l'un des ancêtres d'Abraham; et cette coutume de prendre le nom d'un des anciens chefs de la nation, et de s'appeler ses enfans, s'est conservée chez les Arabes modernes.

Livrés, comme les Bédouins, à la vie pastorale, et formant, comme eux, des établissemens agricoles de peu de durée, les Hébreux quittèrent la Chaldée pour se porter dans la partie de la Mésopotamie qui dépendoit de la Syrie; ils étoient alors idolâtres, et Tharé, père d'Abraham, de Nachor et d'Aran, étoit à la tête de leurs tribus. A sa mort, la nation se divisa : les uns restèrent en Mésopotamie, sous le gouvernement de Nachor; les autres suivirent au-delà de l'Euphrate Abraham et Lot, fils d'Aran. De semblables séparations ont lieu fréquemment chez les peuples nomades; et aux motifs qui les y déterminent ordinairement, pouvoit se joindre ici celui de la nouvelle religion qu'avoit conçue Abraham, religion qui, en effet, ne fut point adoptée par les Hébreux qui restèrent en Mésopotamie. Ce motif est indiqué dans la Genèse; on y voit que c'est pour obéir à une inspiration divine qu'Abraham se sépara de son frère (2). Les traditions Arabes et Persanes sont en cela assez conformes au Pentateuque : ce fut, selon elles, pour conserver sa foi et éviter les persécutions des idolâtres, qu'Abraham se retira dans le désert. La meilleure harmonie continua néanmoins de régner entre les tribus ainsi divisées; le mariage du fils d'Abraham avec la fille de Bathuel, fils de Nachor, et celui de Jacob avec les filles de Laban, fils de Bathuel, le prouvent suffisamment (3).

Abraham s'avança d'abord au midi à travers les terres des Syriens; il entra ensuite en Égypte, puis retourna en Syrie : là, il se sépara d'avec son neveu, et bientôt après courut l'arracher des mains de ses ennemis. Le combat qu'il livra à cette occasion, est regardé, par quelques écrivains, comme dénué de toute vraisemblance; mais il n'a rien d'extraordinaire aux yeux de celui qui a parcouru les déserts de la Syrie, et qui connoît les mœurs des peuples qui les habitent. Quoi de plus naturel, en effet, que de voir des chefs ou des rois, tels que ceux de Sinhar, d'Élam, d'Ellasar et de Goïm, faire la guerre aux rois de Sodome, de Gomorrhe, d'Adama, de Seboïm et de Bala! Ces derniers noms appartiennent à

(1) Nous prions ceux qui nous liront de ne jamais perdre de vue que nous ne prétendons point prouver que tel ou tel homme a existé, que tel ou tel événement a réellement eu lieu; mais seulement qu'il est probable ou au moins possible qu'il en ait été ainsi.

(2) « Le Seigneur dit à Abraham : Sortez de votre pays, de votre parenté, et de la maison de votre père, et venez en la terre que je vous montrerai.

» Je ferai sortir de vous un grand peuple, je vous bénirai, je rendrai votre nom célèbre.

» Je bénirai ceux qui vous béniront, et je maudirai ceux qui vous maudiront. » (*Genèse*, chap. 12.)

(3) Cet usage de s'allier de préférence à des personnes de sa famille se retrouve chez les Arabes Bédouins.

des villes bien connues, et l'on peut présumer que les autres désignoient quelques détachemens de troupes Assyriennes levés chez quatre peuples différens soumis à cet empire. Tous les jours, des cheykh de ville, de village, de tribu, se font la guerre entre eux; et, plus d'une fois dans sa vie, le cheykh de quelques Bédouins a été en guerre avec le sultan du puissant empire des Turcs. Quelle que fût, au surplus, la puissance des princes qui soumièrent la Pentapole (1), Abraham, réuni à trois cheykh du désert, Aner, Escol et Mambré, pouvoit surprendre et battre les vainqueurs. L'histoire nous présente une foule d'événemens semblables. Ainsi Khaled, à la tête de trois mille Arabes, détruisit, sous le règne d'Héraclius, après un combat des plus opiniâtres, une armée de vingt mille hommes des meilleures troupes de l'Empire; à une époque plus récente, A'ly fils de Dâher, avec cinq cents Bédouins, battit vingt-cinq mille Druses; et de nos jours enfin, sur les bords du Jourdain, au pied du mont Tabor, quinze cents Français, commandés par Kléber, ont fait fuir devant eux une armée composée de cent peuples divers, disoient les gens du pays, et aussi nombreuse que les étoiles du firmament et les sables de la mer (2).

Le nom de *roi*, donné fréquemment dans la Bible au chef d'une seule ville ou d'une tribu, a pu, à la vérité, jeter quelque merveilleux dans le récit de la victoire d'Abraham, parce que nous attachons à ce mot l'idée d'une grande puissance; mais les mêmes mots n'ont pas toujours signifié les mêmes choses, et ils changent encore de valeur suivant les différens pays. Le cheykh de quelques milliers d'hommes, en Orient, se fera appeler le prince des princes; le titre de roi fut celui de Louis XIV et du héros des Thermopyles; on le donne, sur la côte d'Afrique, au chef de quelques bourgades de nègres; Cicéron fut salué par les troupes du titre d'empereur après son expédition de Cilicie, et cependant on ne confondra pas la puissance de ce vertueux citoyen avec celle des tyrans qui élevèrent leur trône sur les débris de la république Romaine.

Abraham, après avoir délivré Lot, revint dans la vallée de Mambré; et c'est plusieurs années après que la Genèse place l'embrasement de Sodome et de Gomorrhe, occasionné probablement par la foudre ou une éruption volcanique.

Le séjour que fit ensuite Abraham dans les états d'Abimelech, roi des Philistins; les bœufs, les brebis que ce prince reçut du chef des Hébreux; tout cela est encore conforme à ce qui se passe de nos jours, lorsque des tribus errantes veulent s'établir sur des terres qui ne leur appartiennent point.

Abraham laissa plusieurs fils; les plus célèbres furent Ismaël et Isaac. Le premier devint, par son courage, le chef des nombreuses tribus qui forment aujourd'hui la nation Arabe (3), et qui, suivant l'usage du désert, prirent alors son nom et s'appelèrent ses enfans: l'autre succéda à son père; ses courses, ses guerres, ses alliances, sa vie enfin, rappellent l'existence privée et politique d'un chef de Bédouins.

Après la mort d'Isaac, ses fils Jacob et Ésaü se séparèrent; et les tribus qui

(1) Pentapole, πέντε πόλεις, les cinq villes; ce nom a été donné à plusieurs associations de villes. La Pentapole du Jourdain se composoit des villes de Sodome, de Gomorrhe, d'Adama, de Seboïm et de Bala.

(2) On a évalué cette armée à environ cinquante mille hommes, dont plus de moitié de cavalerie.

(3) Voyez mon *Mémoire sur les tribus Arabes des déserts de l'Égypte*, É. M., tome I.<sup>er</sup>, page 580.

s suivirent ce dernier, prirent par la suite le nom d'*Iduméens*. Jacob eut la plus grande part dans l'héritage de son père; les pasteurs qui restèrent près de lui, s'appelèrent indifféremment *Hébreux* ou *Israélites* : cette dernière dénomination venoit du surnom d'*Israël* que Jacob portoit depuis son retour de la Mésopotamie.

Jacob eut douze fils; le plus célèbre fut Joseph. Je ne rappellerai pas sa touchante histoire; tout le monde la connoît, et sait qu'elle est parfaitement dans les mœurs des peuples de l'Orient. Les noms de ses deux fils et de ses frères distinguèrent plus tard les tribus d'Israël.

Jacob étoit déjà très-avancé en âge, lorsque la famine le força de quitter les environs de Bersabée, et de se réfugier en Égypte, où il obtint du Pharaon la permission de s'établir dans la terre de Gessen.

La dynastie des rois pasteurs occupoit alors le trône d'Égypte; nous croyons du moins en voir la preuve dans l'accueil fait précédemment à Abraham, dans l'élévation de Joseph et l'établissement accordé à Jacob et à ses fils, toutes choses incompatibles avec la haine superstitieuse qu'auroient éprouvée des princes de race Égyptienne pour des pasteurs de troupeaux (1).

Cette remarque va nous aider à suppléer à la longue lacune que présentent les livres saints depuis la mort de Joseph jusqu'à la naissance de Moïse; nous essaierons du moins, par un aperçu rapide de l'établissement et de la chute de la dynastie des rois pasteurs en Égypte, de jeter quelque lueur sur cette partie de l'ancienne histoire des Hébreux.

*De la Conquête de l'Égypte par les Pasteurs, et des Hébreux depuis la mort de Joseph jusqu'à leur fuite dans le Désert.*

LES migrations des peuples ont presque toujours été occasionnées moins par l'appât d'un climat plus heureux que par la crainte d'un ennemi qui leur apportoit des fers; et souvent les fugitifs, devenus conquérans par nécessité, ont fondé des empires puissans.

Lorsque le seul amour de la domination, de la gloire ou des richesses, fait prendre les armes à une nation, elle peut agrandir considérablement son territoire, mais elle ne l'abandonne point. L'attachement au pays natal est de tous les temps comme de tous les lieux; et lorsque les provinces conquises, les colonies lointaines, forment des états indépendans, elles conservent avec la mère-patrie des relations de respect et d'amour que l'intérêt peut troubler quelquefois, mais ne peut anéantir entièrement qu'après bien des siècles.

En nous apprenant l'envahissement de l'Égypte (2) par une armée de pasteurs

(1) Par *pasteurs*, on doit entendre ici les peuples qui, à la manière des Arabes Bédouins, n'avoient point de demeures fixes, et vivoient du produit de leurs troupeaux : car les Égyptiens élevoient aussi des bestiaux, et ceux qui les gardoient n'étoient point en horreur à leurs compatriotes.

(2) Manéthon dans Joseph, *Réponse à Appion*, liv. 1, chap. 5.

Manéthon étoit Égyptien, et de la race sacerdotale; il occupoit la place de grand-prêtre à Héliopolis, et de conservateur des archives sacrées, lorsqu'il écrivit l'histoire d'Égypte. Un pareil ouvrage nous paroît mériter

venue de l'Orient plus de huit siècles avant le règne de Sésostris, l'histoire nous a laissé ignorer si ce fut l'esprit de conquête, ou la nécessité de fuir un ennemi puissant, qui porta ce peuple à envahir les terres fertiles qu'arrose le Nil. Mais on peut, d'après les principes précédens, présumer que les conquêtes des Assyriens, en s'étendant au sud de l'Euphrate, auront fait refluer sur l'Égypte les nombreuses tribus d'Arabes Bédouins qui occupoient une partie de la Syrie et de l'Arabie. Cette opinion est confirmée par le témoignage de Manéthon. Il rapporte que le premier roi pasteur qui régna en Égypte, craignant la puissance des Assyriens, plaça la plus grande partie de son armée sur la frontière de la Syrie.

Les pasteurs Arabes, pendant leur longue possession de l'Égypte, adoptèrent en vain la plupart des rites de la religion Égyptienne : la conservation de quelques-uns de leurs dogmes, et sur-tout leur alliance avec les tribus du désert qui continuoient de sacrifier aux dieux les animaux sacrés des Égyptiens, les firent regarder avec horreur par les naturels du pays.

Une maladie qui devint alors plus commune en Égypte, parce que les vainqueurs négligèrent peut-être les principes d'hygiène consacrés par la religion Égyptienne pour diminuer l'influence d'un climat malsain, la lèpre, fut appelée par les anciens habitans *le mal des pasteurs*, de même que les Napolitains donnèrent, dans le quinzième siècle, le nom de notre nation à une maladie nouvelle, par suite de la haine qu'ils nous portoient. Les noms de *Lépreux* ou d'*Impurs* dont les Égyptiens se servoient en secret pour désigner leurs vainqueurs, ont entraîné dans de graves erreurs les historiens, qui ont cru qu'il s'agissoit réellement de gens affectés de la lèpre; comme si des infirmes, des malades, pouvoient se réunir en corps de nation et former de puissantes armées!

Les rois légitimes de l'Égypte, retirés dans la Thébàide, y avoient formé un état indépendant. L'un d'eux, nommé *Alisphragmoutophis*, aidé peut-être par les Éthiopiens, et appelé par les mécontents, descendit vers Memphis, remporta de grands avantages sur les Arabes, et les obligea de concentrer leurs forces dans Avaris, ville très-forte de la province la plus orientale de la basse Égypte.

au moins autant de confiance que les récits, quoique plus anciens, d'Hérodote et de Diodore. Quelque grande qu'ait pu être la complaisance des prêtres Égyptiens pour Hérodote, les renseignemens qu'il recueillit d'eux sur l'histoire d'Égypte, ne peuvent se comparer au travail extrait directement des manuscrits originaux par l'homme qui, chargé de leur conservation, a pu les comparer, les consulter, les étudier avec soin, sans être pressé par le temps, comme un voyageur qui passe rapidement et veut tout connoître du pays qu'il parcourt, histoire, philosophie, coutumes, géographie, histoire naturelle, &c.

Le savant interprète d'Hérodote, M. Larcher, entraîné par un sentiment d'affection commun à plus d'un traducteur, accuse Manéthon d'ignorance toutes les fois que cet historien cesse d'être d'accord avec Hérodote. Il ne fait pas attention que Manéthon connoissoit les ouvrages de ce dernier, qu'il y relève plusieurs erreurs, et qu'ainsi, du moins, ce n'est pas par ignorance qu'il s'en écarte. Enfin M. Larcher accorde la connoissance de

l'ancienne langue de l'Égypte au citoyen d'Halicarnasse, et la refuse au grand-prêtre d'Héliopolis. Il l'accorde au premier, parce que ce voyageur rapporte que les prêtres Égyptiens lui lurent les annales de leur pays; comme si ces prêtres n'avoient pu lui interpréter en grec les passages les plus remarquables des manuscrits qu'ils lui monroient! Il la refuse à Manéthon à cause du temps où il vivoit, et cependant le monument de Rosette prouve que, sous les Ptolémées, la langue ancienne, et même l'écriture hiéroglyphique, étoient encore connues des prêtres Égyptiens.

Enfin cette objection répétée tant de fois, que Manéthon n'avoit pu consulter les annales sacrées enlevées par Artaxerxès-Ochus, lorsque ce prince ravagea l'Égypte dans la CVII.<sup>e</sup> olympiade, tombe d'elle-même, si l'on fait attention que Diodore, qui nous apprend ce fait, ajoute que Bagoas, favori d'Artaxerxès, rendit aux prêtres Égyptiens leurs archives, moyennant une très-forte somme.

C'est

C'est à cette époque que se termine, à proprement parler, le règne des rois pasteurs en Égypte, cinq siècles environ après l'établissement de leur dynastie sur le trône des Pharaons. Si les prêtres de Memphis, d'Héliopolis ou de Thèbes, ne parlèrent point de ces princes à Hérodote, c'est sans doute parce que, les considérant comme des usurpateurs, ils mettoient au nombre des rois de l'Égypte les princes de race Égyptienne qui avoient régné dans la Thèbaïde pendant le même espace de temps.

Thémosis, fils et successeur d'Alisphragmoutophis, assiégea dans Avaris les débris de l'armée des pasteurs; mais, ne pouvant s'en rendre maître, il consentit à ce que la garnison sortît d'Égypte avec tout ce qu'elle possédoit.

Ces pasteurs traversèrent le désert de Syrie, et, craignant les Assyriens, alors tout-puissans en Asie, ils s'établirent dans les montagnes de la Judée, où ils fondèrent la ville de Jérusalem (1) : mais la partie de la nation qu'une longue possession de l'Égypte avoit dû disséminer dans toutes les provinces, fut obligée de se soumettre, et de recevoir à son tour la loi du vainqueur.

Les Hébreux, qui, en raison de leur origine et de la conformité de leurs mœurs avec celles des pasteurs, avoient trouvé précédemment en Égypte asile et protection, continuèrent d'habiter cette contrée. Ils partagèrent le sort des vaincus, et furent confondus dans la même haine par les nationaux, qui désignèrent alors ouvertement les uns et les autres par les noms d'*Impurs* ou de *Lépreux*.

Les *Impurs*, dénomination sous laquelle on comprenoit aussi les Égyptiens qui avoient adopté quelques pratiques religieuses des pasteurs, jouirent néanmoins en Égypte d'une certaine liberté, jusqu'au règne d'Aménophis, père du célèbre Sésotris. Peut-être même avoit-on abandonné à quelques-unes de leurs tribus de petits cantons peu importans sur la limite du désert, ou dans les marais de la basse Égypte, comme cela se pratique encore de nos jours avec les Bédouins. Aménophis, excité par les prêtres, crut se rendre agréable aux dieux en persécutant les pasteurs et tous les Égyptiens dont la foi ne lui paroissoit pas orthodoxe: il en fit rassembler un grand nombre, qu'il employa au travail des carrières du mont Moqatam.

Quelques terreurs superstitieuses déterminèrent ensuite Aménophis à permettre à tous ces malheureux de se retirer dans la vallée de Gessen. Là ils choisirent pour chef un prêtre d'Héliopolis, nommé *Osarsiph*, qui avoit été exilé parmi eux, sans doute pour ses opinions religieuses. D'autres prêtres Égyptiens, qui partageoient ses principes, vinrent se joindre à lui, et ils furent suivis de toutes les personnes qui, pensant de même, fuyoient la persécution ou en craignoient de nouvelles. Osarsiph donna à cette multitude de schismatiques Égyptiens et de gens de la race des pasteurs une religion particulière, qui dut être un mélange de celles des deux peuples. Il leur ordonna de ne s'allier qu'entre eux; et, afin d'empêcher toute réconciliation avec les Égyptiens, il leur permit de manger des animaux qui passaient pour sacrés chez ce peuple, et leur prescrivit de détruire les simulacres des dieux de l'Égypte.

(1) Cette ville, en effet, existoit déjà lorsque les Israélites, après la mort de Moïse, entrèrent dans la terre de Chanaan, et ce n'est que sous le règne de David qu'ils s'en rendirent entièrement maîtres.

Les persécutions religieuses d'Aménophis, les guerres, les révoltes, les invasions étrangères qui en furent la suite, durent contraindre un grand nombre de familles à chercher, avec leurs dieux, une nouvelle patrie. Aussi est-ce l'époque probable de l'établissement de plusieurs colonies en Grèce; et si l'on songe qu'elles n'eurent pas précisément la même religion que l'Égypte, on sera porté à croire que leurs fondateurs étoient de la race des anciens pasteurs, qui tous, probablement, n'avoient point adopté la croyance d'Osarsiph, et qui, originaires de l'Orient et naturalisés sur les bords du Nil par une longue suite de générations, devoient avoir dans leurs mœurs plusieurs points de ressemblance avec les Phéniciens et les Égyptiens (1). Si la lettre d'Aréus, roi de Lacédémone, à Onias, grand-prêtre des Juifs, n'est point apocryphe, elle vient à l'appui de cette opinion en donnant aux Hébreux et à quelques nations de la Grèce une origine commune (2).

Enfin c'est sous le règne d'Aménophis que nous croyons devoir placer la naissance de Moïse, et la première persécution contre les Hébreux dont il soit fait mention dans la Bible.

La crainte de la puissance du Pharaon, et sans doute aussi le desir de se venger, engagèrent Osarsiph à demander aux pasteurs de la Judée de se joindre à lui pour marcher ensemble à la conquête de l'Égypte; il leur rappela qu'ils avoient autrefois possédé cette riche contrée, et qu'ils avoient aussi des injures à punir. Les Jérésolymitains accoururent dans Avaris à la voix de leurs frères, et, réunis à eux, se jetèrent sur l'Égypte. « Il n'y avoit point de cruautés qu'ils ne commissent, dit » Manéthon : ils ne se contentoient pas de brûler les villes et les bourgs; ils mettoient en pièces les images des dieux, tuoient même les animaux sacrés, contrai-

(1) Il est peu probable en effet que les Égyptiens aient fondé les nombreuses colonies que généralement on leur attribue, eux qui si long-temps fermèrent au commerce leurs ports de la Méditerranée et eurent cette mer en horreur; eux enfin qui, riches, policés et superstitieux, étoient attachés par tant de liens au sol natal. Mais il n'en est pas de même des pasteurs: une nation composée de différentes tribus reste difficilement réunie; des chefs inquiets ou mécontents s'isolent et veulent se former des établissemens particuliers. Les pasteurs qui conquièrent l'Égypte, ne tenoient pas à un pays plutôt qu'à un autre: ils étoient nomades et guerriers, et ils durent bientôt devenir navigateurs à la manière de ces Arabes qui, de même race qu'eux et sortis des mêmes déserts, apportèrent en Espagne, dans le huitième siècle, les arts et les sciences dont ils avoient voulu peu auparavant anéantir toute trace en incendiant la bibliothèque des Ptolémées.

Il nous paroît donc hors de doute que ce furent principalement les pasteurs qui portèrent en Grèce les arts de l'Égypte, qu'une longue possession de cette contrée leur avoit rendus familiers. Cette opinion est celle de Fréret, et elle n'enlève point à la docte Égypte la gloire d'avoir fourni aux Grecs les premiers germes de leur civilisation, germes précieux sans doute, mais qui se développèrent et se perfectionnèrent rapidement sous l'heureux

ciel de la Grèce, dans cette patrie des Muses et des Grâces, où l'espèce humaine s'éleva au plus haut degré de noblesse, d'indépendance et de bonheur.

(2) Voici cette lettre, telle qu'elle est rapportée par Joseph :

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ ΑΡΕΙΟΣ ΟΝΙΑΙ ΧΑΙΡΕΙΝ. Ἐντυχόντες χαρῆ πρὶ, εὐεργῶν ὧν ἐξ ἐνὸς εἶν γένος Ἰουδαῖοι ἢ Λακεδαιμόνιοι, ἢ ὅτι πρὸς Ἄβραάμ εὐκλείστες. Δίκαιον ἔστι ἀδελφοὺς ὑμῶν ὄντας, διατμήσασθαι πρὸς ὑμᾶς πρὸς ὧν ἂν βούλησθαι. Παιδοφύλαξ δὲ ἢ ἡμῶν ἢ αὐτῶν, ἢ πατρὸς ὑμῶν. Ἰδία τομῆματ, ἢ πατρὸς αὐτῶν πρὸς ὑμᾶς ἔξωθεν. Δημοσίως δὲ φέρων τὰ χρέματα διατμήσει πρὸς ὀπίσθας. Τὰ χρέματα δὲ πᾶσι γένηται, ἢ σπέρματι ὄντι αὐτῶν ἀράκωντες ἐπιλημμάτων.

REX LACEDÆMONIORUM AREUS ONIÆ SALUTEM. Incidimus in quamdam scripturam antiquam, in qua invenimus cognationem intercessisse inter nostras origines, et nostrum quoque genus non esse alienum à posteris Abrahamæ. Æquum igitur est ut, cum fratres nostri sitis, petatis à nobis quæcumque liberet. Idem nos quoque faciemus, et res vestras tanquam nostras existimabimus, nostras item vobiscum communes habituri. Demoteles est qui has vobis reddidit litteras, in pagina quadrangula scriptas, et obsignatas aquilæ sigillo, draconem tenentis unguibus. (Joseph, Antiq. Jud. lib. XII, cap. 5.)

Voyez aussi Machab. liv. I, ch. 12.

» gnoient les prêtres Égyptiens et les prophètes d'en être les meurtriers, et les » renvoyoient ensuite tout nus. »

Aménophis s'étoit retiré au-delà des cataractes, sur la frontière de ses états ; soutenu par les Éthiopiens, il s'y maintint pendant treize ans contre les pasteurs. Au bout de ce temps, il rassembla de grandes forces, descendit dans la basse Égypte, battit Osarsiph, le poursuivit, et chassa vers la Syrie les débris de son armée.

Si l'on en croit Manéthon, Osarsiph seroit le même que Moïse, et l'on doit avouer que la ressemblance est des plus grandes. Il suffiroit même de supposer que la Judée avoit été envahie par d'autres tribus pendant que ses habitans ravageoient l'Égypte, pour expliquer le long séjour des Israélites dans le désert, et les guerres qu'ils eurent à soutenir pour rentrer en Syrie après avoir été chassés de la terre de Gessen. Mais, en convenant que, pour les faits principaux, cette opinion cadreroit assez avec le Pentateuque, on doit dire aussi qu'en l'adoptant il y auroit dans le récit de Moïse trop d'événemens à rejeter parmi les fables. Il est d'ailleurs facile de mieux concilier les livres Hébreux avec l'histoire profane. Ainsi, par exemple, on est assez fondé à croire qu'une partie des pasteurs vaincus par Aménophis restèrent prisonniers en Égypte, où ils furent réduits au plus dur esclavage, et que les tribus d'Israël se trouvèrent de ce nombre.

Admettons donc que les Hébreux habitoient encore l'Égypte lorsque Sésostriis monta sur le trône.

Le bonheur dont jouit l'Égypte sous ce prince célèbre, empêche de placer sous son règne les fléaux qui ravagèrent ce royaume et amenèrent la délivrance du peuple de Dieu. Sésostriis étoit trop puissant pour craindre de malheureux esclaves qu'il savoit utilement employer à élever des digues, à creuser des canaux, à bâtir des villes ; travaux qui l'ont immortalisé plus encore que ses conquêtes.

Son fils lui succéda : Hérodote le nomme *Phéron*, et Diodore, *Sésostriis II* ; il n'hérita ni des vertus ni des talens de son père. L'histoire le peint comme un prince foible, superstitieux et cruel. La main de Dieu, au dire même des historiens profanes, parut s'appesantir sur lui. Le fleuve déborda extraordinairement et ravagea les campagnes ; des tempêtes, des trombes, des tourbillons, effrayèrent le peuple, et le prince fut frappé de cécité pour avoir méprisé ces signes de la colère céleste (1).

C'est sous son règne que nous croyons devoir placer la fuite des Hébreux dans le désert.

### *Fuite des Hébreux dans le Désert.*

APRÈS l'entier anéantissement de la puissance des pasteurs, les Hébreux avoient été contraints de quitter la vie pastorale. De Bédouins ils devinrent *fellâh* (2), furent

(1) Herodot. *Hist.* lib. 11. Diodor. Sicul. *Biblioth.* hist. lib. 1.

(2) De semblables changemens arrivent encore

quelquefois en Égypte parmi les tribus Arabes qui s'y sont établies. Voyez mon *Mémoire sur les tribus Arabes des déserts de l'Égypte*, É. M. tome 1.<sup>er</sup>, pag. 579.

attachés au sol et accablés de travaux. Ils ne purent, sous le règne long et glorieux de Sésostris, se soustraire à l'esclavage : mais, gouvernés sans doute avec quelque humanité, ils se multiplièrent ; et en s'habituant à leur nouvel état, il leur fut chaque jour plus difficile d'en sortir. Phéron monta sur le trône, et fit peser sur les Hébreux un joug de fer (1). Gémissant en silence, ces infortunés ne voyoient aucun terme à leurs maux, lorsque parut parmi eux un de ces hommes extraordinaires qui semblent destinés à changer le sort des nations. Moïse avoit en naissant été exposé sur les eaux : Aménophis régnoit alors ; sa fille sauva la vie du jeune Hébreu. Ne bornant pas là ses soins bienfaisans, elle le fit instruire dans toute la sagesse des Égyptiens, et l'on sait que les sciences et les arts brilloient alors chez eux du plus vif éclat. Obligé, après la mort de sa bienfaitrice, de se sauver dans le désert pour avoir tué un Égyptien, Moïse se retira près de la mer Rouge chez les Arabes Madianites. Le genre de vie de cette tribu lui rappela sans doute le temps où les fils d'Abraham promenoient librement leurs troupeaux dans la solitude ; l'indépendance, malgré les dangers et les privations, lui parut préférable à l'esclavage au sein de l'abondance et de la paix, et il forma le généreux dessein de rompre les chaînes des Hébreux.

Au sommet du mont Horeb, au milieu des éclairs et de la foudre, à la vue de la mer agitée et du désert silencieux, il médita long-temps loin des hommes ses vastes projets (2) ; il revient enfin vers ses frères, il les engage à fuir, il prend auprès du Pharaon le prétexte d'un sacrifice dans le désert. « Nous offrirons au Seigneur » notre Dieu, lui dit-il, des animaux dont la mort paroîtroit une abomination aux » yeux des Égyptiens : si nous tuons devant eux ce qu'ils adorent, ils nous lapide- » ront (3). »

Le prince hésite ; il accorde ou retire la permission qu'on lui demande, soulage ou aggrave les maux des Hébreux, selon qu'il est plus ou moins effrayé des fléaux qui ravagent ses états : de tout temps les préjugés de l'homme ont lié ses destins avec l'ordre de l'univers.

Dans la partie des livres saints qui traite de cette époque, il est rapporté plusieurs faits qui, bien qu'extraordinaires, s'accordent néanmoins avec le récit des auteurs profanes (4) et avec l'état actuel du pays. Ainsi les Psylles font encore aujourd'hui avec les serpens des choses qui tiennent du prodige ; ils les appellent, les endorment, les engourdissent au point qu'on les croiroit morts ; ils leur apprennent à se dresser, et à suivre ainsi leurs maîtres ; ils les cachent dans les plis de leur robe, se les nouent autour du cou sans craindre d'en être mordus. Escamoteurs habiles, ils savent avec adresse substituer un objet à un autre. Les plaies de l'Égypte peuvent se retrouver dans les eaux du Nil, jaunes et vertes, troubles et infectes à certaines époques, qui, à peu près fixes, peuvent, en variant brusquement une année, désoler la population ; dans les insectes de tout genre, qui, comme dans tous les lieux où il y a chaleur et humidité, abondent quelquefois

(1) *Exod.* chap. 3, v. 7.

(2) La vie de Mahomet présente une particularité semblable. Retiré dans une grotte du mont Hara, il passa quinze ans dans la solitude, avant de s'annoncer pour

prophète. Ce n'est pas le seul point de ressemblance qui existe entre ces deux législateurs.

(3) *Exod.* chap. 8, v. 26.

(4) Hérodote, Diodore, &c.

en Égypte d'une manière effrayante (1); dans la peste, qui, de temps à autre, ravage cette contrée, et semble souvent s'attacher à détruire une race plutôt qu'une autre; dans le tonnerre, dans la grêle, qui, pour être rares en Égypte au point de ne pas se faire entendre, de ne pas tomber une seule fois dans un siècle, n'en devoient être que plus effrayans; enfin dans les nuées de sauterelles qui sortent du désert, dans les ténèbres momentanées formées par les tourbillons de poussière qu'élève et charie le khamsyn, et dans ce vent malfaisant lui-même, qui ne se fait pas sentir à-la-fois dans toutes les parties de l'Égypte (2).

Que l'on écarte donc de la description des plaies de l'Égypte les exagérations poétiques permises à celui qui décrit avec transport les phénomènes qui ont servi à la délivrance de son peuple, et l'on verra tout prestige s'évanouir; mais le concours de tant d'événemens extraordinaires quoique naturels, et leur résultat sur le cœur endurci du Pharaon, pourront néanmoins être considérés comme une preuve frappante de la protection divine.

Ce prince ne put, en effet, résister aux plaintes de ses sujets, qui, frappés d'une peste cruelle, attribuoient leurs maux aux maléfices des *Impurs*, et curent, en les éloignant, se rendre les dieux propices.

« Et Pharaon ayant fait venir Moïse et Aaron, il leur dit : Retirez-vous » promptement d'avec mon peuple, vous et les enfans d'Israël (3). »

### *Marche des Hébreux dans le Désert, jusqu'à l'endroit où ils traversèrent la Mer Rouge.*

LES Israélites partirent de la terre de Gessen, et cette contrée ne peut être que la vallée de Saba'h-byâr, qui s'étend à l'est de l'Égypte vers la Syrie; car on lit dans

(1) Je pourrais citer, d'après les auteurs Arabes, plusieurs années où les grenouilles, où les serpens furent si abondans, que le peuple crut qu'ils étoient tombés du ciel: mais je me borne à rapporter un fait dont el-Magryzy lui-même fut témoin; voici comment il s'exprime:

« L'an 791, et les années suivantes, les vers qui attaquent les livres et les étoffes de laine, se multiplièrent d'une manière prodigieuse dans les environs du pré d'*Al-Zayat* [le marchand d'huile], placé hors du Caire, entre *Matariah* et *Seriakous*. Un homme digne de foi m'assura que ces animaux lui avoient rongé quinze cents pièces d'étoffe, formant la charge de plus de quinze chameaux. Étonné d'un fait si extraordinaire, je pris, suivant mon usage, toutes les précautions possibles pour m'assurer de la vérité, et je reconnus, par des murs de jardin sillonnés par de longues et profondes crevasses qu'y avoient formées ces petits animaux. Mais, vers l'année 821, ce fléau se fit sentir dans le quartier d'*Hosainiah*, situé hors du Caire. Les

vers, après avoir détruit les provisions de bouche, les étoffes, &c. ce qui causa aux habitans des pertes incalculables, attaquèrent les murailles des maisons, et rongèrent tellement les solives qui formoient les planchers, qu'elles étoient absolument creuses. Les propriétaires se hâtèrent de démolir les bâtimens que les vers avoient épargnés, en sorte que ce quartier fut presque entièrement détruit. Ces animaux étendirent leurs ravages jusqu'aux maisons qui bordent la porte de la Conquête et celle de la Victoire. Ils ne causèrent pas moins de dégât à Médine et à la Mecque, où ils rongèrent le plafond de la *Kabah*. » (Traduction de M. Étienne Quatremère.)

(2) Lorsque le khamsyn souffle, le soleil est d'un jaune livide, sa lumière est voilée; et l'obscurité augmente quelquefois au point que l'on se croiroit dans la nuit la plus sombre, ainsi que nous l'avons éprouvé vers le milieu du jour à *Qené*, ville du Sa'yd.

Des auteurs Arabes rapportent que lorsque le sultan *Selym* envahit l'Égypte, il obtint du ciel la même faveur que Moïse: de grands nuages de poussière dérochèrent la marche de son armée à son ennemi *Toman-by*.

(3) *Exod.* chap. 12, v. 31.

la Genèse (*chap. 46*), que lorsque Jacob quitta les environs de Gaza pour aller en Égypte, il envoya dire à Joseph, qui habitoit Memphis, de venir à sa rencontre. Ce passage est ainsi traduit dans la Vulgate : « Jacob envoya Juda devant lui vers » Joseph pour l'avertir de sa venue, afin qu'il vînt au-devant de lui en la terre » de Gessen. » Cette terre de Gessen étoit donc sur la route de Memphis à Gaza, et elle avoit été donnée aux Israélites de la même manière que nous la donnâmes, pendant notre séjour en Égypte, à trois tribus Arabes, venues, comme les Hébreux, de la Syrie (1).

Le point de départ étant connu, il nous sera facile de suivre les Israélites dans leur marche. Moïse vouloit les conduire aux environs du mont Sinai : il étoit sûr d'y être accueilli des Arabes Madianites; car il avoit vécu long-temps chez eux, et avoit épousé la fille de leur prêtre Jéthro. Sa route directe étoit de passer au nord de la mer Rouge; mais il craignit qu'en s'approchant trop du pays des Philistins, il ne s'élevât contre les Israélites des guerres qui leur fissent regretter l'Égypte et les déterminassent à y retourner (2). Il préféra donc de suivre la côte occidentale du golfe Arabique : il évitoit encore par-là de faire soupçonner trop tôt ses projets de fuite au Pharaon, qui lui avoit accordé la permission de conduire le peuple de Dieu dans le désert pour y offrir des sacrifices. Moïse, est-il dit dans le même chapitre (3), fit faire un long circuit aux Hébreux; *il les mena par le chemin du désert qui est près de la mer Rouge.*

La position actuelle du golfe Arabique empêcheroit, à la vérité, de concevoir comment les Israélites se trouvèrent tout de suite sur ses bords, au sortir de la terre de Gessen, si l'on ne savoit qu'à l'époque reculée dont nous nous occupons, ce golfe s'étendoit jusqu'auprès de la vallée de Saba'h-byâr : la nature du terrain entre ce point et Suez, les dépôts de coquilles marines, et une foule d'autres observations géologiques, jointes à tous les témoignages de l'antiquité, donnent au moins à cette opinion la plus grande vraisemblance (4); et dès-lors on peut concevoir comment les Israélites marchèrent trois jours auprès de la mer, pour arriver vers le point où la tradition place leur passage miraculeux à travers les flots.

Leur première station est appelée *Socoth* : ce mot, qui signifie *tente*, peut faire croire que ce nom ne s'applique point à une ancienne ville, mais à un simple campement. Il existe, au surplus, plusieurs ruines sur les bords du terrain aban-

(1) Ces trois tribus sont les grands *Terrâbyn*, les *Tahâ* et les *Anageyr*, alors en guerre avec le pâchâ de Gaza, qui avoit fait assassiner leurs principaux cheykh.

(2) *Exod.* chap. 13, v. 17.

(3) *Chap.* 13, v. 18.

(4) C'est une nouvelle preuve en faveur de mon opinion sur les anciennes limites de la mer Rouge. Voyez mon Mémoire sur ce sujet, *É. M. tom. I.º, p. 187*. J'ajouterai seulement ici cette réflexion de Niebuhr, qui ne m'étoit pas connue alors et qui confirme les miennes : « Le rivage » de la mer, dit le voyageur Danois, a changé ici comme » par-tout ailleurs. On rencontre sur toute la côte d'A- » rabie des indices que l'eau s'est retirée. Par exemple, » Muza, que tous les anciens auteurs disent être un port

» de l'Arabie heureuse, est actuellement à quelques lieues » loin de la mer. On voit, près de Loheia et de Djedda, » de grandes collines remplies de corail et de coquilles » de la même espèce que celles que l'on trouve vivantes » dans le golfe d'Arabie. Il y a, près de Suez, des pé- » trifications de toutes ces choses. Je vis à trois quarts » de lieue, vers l'ouest de la ville, un amas de coquil- » lages vivans sur un rocher qui n'étoit couvert d'eau que » par la marée, et de semblables coquilles vides sur un » autre rocher du rivage, trop haut pour que la marée y » pût atteindre. Il y a donc quelques milliers d'années » que le golfe d'Arabie étoit plus large et s'étendoit plus » vers le nord, sur-tout le bras près de Suez; car le ri- » vage de cette extrémité du golfe est très-bas. »

donné par la mer, et les unes ou les autres ont pu appartenir à Socoth. Le second jour, ils campèrent à Étham, à l'extrémité de la solitude (1).

Cette position me décide pour Byr-Souey's (2), qui paroît être en effet à l'extrémité du désert, lorsqu'on vient de Saba'h-byâr; car la mer, faisant un coude vers l'occident, semble, en se joignant à la haute chaîne du Gebel-Attaka, terminer le désert au sud: d'ailleurs, l'eau douce est fort rare dans toute cette contrée, et les puits doivent déterminer les stations des caravanes.

Le Seigneur parla ensuite ainsi à Moïse: « Dites aux enfans d'Israël qu'ils retournent et qu'ils campent devant Phi-Hahiroth, sur le bord de la mer (3). » Il est assez facile de trouver la raison de cette marche rétrograde; Phi-Hahiroth pouvoit être un lieu fortifié et avoir une garnison Égyptienne: on voit en effet que les Israélites n'y entrèrent point; ils campèrent vis-à-vis, sur le bord de la mer; c'étoit là qu'ils devoient la traverser, et le besoin d'eau douce put les obliger de dépasser ce point le second jour. Or, à trois lieues environ de Byr-Souey's, en se reportant vers la vallée de Saba'h-byâr, on trouve un vieux château fort, nommé *Hadjeroth*. Dans le texte Hébreu, la syllabe *phi* est toujours séparée de *Hahiroth*; elle est tout-à-fait omise au verset 8 du chapitre 33 des *Nombres*: on croit que *phi* ou *pi* étoit, dans la langue Égyptienne, l'article défini, comme il l'est encore dans la langue Qobte. La troisième station se nommoit donc *Hahiroth*: sa ressemblance avec *Hadjeroth* me paroît frappante.

#### *Passage de la Mer Rouge.*

C'EST à peu près vis-à-vis d'Hadjeroth, vers le sud-est, que s'est formé l'ensablement qui a séparé de la mer Rouge ce vaste bassin que l'on trouve aujourd'hui au nord de cette mer, et dont le sol, très-inférieur aux plus basses marées, porte encore tous les caractères de l'ancien séjour des eaux. Mais, avant que ce banc de sable fût assez élevé pour former un lac de l'extrémité nord du golfe Arabe, il a dû exister en cet endroit un bas-fond qui n'aura été guécable pendant long-temps qu'à marée basse.

C'est à ce gué, probablement, que les Israélites furent conduits par Moïse. Cet homme célèbre, instruit dans la sagesse des Égyptiens et long-temps réfugié sur les bords de la mer Rouge, connoissoit la possibilité de la traverser à pied en cet endroit; tandis que de pauvres esclaves, plongés dans l'ignorance la plus profonde, et qui jamais n'étoient sortis de l'Égypte, devoient croire, en voyant l'armée ennemie d'un côté et la mer de l'autre, que toute retraite leur étoit ôtée (4). Flavius

(1) *Exod.* chap. 13, v. 20.

(2) *Byr Souey's* signifie *puits de Suez*. Cet endroit est à environ une lieue au nord-ouest de Suez; il consiste en deux petites enceintes contiguës, en partie détruites, dont la construction est attribuée au sultan Selym I.<sup>er</sup> Au milieu de chacune de ces enceintes est un puits dont l'eau a un goût désagréable et une forte odeur d'hydrogène sulfuré: elle ne sert ordinairement que pour les animaux; mais j'en ai bu sans en être incommodé, ainsi

que le détachement que j'avois avec moi: nous y étions arrivés cependant fort altérés, après une journée extrêmement chaude et une marche à pied des plus fatigantes, dont nous avions passé les dix-huit dernières heures sans boire. On aperçoit, hors de l'enceinte, les vestiges d'un petit aqueduc qui servoit autrefois à conduire l'eau des puits à Suez.

(3) *Exod.* chap. 14, v. 2.

(4) C'est ainsi qu'il y a dans la mer, vis-à-vis de

Joseph rapporte (1) que les Israélites étoient renfermés entre l'armée Égyptienne, la mer et des rochers inaccessibles. Cette description convient parfaitement à la position que je crois devoir assigner à l'armée Israélite; car, comme je l'ai déjà dit, la chaîne de montagnes que l'on aperçoit au sud, semble se prolonger jusqu'au rivage.

Le Pharaon avoit sûrement dans son armée plusieurs personnes qui n'ignoroient pas les points où la mer étoit guéable; mais, content d'être arrivé à la vue des Israélites, il est tout naturel qu'il ait fait reposer ses troupes, fatiguées d'une marche qui dut être fort prompte, sans craindre que de malheureux fugitifs, avec leurs femmes et leurs enfans, pussent lui échapper. Moïse, à la faveur du brouillard ou des tourbillons de sable dont parle l'Écriture sous le nom de *nuée*, déroba sa marche à l'ennemi, et profita de la marée basse pour passer la mer à la tête des Hébreux. Quelques personnes ont objecté qu'ils étoient trop nombreux pour avoir pu traverser la mer dans l'espace de temps qui sépare une marée d'une autre: mais il faut se méfier des relations des historiens, lorsqu'elles peuvent avoir été dictées par l'orgueil national (2); ici, par exemple, ce que nous savons de la nature du désert et des tribus qui l'habitent, nous porte à croire que quelque Juif trop zélé pour la gloire de sa nation se sera permis, au chapitre 1.<sup>er</sup> des *Nombres*, une de ces altérations que les Pères et les conciles reconnoissent pouvoir exister dans le Pentateuque (3). Les circonstances mêmes de la publication de cet ouvrage suffisent pour faire naître des doutes, sinon sur les faits principaux, au moins sur ceux de détail, lorsque sur-tout il ne s'agit, comme ici, que de l'exactitude d'un nombre. On sait, en effet, que c'est dans la terre de Moab (4) que le livre de la loi fut publié pour la première fois, quarante ans après que les Hébreux furent sortis d'Égypte (5). Il n'existoit alors dans tout Israël que deux témoins des faits consignés dans le Pentateuque, Josué et Caleb (6), qui, favoris de Moïse et héritiers de son pouvoir, secondèrent constamment ses desseins (7). Les petits enfans qui ne savoient pas encore discerner le bien et le mal lorsque leurs pères campoient dans le désert de Pharan, avoient seuls obtenu du Seigneur d'entrer dans la terre promise (8). Pouvoient-ils, devenus hommes, connoître les forces de leurs tribus au moment où elles quittèrent l'Égypte, et rejeter le témoignage de celui qui étoit à-la-fois leur législateur, leur prophète, leur souverain absolu et redouté? Ne savons-nous pas avec quelle facilité l'homme civilisé, comme l'homme sauvage, adopte les exagé-

Suez, un gué fréquenté par les Bédouins et ignoré de la plupart des habitans de l'Égypte.

(1) *Antiquités Judaïques*, liv. 11, chap. 6.

(2) Que l'on substitue, par exemple, le mot de *cheykh* à celui de *roi*, et l'on concevra comment Josué a pu vaincre trente-un rois dans un combat. (*Josué*, chap. 12.)

(3) Lorsqu'au seizième siècle les réformateurs harceloient la cour de Rome en lui opposant sans cesse les Écritures, les théologiens dévoués au pape disoient assez hautement qu'elles tiroient toute leur autorité de l'adoption de l'Église, et cette maxime ne fut point professée par des hommes obscurs seulement; l'un des légats du pape au concile de Trente, le cardinal de Warmie, n'a pas craint de déclarer, dans un ouvrage imprimé, que si

l'Église n'avoit pas enseigné que l'Écriture est canonique, cette Écriture méritoit peu de considération. Voici ses propres paroles: *Nam reverà, nisi nos Ecclesie doceret auctoritas hanc Scripturam esse canonicam, perexiguam apud nos pondus haberet.* (*In prolegom. Brentii*, lib. 111.) Enfin les plus savans Pères de l'Église, Origène, Saint Augustin, &c. rejettent souvent le sens littéral de la Bible, et y voient des allégories

(4) *Deutéron.* chap. 1, v. 5; chap. 29, v. 1; chap. 31, v. 9 et 24.

(5) *Deutéron.* chap. 1, v. 3.

(6) *Deutéron.* chap. 1, v. 35, 36 et 38.

(7) *Nombr.* chap. 14, v. 6.

(8) *Deutéron.* chap. 1, v. 39.

rations les plus absurdes sur les forces de sa nation et le nombre des ennemis qu'elle a vaincus! Enfin la loi de Moïse, à Jérusalem comme à Samarie, fut souvent abandonnée pour le culte des faux dieux; les livres saints se perdirent et se retrouvèrent, et il fallut plusieurs fois renouveler l'alliance du peuple Juif avec Dieu. On ne peut donc douter que quelques légers changemens n'aient été faits au Pentateuque, et que sur-tout quelques erreurs de nombre ne s'y soient glissées, lorsque, nous le répétons, l'orgueil national y étoit intéressé (1).

Dès que le Pharaon fut instruit que les Hébreux avoient passé la mer, il se mit à leur poursuite; ses troupes, emportées par l'ardeur qui les animoit, se précipitèrent sur les pas des Hébreux, sans réfléchir que la marée ne leur laissoit plus le temps d'atteindre la rive opposée: elle avoit sauvé les uns, elle engloutit les autres. Que l'on se rappelle encore le vent violent qui souffloit alors (2), et l'on ne sera point étonné qu'une partie des Égyptiens ait péri dans les flots (3).

La marée est, à Suez, d'environ deux mètres; et dans les tempêtes, lorsque le vent du sud souffle avec violence, elle s'élève quelquefois à vingt-six décimètres: cela est plus que suffisant pour noyer une armée nombreuse; et si celle des Égyptiens ne périt point en entier, comme semble l'annoncer le silence des historiens profanes, on peut conjecturer qu'effrayée de la perte qu'elle venoit d'éprouver, et peut-être aussi craignant de s'exposer dans des déserts moins connus, elle n'essaya point de passer la mer Rouge à la marée basse suivante.

Les Israélites purent donc chanter ce cantique :

1. « Chantons des hymnes au Seigneur, parce qu'il a fait éclater sa grandeur » et sa gloire, et qu'il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier.
2. » Le Seigneur est ma force et le sujet de mes louanges, parce qu'il est » devenu mon sauveur : c'est lui qui est mon Dieu, et je publierai sa gloire; il est » le Dieu de mon père, et je releverai sa grandeur.
3. » Le Seigneur a paru comme un guerrier : son nom est le Tout-puissant.
4. » Il a fait tomber dans la mer les chariots du Pharaon et son armée : les » plus grands d'entre ses princes ont été submergés dans la mer Rouge.
5. » Ils ont été ensevelis dans les abîmes; ils sont tombés comme une pierre » au fond des eaux.

(1) Lorsque les nombres s'expriment par des lettres, les plus graves erreurs peuvent provenir d'un simple trait de plume, si ces lettres sur-tout ont une grande ressemblance et des valeurs très-différentes. A ces erreurs de copistes il s'en joint d'un autre genre. Veut-on, par exemple, voir jusqu'à quel point l'inattention d'un traducteur, ou son amour du merveilleux, peut altérer un ouvrage : que l'on ouvre la Vulgate, *Exode, chapitre 32*; on y verra que Moïse, après l'adoration du veau d'or, fit tuer 23,000 Israélites, tandis que, dans le texte Hébreu et dans la version des Septante, il n'est question que de 3000 hommes, ce qui est déjà beaucoup. Une autre erreur encore plus forte, est celle que fait le même traducteur en portant à 50,070 le nombre des habitans de Bethsames frappés de mort au retour de l'arche, tandis qu'il devoit dire que, sur cinquante mille, soixante-

dix périrent. Des traductions en langues orientales, faites sur la Vulgate, ont copié 23,000 et 50,070; on les citera peut-être un jour comme une preuve de l'exactitude de ces nombres, et voilà comme l'erreur, en se répétant, prend l'apparence de la vérité.

(2) *Exod.* chap. 14, v. 21.

(3) Nous avons vu, dans l'an 7 de la république Française, le général Bonaparte, revenant des fontaines de Moïse, vouloir, au lieu de contourner la pointe du golfe, traverser la mer, au gué qui est près de Suez; ce qui abrégéoit sa route de plus de deux lieues : c'étoit au commencement de la nuit, la marée montoit; elle s'accrut plus rapidement que l'on ne s'y attendoit, et le général, ainsi que sa suite, coururent les plus grands dangers : ils avoient cependant des gens du pays pour guides.

6. » Votre droite, Seigneur, s'est signalée et a fait éclater sa force : votre  
» droite, Seigneur, a frappé l'ennemi.

7. » Et vous avez renversé vos adversaires par la grandeur de votre puissance et  
» de votre gloire : vous avez envoyé votre colère, qui les a dévorés comme une paille.

8. » Vous avez excité un vent furieux ; et, à son souffle, les eaux se sont res-  
» serrées, l'eau qui couloit s'est arrêtée, les abîmes se sont pressés et ont remonté  
» au milieu de la mer.

9. » L'ennemi a dit : Je les poursuivrai et je les atteindrai ; je partagerai leurs  
» dépouilles ; et je me satisferai pleinement ; je tirerai mon épée, et ma main les  
» fera mourir.

10. » Vous avez répandu votre souffle, et la mer les a enveloppés ; ils ont  
» été submergés sous la violence des eaux comme du plomb.

11. » Qui d'entre les forts est semblable à vous, Seigneur ! qui vous est sem-  
» blable, à vous qui êtes tout éclatant de sainteté, terrible et digne de toute louange,  
» et qui faites des prodiges !

12. » Vous avez étendu votre main, et la terre les a dévorés.

13. » Vous vous êtes rendu, par votre miséricorde, le conducteur du peuple  
» que vous avez racheté, et vous l'avez porté, par votre puissance, jusqu'au lieu  
» de votre demeure sainte.

14. » Les peuples se sont élevés et ont été en colère : ceux qui habitoient la  
» Palestine, ont été saisis d'une profonde douleur.

15. » Alors les princes d'Édom ont été troublés, l'épouvante a surpris les forts  
» de Moab, et tous les habitans de Chanaan ont séché de crainte.

16. » Que l'épouvante et l'effroi tombent sur eux, Seigneur, à cause de la puis-  
» sance de votre bras ; qu'ils deviennent immobiles comme une pierre, jusqu'à ce  
» que votre peuple soit passé, jusqu'à ce que soit passé ce peuple que vous vous  
» êtes acquis.

17. » Vous les introduirez et vous les établirez, Seigneur, sur la montagne  
» de votre héritage, sur cette demeure très-ferme que vous vous êtes préparée vous-  
» même, dans votre sanctuaire, Seigneur, que vos mains ont affermi.

18. » Le Seigneur régnera dans l'éternité et au-delà.

19. » Car Pharaon est entré à cheval dans la mer avec ses chariots et ses  
» cavaliers, et le Seigneur a fait retourner sur eux les eaux de la mer ; mais les enfans  
» d'Israël ont passé à sec au milieu des eaux (1). »

C'est ainsi qu'ils remercioient le ciel de leur délivrance, tandis que Marie,  
prophétesse, et les femmes d'Israël, divisées en chœurs, répétoient au son de leurs  
tambours :

« Chantons des hymnes au Seigneur, parce qu'il a signalé sa grandeur et sa  
» gloire, et qu'il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier.

Si quelque esprit minutieux vouloit relever cette expression de la Bible, « Les  
» enfans d'Israël marchèrent à sec au milieu de la mer, ayant l'eau à droite et à  
» gauche qui leur servoit comme d'un mur (2) », on lui répondroit que c'est

(1) *Exod.* chap. 15.

(2) *Exod.* chap. 14, v. 22.

une manière poétique d'exprimer qu'ils traversèrent la mer à gué, et que, ne devant point trop s'écarter à droite ni à gauche, ils étoient retenus par l'eau dans un certain espace, comme entre deux murs. Les chants d'un poëte ne peuvent être interprétés plus rigoureusement; et le cinquième verset du chapitre 15, que nous avons transcrit plus haut, fait voir que les Égyptiens tombèrent au fond de la mer, et non pas que les eaux retombèrent sur eux (1).

La tradition a conservé, chez les Arabes Bédouins, le souvenir du passage de la mer Rouge, et l'on trouve sur sa rive orientale, à environ dix-huit mille mètres au sud du point où je suppose que les Israélites la traversèrent, des sources nommées encore aujourd'hui *fontaines de Moïse*.

Pococke croit que les Hébreux passèrent la mer vis-à-vis de ces sources; il n'en donne guère d'autre raison que celle d'une tradition subsistante parmi les Bédouins: mais, s'il falloit en croire les habitans de ces déserts, le passage se seroit toujours effectué à l'endroit précis où on leur en fait la question.

Le docteur Shaw le recule encore plus vers le sud; il le place en face de la vallée de l'Égarement. Il est du nombre des écrivains qui croient qu'une mer large et profonde signale davantage la puissance de Dieu.

D'autres, au contraire, pensent que les Israélites ne traversèrent pas la mer d'un bord à l'autre, mais qu'étant entrés dans son lit à marée basse, ils se retirèrent vers la terre à mesure que la mer s'élevoit, continuant leur marche sur une courbe concave, du côté des eaux; opinion sans fondement, qui prouve combien l'on est sujet à errer, quand on travaille d'imagination et dans une ignorance absolue des localités.

Plusieurs personnes ont plus heureusement expliqué le passage de la mer Rouge, au moyen des marées. Eusèbe (2) parle d'un certain Artapanus qui produisoit cette opinion comme ayant été celle des prêtres de Memphis. L'historien Joseph, craignant que son récit du passage de la mer Rouge ne parût trop invraisemblable, rapporte que la même chose arriva aux Macédoniens, lorsque, sous la conduite d'Alexandre, ils passèrent la mer de Pamphylie; et il ajoute: « Je laisse néanmoins à chacun d'en juger comme il voudra. » Cet aveu d'un sacrificateur, l'un des membres les plus instruits du corps sacerdotal Juif, est fort précieux, en ce qu'il fait connoître quelle étoit alors l'opinion de ce corps: aussi Joseph a-t-il été repris vivement de cette franchise par des gens qui, quoique Chrétiens, se sont crus obligés de paroître Juifs plus zélés que lui; ce que l'on auroit cru impossible en lisant cet historien. Parmi les modernes, Niebuhr et le Clerc placent cet événement à Suez, à cause du gué qui existe devant cette ville; ils ne pouvoient pas, comme moi, croire que le passage se fût effectué un peu plus au nord, sur un point que la mer n'occupe plus aujourd'hui, parce que les anciennes limites de la mer Rouge ne leur étoient pas connues, et qu'aucun nivellement

(1) C'est en prenant à la lettre les expressions des anciens poëtes, que l'histoire a été mêlée à tant de fables absurdes; mais c'est moins la faute des poëtes que celle de notre intelligence. Amphion bâtissant Thèbes au son de sa lyre, Jéricho tombant au bruit des trom-

pettes d'Israël, sont des phrases aussi faciles à ramener à leur véritable sens que ce vers de Boileau:

Condé, dont le seul nom fait tomber les murailles.

Épître iv.

(2) *Præpar. evang.*, lib. iv, cap. 17.

n'avoit encore été fait dans cette partie de l'isthme : au surplus, ces deux opinions différent si peu, que l'on pourroit presque adopter indifféremment l'une ou l'autre ; la position du fort d'Hadjeroth, devant lequel les Israélites étoient campés, et la grande probabilité qu'à l'époque reculée dont nous nous occupons, la mer, vis-à-vis de Suez, étoit plus profonde qu'aujourd'hui, ont décidé mon choix (1).

On a vu quelle étoit, selon moi, l'explication la plus naturelle du passage de la mer Rouge. Les personnes qui mettent cet événement au rang des fables, conviendront du moins à présent qu'il auroit pu arriver ainsi ; et ceux qui croient à sa réalité, ne pensent pas sans doute qu'il soit nécessaire que l'ordre de la nature ait été renversé pour reconnoître la main de Dieu dans la délivrance des Hébreux et la perte des Égyptiens.

*Les Eaux amères devenues douces.*

« MOÏSE ayant fait partir les Israélites de la mer Rouge, ils entrèrent au désert » de Sur ; et ayant marché trois jours dans la solitude, ils ne trouvoient point » d'eau.

» Ils arrivèrent à Mara, et ils ne pouvoient boire des eaux de ce lieu, parce qu'elles » étoient amères : c'est pourquoi on lui donna un nom qui lui étoit propre, en » l'appelant *Mara*, c'est-à-dire, *amertume*.

» Alors le peuple murmura contre Moïse, en disant : Que boirons-nous !

» Mais Moïse cria au Seigneur, lequel lui montra un bois qu'il jeta dans les » eaux, et les eaux devinrent douces (2). »

Si Moïse eût appris la propriété de ce bois lors de sa première fuite dans le désert, ce secret se seroit conservé, et on le retrouveroit chez les Bédouins, qui ont certainement un bien grand intérêt à rendre les eaux potables dans un désert qui en est si dépourvu. Il faut donc, sur ce point, s'en rapporter à l'historien Joseph ; voici comme il s'exprime (3) : « Après avoir long-temps marché, les » Israélites arrivèrent sur le soir en un lieu nommé *Mara*, à cause de l'amer- » tume des eaux. Comme ils étoient extrêmement fatigués, ils s'y arrêtèrent » volontiers, encore qu'ils manquassent de vivres, parce qu'ils y rencontrèrent » un puits qui, bien qu'il ne pût suffire à une si grande multitude, leur faisoit » espérer quelque soulagement dans leurs besoins, et les consolait d'autant plus » qu'on leur avoit dit qu'il n'y en avoit point dans tout leur chemin. Mais » cette eau se trouva si amère, que ni les hommes, ni les chevaux, ni les autres » animaux, n'en purent boire. Une rencontre si fâcheuse mit tout le peuple dans » un entier découragement et Moïse dans une merveilleuse peine, parce que les » ennemis qu'ils avoient à combattre n'étoient pas de ceux qu'on peut repousser » par une généreuse résistance, mais que la faim et la soif réduisoient seules toute » cette grande multitude d'hommes, de femmes et d'enfants, à la dernière extré-

(1) La mer, devant Suez, devoit être alors bien plus profonde qu'à présent, puisque le banc de sable qui l'empêche de s'étendre au nord d'environ cinquante mille mètres, n'étoit pas encore assez élevé pour la retenir dans ses limites actuelles. Voir mon Mémoire sur les anciennes limites de la mer Rouge, *E. M. tome 1.<sup>er</sup>, pag. 187.*

(2) *Exod.* chap. 15, v. 22-25.

(3) *Antiq. Jud.* liv. 111, chap. 1.

» mité. Ainsi il ne savoit quel conseil prendre, et ressentoit les maux de tous  
 » les autres comme les siens propres ; car tous avoient recours à lui : les mères  
 » le prioient d'avoir pitié de leurs enfans, les maris d'avoir compassion de leurs  
 » femmes, et chacun le conjuroit de chercher quelque remède à un si grand mal.  
 » Dans un si pressant besoin, il s'adressa à Dieu pour obtenir de sa bonté de  
 » rendre douces ces eaux amères ; et Dieu lui fit connoître qu'il lui accordoit cette  
 » grâce. Alors il prit un morceau de bois qu'il fendit en deux ; et après l'avoir  
 » jeté dans le puits, il dit au peuple que Dieu avoit exaucé sa prière, et qu'il  
 » ôteroit à cette eau tout ce qu'elle avoit de mauvais, pourvu qu'ils exécutassent  
 » ce qu'il leur ordonneroit. Ils lui demandèrent ce qu'ils avoient à faire, et il com-  
 » manda aux plus robustes d'entre eux de tirer une grande partie de l'eau de ce  
 » puits, et les assura que celle qui y resteroit seroit bonne à boire. Ils obéirent, et  
 » reçurent ensuite l'effet de la promesse qu'il leur avoit faite. » (Traduction de  
 M. Arnaud d'Andilly.)

Ceci donneroit l'explication du prodige ; car l'on sait qu'en faisant vider un puits, l'eau qui survient est ordinairement bien meilleure. Cette observation est conforme aux lois de la physique, et nous avons d'ailleurs eu en Égypte l'occasion de la répéter fréquemment : dans les endroits du désert où nous élevâmes quelques fortifications, l'eau saumâtre et souvent fétide des puits devint presque toujours meilleure après que l'on s'en fut servi quelque temps.

*De la Nuée, de la Colonne de feu, et de quelques autres événemens remarquables.*

IL est un autre miracle qui commença à se manifester aux Hébreux dès leur sortie d'Égypte, et dont ils continuèrent de jouir après avoir passé la mer Rouge : le Seigneur leur apparoissoit le jour sous la forme d'une nuée, et la nuit sous celle d'une colonne de feu ; il marchoit ainsi devant eux pour leur indiquer leur route, et reposoit au-dessus du tabernacle lorsqu'ils campoient.

N'y auroit-il pas là cependant quelque méprise de la part des savans interprètes de la Bible ! Est-ce bien comme un miracle que Moïse a rappelé cette circonstance de la marche des Hébreux ! Ce qu'il y a de certain, c'est que les caravanes se servent quelquefois, dans leurs marches nocturnes, de grands réchauds que des guides portent en avant. Voici, à ce sujet, un passage du n.º 24 du *Courrier de l'Égypte*, journal qui s'imprimoit au Caire :

« Le 10 nivôse, on partit de Souès ; le gros de la caravane se dirigea sur  
 » Adjeroth ; le général en chef, accompagné des généraux Berthier, Dommartin  
 » et Caffarelli, et des citoyens Monge et Berthollet, se porta à l'extrémité le plus  
 » nord du golfe, pour examiner sur le terrain s'il n'existoit point de traces du  
 » canal marqué dans les cartes, comme établissant une communication entre le  
 » Nil et la mer Rouge. Ces traces furent effectivement retrouvées ; le général  
 » Bonaparte les reconnut le premier. La troupe marcha pendant quatre lieues dans  
 » le canal même : mais, en suivant cette direction, elle s'éloignoit d'Adjeroth,  
 » où elle devoit venir rejoindre la caravane depositaire de l'eau et des vivres ; la

» nuit approchoit, la position d'Adjeroth étoit inconnue, et l'on couroit le danger  
 » de s'égarer. Les généraux Bonaparte et Berthier, accompagnés chacun d'un homme  
 » à cheval, prirent les devants, en se dirigeant au galop sur le point où le soleil se  
 » couchoit; cette direction les conduisit heureusement à Adjeroth: le général en  
 » chef ordonna de tirer un coup de canon, d'allumer des feux sur les tours du  
 » château, et fit porter, sur quelques points élevés de la route qu'il venoit de par-  
 » courir, *des fanaux dont les caravanes sont toujours munies pour éclairer leur marche*  
 » *dans la nuit. Ces fanaux sont fort simples: c'est un réchaud cylindrique dans lequel*  
 » *on entretient un feu vif et brillant, en y brûlant des morceaux très-secs de sapin; ces*  
 » *réchauds sont fixés à la partie supérieure d'un bâton de cinq à six pieds de hauteur,*  
 » *qu'on fiche en terre lorsqu'on veut s'arrêter. Si la caravane marche la nuit, elle a à sa*  
 » *tête plusieurs hommes qui portent de pareils réchauds, qu'ils ont soin de tenir élevés, afin*  
 » *que leur flamme soit aperçue de chaque voyageur. Tout le monde fut rallié dans la*  
 » *soirée (1).*»

On dira, sans doute, que ce n'est point de semblables réchauds qui formoient la nuée, la colonne de feu, dont il est question dans la Bible, puisqu'on lit, au verset 21 du chapitre 13 de l'Exode, que *le Seigneur* marchoit devant les Hébreux. Mais cette expression doit-elle être prise littéralement, lorsqu'on sait qu'un peuple éminemment religieux rapporte tout à Dieu, et que les Israélites, en particulier, admettoient dans la poésie, et la prose elle-même, les hyperboles les plus outrées! Chez nous, dont la langue a tant de réserve, tant de sagesse ou d'entraves, ne voyons-nous pas des hommes être appelés des anges, des êtres divins, des créatures célestes! Supposons-nous un instant dans la position des Hébreux; un étranger marche à notre tête pour nous diriger dans des déserts qui nous sont inconnus, et le réchaud enflammé qu'il porte en l'air, jette durant le jour une fumée et durant la nuit une flamme sur laquelle notre troupe se dirige. Rien certainement de plus simple, rien de plus facile à raconter dans le style le moins poétique: mais n'envisageons plus la chose en elle-même; considérons ses résultats, et nous changerons de langage. Comment cet homme, dirons-nous, s'est-il présenté au moment précis où nous en avions un si grand besoin! Que nous sommes heureux de l'avoir! *C'est un homme divin, c'est un ange, c'est un dieu.* Et tout s'agrandissant en proportion dans le langage de l'enthousiasme, le réchaud enflammé se transformera en colonne de feu, en colonne de nuée, en gloire du Seigneur (2).

Ce qui prouve que Moïse ne vouloit pas présenter ce fait comme surnaturel, c'est qu'il nous apprend lui-même que ce fut son beau-frère, Arabe Madianite, qui guida les Israélites. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Nombres*, chap. 10:

29. « Moïse dit à Hobab, fils de Raguel, Madianite, son allié: Nous nous en  
 » allons au lieu que le Seigneur nous doit donner: venez avec nous, afin que nous  
 » vous combions de biens, parce que le Seigneur en a promis à Israël.

(1) *Courrier de l'Égypte*, n.º 24. Le 27 nivôse, an 7 de la république Française.

(2) Saint Jean, dans l'Apocalypse, appelle les évêques

des sept églises d'Asie, *les anges* de ces églises: « Écrivez, » lui dit le fils de Dieu, à l'ange de l'église d'Éphèse, &c. » *Angelo Ephesi ecclesie scribe, &c.*

30. » Hobab lui répondit : Je n'irai point avec vous, mais je retournerai en  
» mon pays où je suis né.

31. » Ne nous abandonnez pas, répondit Moïse, *parce que vous savez en quels  
» lieux nous devons camper dans le désert, et vous serez notre conducteur.*

32. » Et quand vous serez venu avec nous, nous vous donnerons ce qu'il y  
» aura de plus excellent dans toutes les richesses que le Seigneur nous doit  
» donner.

33. » Ils partirent donc de la montagne du Seigneur, et marchèrent pendant  
» trois jours. L'arche de l'alliance du Seigneur alloit devant eux, marquant le lieu  
» où ils devoient camper pendant ces trois jours. »

Certes, si l'ange du Seigneur eût réellement marché devant les Hébreux, Moïse n'auroit pas eu besoin de son beau-frère pour guide, et ne lui auroit pas promis tant de richesses pour le décider à rester près de lui.

Ces expressions, que *Dieu* ou *ses anges* *guidoient l'armée de Moïse sous la forme de fumée ou de flamme*, signifient donc seulement que l'arche, sanctuaire de la loi divine, et trône du Seigneur, étoit portée à la tête de l'armée (1).

Cette manière de diriger la marche des troupes par des signaux de feux que l'on plaçoit dans les haltes au-dessus de la tente du général, n'appartient pas aux seuls Hébreux. On sait qu'elle étoit en usage chez les Perses, et on relira sûrement ici avec intérêt le passage suivant de Quinte-Curce, à cause de sa ressemblance frappante avec les chapitres 9 et 10 des *Nombres*. Quinte-Curce dit, en parlant d'Alexandre : *Tuba, cum castra movere vellet, signum dabat, cujus sonus plerumque, tumultuantium fremitu exoriente, haud satis exaudiebatur. Ergo perticam, quæ undique conspici posset, supra prætorium statuit; ex qua signum eminebat pariter omnibus conspicuum : observabatur ignis noctu, fumus interdiu* (2). « Lorsqu'il vouloit décamper, la  
» trompette donnoit le signal; mais, comme le tumulte empêchoit, la plupart du  
» temps, d'en entendre le son, il fit placer au-dessus de sa tente une perche qui  
» pût être aperçue de tout le monde, et à son sommet l'on élevoit le signal du  
» départ : c'étoit du feu pendant la nuit, de la fumée pendant le jour. »

On lit dans le chapitre 9 des *Nombres* : 15. « Le jour que le tabernacle fut dressé,  
» il fut couvert d'une nuée : mais, depuis le soir jusqu'au matin, on vit paroître  
» comme un feu sur la tente.

16. » Et ceci continua toujours. Une nuée couvroit le tabernacle pendant le  
» jour; et pendant la nuit, c'étoit comme une espèce de feu.

17. » Lorsque la nuée qui couvroit le tabernacle se retiroit de dessus et  
» s'avançoit, les enfans d'Israël partoient; et lorsque la nuée s'arrêtoit, ils cam-  
» poient en ce même lieu. »

(1) L'arche étoit un coffre de bois de *sethim*, revêtu de lames d'or. Elle avoit deux coudées et demie de long, une coudée et demie de large, et une coudée et demie de haut; les tables de la loi y étoient renfermées. Le couvercle de l'arche se nommoit *propitiatoire*; il étoit surmonté de deux chérubins d'or, dont les ailes étendues formoient une espèce de siège sur lequel étoit censée reposer la majesté invisible de Dieu. *Nombres*, chap. 7, v. 89.

Les deux côtés les plus longs de l'arche étoient munis chacun de deux anneaux, dans lesquels on glissoit les bâtons qui servoient à la porter sur les épaules. On peut voir dans l'Atlas des antiquités, pl. 11, A. vol. I, fig. 4, le dessin d'un bas-relief de l'île de Philæ, qui a une grande analogie avec l'arche, ainsi que l'a déjà remarqué M. Lancret, *Description de l'île de Philæ*, pag. 27.

(2) *De rebus gestis Alex.* lib. v, cap. 7.

Chap. 10 : 1. « Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. » Faites-vous deux trompettes d'argent battues au marteau, afin que vous puissiez assembler tout le peuple lorsqu'il faudra décamper.

3. » Et quand vous aurez sonné de ces trompettes, tout le peuple s'assemblera près de vous, à l'entrée du tabernacle de l'alliance. »

On ne peut certainement pas trouver d'analogie plus grande entre les usages de deux nations pour la marche de leurs troupes.

Plusieurs autres prodiges peuvent s'expliquer aussi naturellement que les précédens. Ainsi les cailles, fatiguées d'un long trajet, se laissent encore prendre à la main sur le rivage de la mer, aux mêmes époques où elles servirent de nourriture aux Hébreux; et nous lisons dans Diodore de Sicile, que, sous le règne d'Actisanès, des Égyptiens exilés, pour vol, dans le désert de l'isthme de Suez, se nourrirent de la même manière. La manne continue encore de se récolter sur des arbrisseaux qui pouvoient être autrefois très-multipliés aux environs du mont Sināï; et le feu grégeois est un exemple de l'emploi terrible qu'à diverses époques les Orientaux ont su faire du feu.

Mais toutes ces explications ne contrarient en rien l'opinion où l'on peut être que Dieu vint au secours de son peuple : la rencontre fortuite d'événemens heureux peut, nous ne saurions trop le répéter, être toujours envisagée comme miraculeuse. Au surplus, je ne m'y arrêterai pas davantage, et j'arrive de suite au moment où les Israélites, après avoir défait les Amalécites à Raphidim, séjournèrent tranquillement dans le désert.

*La Loi est donnée sur le mont Sināï (1).*

Tous les peuples qui habitoient aux environs du mont Sināï, étoient persuadés que Dieu y demeuroit. Les hautes montagnes ont presque par-tout été regardées comme le séjour habituel des dieux, et cela est bien naturel; il n'est aucun de nous qui, au pied de ces masses énormes, n'ait éprouvé le sentiment de sa foiblesse, et il en résulte un recueillement qui dispose l'ame aux idées religieuses. Les montagnes sont d'ailleurs le théâtre d'une foule de phénomènes effrayans, qui semblent être l'appareil formidable d'une Divinité puissante; et la peur, autant que la reconnoissance, a donné aux hommes les premières notions de la Divinité. C'est de leur sommet que se précipitent les torrens dévastateurs; c'est dans leur sein, au bruit des détonations qui ébranlent et bouleversent la terre, que se préparent les pierres rougies, les minéraux fondus qui, en pluie de feu, en fleuve de lave, viennent engloutir et renverser les cités; c'est sur leur cime que les vents mugissent avec plus de force, que les sombres nuages s'amoncellent sous des formes terribles, et que le tonnerre éclate avec plus de majesté au milieu des éclairs dont il semble foudroyer les vallées (2).

(1) Les Arabes nomment cette montagne *Gebel Mousa*, montagne de Moïse.

(2) Lorsque je lus à l'Institut du Kaire, le 16 bru-

mire an 9, mon Mémoire sur le passage de la mer Rouge par les Israélites, et sur leur séjour au pied du mont Sināï, j'annonçai que cette montagne pouvoit être

C'est du spectacle d'un pareil orage que Moïse voulut frapper l'imagination des Israélites, pour achever de les convaincre du commerce qu'il avoit avec Dieu. Le ciel de l'Égypte ne leur avoit jamais offert rien de semblable : étincelant de lumière pendant le jour, du plus bel azur durant le calme des nuits, jamais il n'est obscurci d'aucun nuage : dans le printemps seulement, on en voit quelques-uns fort élevés, que le vent du nord pousse avec vitesse ; ils passent rapidement, et vont s'amonceler sur les hautes montagnes de l'Abyssinie, s'y résolvent en pluie, et donnent naissance à une foule de torrens qui se jettent dans le Nil et occasionnent les débordemens de ce fleuve. Le khamsyn ou vent empoisonné, avec ses tourbillons de poussière brûlante et ses trombes de sable, trouble seul quelquefois la sérénité de l'air : mais, outre qu'il ne souffle en Égypte qu'une ou deux fois dans le courant d'une année, il y est encore plus pernicieux qu'effrayant ; il exerce sur les animaux et les plantes ses principes malfaisans, les rend malades, les tue même, mais le plus souvent à la manière du poison, qui agit sans bruit, sans violence apparente : à ses tourbillons, on le juge, d'ailleurs, plutôt un enfant de la terre que du ciel ; aussi croit-on que les anciens Égyptiens en avoient fait l'emblème de leur mauvais génie. Il étoit donc facile de prévoir que les Hébreux seroient frappés d'une terreur religieuse, la première fois qu'ils verroient les éclairs sillonner les sombres nuées, et qu'ils entendoient gronder la foudre sur des monts élevés, dont les échos augmenteroient et prolongeroient les éclats (1). Les nuages présentent en effet à celui qui les fixe, les formes des monstres les plus bizarres ; et leur mobilité, leurs métamorphoses, ont souvent effrayé ou enflammé l'imagination des hommes foibles ou ignorans : les uns y ont vu des signes de la colère céleste ; d'autres, leurs dieux mêmes, ou les ombres de leurs ancêtres. Quant au tonnerre, tous les peuples en ont armé le maître de l'univers, et nous voyons que, malgré le progrès des sciences et les secours de l'éducation, beaucoup de gens encore le craignent plus que des dangers bien autrement imminens : la raison en est simple ; on peut lutter contre ceux-ci, et l'on n'a aucune résistance à opposer au premier. D'ailleurs, tout bruit considérable fait naître l'idée d'une grande force, l'imagination en fait le cri de colère d'un être puissant et irrité.

Moïse avoit long-temps gardé les troupeaux de son beau-père sur le mont Sinäï ; il y avoit été témoin des scènes sublimes que les orages forment sur cette haute montagne ; et le souvenir de ce qu'il avoit éprouvé, engagea sans doute cet homme habile à s'en servir pour ses desseins.

Je vais rapporter la traduction littérale d'une partie du chapitre 19 de l'Exode :  
1 et 2. « Les Israélites étant partis de Raphidim, arrivèrent au désert de Sinäï,  
» et dressèrent leurs tentes vis-à-vis de la montagne.

un volcan éteint ; les grosses pierres volcaniques que j'avois vues dans le lest des bâtimens de la ville de Tor qui arrivoient à Suez et à Cosseyr, et la description que donne Moïse de l'apparition de Dieu sur le mont Sinäï, m'avoient suggéré cette opinion. Depuis la lecture de mon Mémoire, deux de nos compagnons de voyage, MM. Coutelle et de Rozière, allèrent au couvent du mont Sinäï ; ils reconnurent que la montagne étoit gra-

nitique et ne présentait aucune trace de volcan. Un orage, au surplus, s'accorde aussi bien qu'une éruption volcanique avec le récit de Moïse.

(1) Pendant près de quatre ans que j'ai passés en Égypte, je n'ai entendu qu'une seule fois un coup de tonnerre ; encore étoit-il si foible, que plusieurs personnes qui étoient avec moi ne s'en aperçurent pas.

3. » Moïse y monta pour parler à Dieu.

7. » Il revint vers le peuple, en fit assembler les anciens, et il leur exposa ce  
» que le Seigneur lui avoit commandé de leur dire.

8, 9, 10, 11 et 12. » Le peuple répondit : Nous ferons tout ce que le Seigneur  
» a dit. Moïse retourna sur la montagne, et le Seigneur lui dit : Je vais venir à vous  
» dans une nuée sombre et obscure, afin que le peuple m'entende lorsque je vous  
» parlerai, et qu'il vous croie dans la suite. Allez trouver le peuple, sanctifiez-le  
» aujourd'hui et demain, et qu'il soit prêt pour le troisième jour; car, dans trois  
» jours, le Seigneur descendra devant tout le peuple sur la montagne de Sinaï.  
» Vous marquerez tout autour des limites que le peuple ne passera point, et  
» vous leur direz : Que nul d'entre vous ne soit si hardi que de monter sur la  
» montagne, ou d'en approcher tout autour : quiconque la touchera, sera puni  
» de mort. »

Il n'est pas difficile de prévoir un orage plusieurs heures d'avance (1) : les marins  
et les habitans des hautes montagnes nous le prouvent tous les jours; l'intérêt de  
leur conservation les porte à observer soigneusement tous les avant-coureurs des  
météores qu'ils redoutent, et Moïse, long-temps berger sur le mont Sinaï, avoit  
dû y faire de semblables observations. Quant à l'époque précise et un peu éloignée  
de trois jours qu'il fixe dans les versets 11 et 15, on doit croire que Moïse, en  
parlant aux Hébreux, donnoit à ses paroles cette obscurité des oracles qui en fait  
l'infailibilité; mais que, les événemens étant passés, il écrivoit ses prédictions d'une  
manière claire et précise (2).

Je vais continuer le dix-neuvième chapitre de l'Exode :

16. « Le troisième jour au matin, comme le jour étoit déjà grand, on com-  
» mença à entendre des tonnerres et à voir briller des éclairs; une nuée très-épaisse  
» couvrit la montagne, la trompette sonna avec grand bruit, et le peuple, qui étoit  
» dans le camp, fut saisi de frayeur.

17. » Alors Moïse le fit sortir du camp pour aller au-devant de Dieu, et ils  
» demeurèrent au pied de la montagne.

18. » Tout le mont Sinaï étoit couvert de fumée, parce que le Seigneur y  
» étoit descendu au milieu des feux; la fumée s'en élevoit d'en haut comme d'une  
» fournaise, et toute la montagne causoit de la terreur.

20 et 21. » Le Seigneur étant descendu sur Sinaï, appela Moïse au lieu le  
» plus haut; et lorsqu'il y fut monté, Dieu lui dit : Descendez vers le peuple et  
» déclarez-lui hautement ma volonté, de peur que, dans le désir de voir le  
» Seigneur, il ne passe les limites qu'on lui a marquées, et qu'un grand nombre  
» d'entre eux ne périsse. »

(1) Les éruptions volcaniques sont également annon-  
cées d'une manière presque certaine : des feux follets,  
des vapeurs d'une odeur sulfureuse, un air lourd et brû-  
lant, des bruits souterrains, le dessèchement des puits,  
la diminution et quelquefois la cessation complète de la  
fumée qui s'exhaloit ordinairement des anciens cratères,  
les animaux remplis d'une terreur qu'ils expriment par

leurs cris et leur démarche inquiète, les oiseaux volant  
ça et là avec cette inquiétude qu'ils marquent à l'approche  
des grands orages; tels sont ordinairement les avant-cou-  
reurs de ces terribles catastrophes.

(2) Voyez d'ailleurs ce que nous avons dit, pag. 310,  
sur la publication du Pentateuque.

N'est-ce pas là une description bien exacte d'un orage? Et ne voit-on pas combien Moïse craignoit que quelques personnes ne vinsent le trouver au milieu des nuages qui couvroient le sommet de la montagne, et n'en fissent disparaître la divinité que sa sagesse et leur crédulité y plaçoient! *Moïse s'approcha de l'obscurité où Dieu étoit*, est-il dit au verset 21 du chapitre 20 de l'Exode.

On reconnoît encore, dans ce même chapitre, les motifs qui avoient engagé Moïse à conduire les Israélites au mont Sinaï; car il leur dit: « Dieu est venu » pour vous éprouver et pour imprimer sa crainte dans vous, afin que vous ne » péchiez point; vous avez vu qu'il vous a parlé du ciel. »

Moïse, ayant ensuite défendu qu'on le suivît, alla sur la montagne, y passa quarante jours, et grava, dans cette retraite, les tables du témoignage, qu'il présenta au peuple d'Israël, en lui disant: « Elles sont écrites de la main de Dieu. »

C'est ainsi que la plupart des législateurs célèbres rendirent leurs lois plus respectables. Numa consulte la nymphe Égérie, l'ange Gabriel dicte le Coran à Mahomet, Manco-Capac parle au nom du Soleil, et Lycurgue lui-même, le sage Lycurgue, fait approuver ses lois par l'oracle de Delphes. Ces grands hommes, plus habiles et plus instruits que le vulgaire, profitoient des phénomènes de la nature qui leur étoient connus, pour se faire craindre et révérer. Dans des temps plus modernes, n'a-t-on pas vu Christophe Colomb, mourant de faim, dire aux hommes simples qui habitoient la Jamaïque, que, s'ils n'apportoient des vivres au camp des Espagnols, ils seroient punis de la main de Dieu! L'éclipse qu'il avoit prédite a lieu, et le peuple tremblant se prosterne et obéit. Oui, l'enfance des peuples fut toujours féconde en miracles (1).

#### *Mort de Moïse.*

LES Hébreux, après avoir erré quelque temps, à la manière des Arabes, aux environs du mont Sinaï, essayèrent de pénétrer en Syrie, à l'ouest du lac Asphaltite. Moïse avoit su exciter leur courage, en leur annonçant que Dieu avoit donné aux descendans d'Abraham la terre de Chanaan. Intimidés cependant à leur arrivée sur les frontières de cet État par le rapport de leurs espions, ils refusèrent d'aller plus avant; et, lorsqu'ensuite, sensibles aux reproches de Moïse, ils demandèrent qu'on les menât au combat, ce grand homme, témoin de la timidité qu'ils venoient de montrer, put, en se refusant à leur demande, prédire leur défaite, s'ils osoient attaquer malgré sa défense. Ils ne l'écoutèrent point; et furent complètement battus (2). Cette tentative malheureuse, et la sédition qui éclata peu après, firent connoître à Moïse que les Israélites n'étoient encore ni assez aguerris ni assez disciplinés pour pouvoir s'établir de vive force sur les terres des Syriens. Pendant trente-huit ans, il attendit dans le désert que la

(1) Rien de si facile, même chez les nations policées, que de tromper le bas peuple par de prétendus miracles. De nos jours, en Italie, la foule ne se pressoit-elle pas autour des images de la Sainte-Vierge, dont elle voyoit remuer les yeux! Les prêtres, pour cela, ne se donnoient

pas la peine de dresser aucune machine; ils disoient: Voyez-vous! Et tout le monde répétoit: Je vois. Tant l'imagination est une puissance créatrice!

(2) *Nombres*, chap. 14.

plupart des Hébreux nés en Égypte fussent morts; il les avoit entendus plusieurs fois regretter leurs fers, et il sentoît combien il étoit difficile de donner un esprit national à des hommes de diverses races peut-être, et nés dans l'esclavage. Il employa ce temps à les soumettre à des lois convenables à leur position et à ses desseins, et il y réussit. Quand on songe à la difficulté de cette entreprise, on est tenté de mettre ce législateur au-dessus de tous les autres; car non-seulement il enleva des esclaves à leurs maîtres, mais encore il en fit une nation célèbre et impérissable. Si ses conquêtes et celles de ses successeurs ne peuvent, par leur étendue et leur importance, se comparer à celles que firent Mahomet et les califes avec des moyens et dans une position à peu près semblables, c'est qu'au temps de Moïse, des nations puissantes, des peuplades guerrières, occupoient la Syrie, la Perse, l'Égypte, l'Arabie; tandis que, lorsque Mahomet parut, l'empire colossal des Romains, celui des Perses, après s'être partagé le monde, s'érouloient de vétusté, et que les peuples soumis par eux et fatigués d'esclavage croyoient rompre leurs chaînes en passant sous de nouveaux maîtres: c'est enfin que Moïse, pour maintenir des esclaves en corps de nation, fut obligé de leur inspirer l'horreur des étrangers; sentiment qu'ils portèrent au point d'aimer mieux les exterminer que les convaincre, et qu'ils flétrirent même les nouveaux convertis jusque dans leur postérité, en n'accordant qu'à la dixième génération le droit d'entrer dans l'assemblée du Seigneur; tandis que Mahomet, soumettant à l'islamisme les Arabes, qui, depuis la plus haute antiquité, avoient un esprit national bien prononcé, put employer la force et la persuasion à se faire des prosélytes, les admettre à tous les droits des anciens croyans, et accroître ainsi ses troupes victorieuses des soldats des nations vaincues.

Moïse, ainsi que nous l'avons dit, s'occupa plus de trente-huit ans, depuis la victoire des Chananéens (1), à soumettre les Hébreux à ses lois. Au bout de ce temps, il essaya de nouveau de s'établir en Syrie. Prenant une route différente de celle qu'il avoit suivie lors de sa première expédition, il marcha à l'est du lac Asphaltite, en évitant toutefois de passer sur les terres du roi d'Édom, dont il redoutoit la puissance (2). Moïse s'étoit ménagé, de ce côté, l'appui ou au moins la neutralité de plusieurs peuplades, en publiant que les Hébreux avoient avec eux une origine commune, et en promettant de respecter leurs possessions et de payer jusqu'à l'eau que l'on boiroit en traversant leur territoire (3).

Attaqué dans sa marche, il remporta plusieurs victoires signalées, et s'empara d'une contrée fertile située à la gauche du Jourdain: là, sentant ses forces s'affaiblir, il voulut encore rendre sa mort utile à ses desseins. Il annonça au peuple que Dieu lui avoit refusé d'entrer dans la terre promise, pour avoir une fois, une seule fois, douté de sa puissance (4), et il proclama, au nom de l'Éternel, Josué pour son successeur. Ayant gravi les monts d'Abarim et de Nébo, il montra de la main aux Hébreux la terre qui seroit la récompense de leur valeur, et sur-tout

(1) *Deutéronome*, chapitre 1.<sup>er</sup>, v. 46; chap. 2, v. 14.

(2) *Nombres*, chap. 20.

(3) *Deutéronome*, chap. 2.

(4) *Nombres*, chap. 20, v. 12. *Deutéronome*, chap. 32, v. 51.

de leur foi religieuse. Je me représente ce vieillard vénérable sous les traits du Moïse de Michel-Ange, dans l'église de Saint-Pierre *in vincoli*, à Rome ; son front sillonné par l'âge a seulement plus de calme ; ses yeux ont conservé leur feu et ont plus de douceur ; la main du temps a respecté la majesté de ses traits ; ses dents, blanches comme l'ivoire (1), sont ombragées par une barbe épaisse qui descend sur sa poitrine. Il marche avec lenteur, mais avec assurance : sa pâleur et ses regards dirigés vers le ciel annoncent seuls qu'il va quitter la terre pour une plus sainte demeure. Les guerriers, les femmes, les enfans, les esclaves même, l'entourent avec inquiétude : d'une voix inspirée, il leur prédit leurs destins à venir ; il les bénit ; la foule tombe à genoux ; et lorsqu'il annonce sa mort, des gémissemens et des sanglots éclatent de toutes parts ; il leur dit un dernier adieu, et s'éloigne. Le peuple s'est penché pour le suivre : d'un seul geste de sa main défaillante, il les retient à leur place ; qui oseroit désobéir à ce favori du ciel, au moment où il va se réunir à l'Éternel ! On ne le vit plus reparoître ; et Josué, l'unique confident de ses desseins, et sans doute de sa dernière résolution, ramena les tribus d'Israël dans la plaine de Moab, où elles pleurèrent trente jours leur législateur et leur père.

Je ne pousserai pas plus loin mes recherches : la génération qui passa le Jourdain étoit étrangère à l'Égypte, et son histoire ne se rattacherait pas suffisamment au plan de cet ouvrage.

Je terminerai par cette réflexion, que tout ce que nous venons d'extraire du Pentateuque, est tellement vraisemblable et coïncide si parfaitement avec le récit des auteurs profanes, qu'il est impossible que cet ouvrage ait été enfanté, comme on a voulu le prétendre, par l'imagination d'Esdras ou d'Helcias, dans des vues politiques et religieuses. Ces prêtres Juifs auroient d'ailleurs donné aux Hébreux des ancêtres riches et puissans ; ils eussent parlé de victoires, et non de défaites. Quand on invente l'histoire de sa nation, l'amour-propre est là qui dicte chaque phrase.

(1) « Moïse avoit six vingts ans lorsqu'il mourut : sa vue ne baissa point, et ses dents ne furent point ébranlées. » (Deutéronome, chap. 34, v. 7.)

TABLE.

SECTION PREMIÈRE.

**I**NTRODUCTION.....page 291.  
 Du Pentateuque..... 293.  
 Des Nomades..... 294.  
 Abraham..... 295.

SECTION II.

Des Hébreux jusqu'à l'époque de leur entrée en Égypte..... 299.  
 De la conquête de l'Égypte par les pasteurs, et des Hébreux depuis la mort de Joseph jusqu'à leur fuite dans le désert..... 301.  
 Fuite des Hébreux dans le désert..... 305.  
 Marche des Hébreux dans le désert, jusqu'à l'endroit où ils traversèrent la mer Rouge.. 307.  
 Passage de la mer Rouge..... 309.  
 Les eaux amères devenues douces..... 314.  
 De la nuée, de la colonne de feu, et de quelques autres événemens remarquables..... 315.  
 La loi est donnée sur le mont Sinai..... 318.  
 Mort de Moïse..... 321.

# MÉMOIRE

SUR

## LES MESURES AGRAIRES

### DES ANCIENS ÉGYPTIENS,

PAR M. P. S. GIRARD,

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES, DIRECTEUR DU CANAL  
DE L'OURCQ ET DES EAUX DE PARIS, MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DE  
FRANCE ET DE CELUI D'ÉGYPTE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

---

#### SECTION PREMIÈRE.

*Des Mesures agraires de l'Égypte sous les anciennes dynasties. — On retrouve l'unité de mesure agraire contenue exactement dans la surface de la base de la grande Pyramide.*

C'EST le caractère distinctif le plus remarquable du climat de l'Égypte, que la fécondité ou la stérilité des terres y dépend d'un seul phénomène. Par-tout ailleurs une multitude de circonstances influent sur la fertilité du sol ; elle n'est en Égypte que le résultat naturel du débordement du Nil. Les mêmes terres y sont fécondes ou stériles, suivant qu'elles ont participé au bienfait de ce débordement, ou qu'elles en ont été privées ; et comme la hauteur à laquelle le fleuve s'élève, et par conséquent l'étendue de pays qu'il submerge, varie d'une année à l'autre, on est obligé, tous les ans, après la retraite des eaux, de mesurer la superficie des terres qui ont été inondées, parce qu'étant les seules susceptibles de culture, elles sont aussi les seules qui doivent acquitter la redevance des propriétaires et les impôts que le Gouvernement perçoit.

Ce qu'on pratique aujourd'hui en Égypte est la représentation fidèle de ce qu'on y a pratiqué dès les premiers temps de la civilisation de cette contrée. Ses habitans, forcés de renouveler périodiquement le mesurage de leurs terres, devinrent habiles dans cet art, et ce fut chez eux que les autres peuples en puisèrent les premières notions. Voilà pourquoi tous les témoignages de l'antiquité se

réunissent pour attribuer aux Égyptiens l'invention de la géométrie (1); science dont le nom seul, expliqué littéralement, annonce qu'elle se réduisoit dans son origine aux opérations de l'arpentage.

On sait que le peuple d'Égypte étoit partagé en plusieurs castes (2), et que l'étude et la pratique des sciences étoient uniquement réservées aux prêtres, qui composoient la première de ces castes. Parmi les livres Hermétiques confiés à leur garde, et dont eux seuls avoient connoissance, suivant Clément d'Alexandrie, il y en avoit deux consacrés à la description détaillée de l'Égypte et du cours du Nil (3): c'étoit, à proprement parler, une espèce de cadastre dont ils étoient dépositaires.

Si l'on considère que les débordemens du Nil peuvent, chaque année, confondre les propriétés en faisant disparaître une partie de leurs limites, on concevra aisément que le droit de conserver les registres qui contenoient la description de ces propriétés, étoit un des principaux privilèges de l'ordre sacerdotal. Il devoit nécessairement donner à ceux qui en jouissoient un crédit d'autant plus grand et une influence d'autant plus marquée, que l'on éprouvoit plus souvent le besoin de s'adresser à eux pour obtenir des renseignemens qu'eux seuls étoient capables de fournir. Ceci explique le soin que prenoient les prêtres de conserver dans leurs familles le genre d'instruction qui pouvoit contribuer le plus sûrement au maintien de la considération et des privilèges de leur caste.

« Les prêtres, dit Diodore de Sicile, instruisent leurs enfans en deux sortes de sciences qui ont leurs caractères ou leurs lettres particulières; savoir, les sciences sacrées et les sciences profanes: mais ils leur font apprendre sur-tout la géométrie et l'arithmétique; car, comme le fleuve, en se débordant tous les ans, change souvent la face de la campagne et confond les limites des héritages, il n'y a que des gens habiles dans l'art d'arpenter et de mesurer les terres qui, en assignant à chacun ce qui lui appartient, puissent prévenir les procès qui naîtroient continuellement entre les voisins. Ainsi l'arithmétique leur sert non-seulement pour les spéculations de la géométrie, mais encore pour les besoins de la société (4). »

Ces témoignages prouvent suffisamment que l'arpentage des terres étoit une des principales fonctions des prêtres Égyptiens. Malheureusement la perte de leur ancienne langue et la destruction des ouvrages qui auroient pu nous éclairer sur l'état de leurs connoissances, nous réduisent aujourd'hui à rechercher, dans un très-petit nombre de passages anciens et dans quelques usages conservés jusqu'à présent, l'origine des mesures agraires, leurs valeurs primitives, et l'ordre des changemens que le système de ces mesures a éprouvés.

Les prêtres Égyptiens, aux récits desquels Hérodote doit, comme on sait, la connoissance de la plupart des faits qu'il nous a transmis, apprirent à cet historien que Sésostris, un de leurs anciens rois, avoit partagé l'Égypte entre tous ses habitans, et qu'il avoit donné à chacun une portion égale de terre, sous la

(1) Plato, in *Phædro*. Herodot. *Hist.* lib. 11, cap. 109. Strabo, *Geograph.* lib. XVII, pag. 657 et 787. Diodor. *Sicul. Biblioth. hist.* lib. 1, sect. 11, cap. 22. Jamblicus, de *Vita Pythagoræ*, cap. 22, &c. &c.

(2) Herod. *ibid.* cap. 164. Diodor. *ibid.* cap. 24 et 29.

(3) Clem. Alexand. *Strom.* lib. V, pag. 566.

(4) Diodore de Sicile, *liv. I, sect. 11*, traduction de l'abbé Terrasson, *tome I.<sup>er</sup>, pag. 172.*

condition de payer un tribut annuel. « Si le fleuve enlevait à quelqu'un une partie » de sa propriété, il alloit trouver le roi, et lui exposait ce qui étoit arrivé. Le » prince envoyait sur les lieux des arpenteurs pour voir de combien l'héritage » étoit diminué, afin de ne faire payer la redevance qu'à proportion du fonds » qui restait (1). »

Les chronologistes placent le règne de Sésostris environ quinze cents ans avant notre ère : ainsi il reste constant, par ce passage, que l'art de mesurer les terres en Égypte remontoit, dès le siècle d'Hérodote, à une haute antiquité, et que les terres cultivées étoient les seules assujetties à payer l'impôt.

Dans un autre endroit, le même historien rapporte « que les gens de guerre et » les prêtres étoient les seuls qui, pour marque d'un honneur insigne, possédoient » chacun douze mesures de terre exemptes de toute sorte de charges et de » redevances (2). » Il traduit par le mot Grec *ἀρoura* [aroure] le nom de la mesure agraire dont il est question ici. C'étoit, suivant la définition qu'il en donne, un carré dont le côté avoit de longueur cent coudées d'Égypte (3), et dont la superficie étoit égale à celle qu'une paire de bœufs pouvoit labourer en un jour.

Nous avons retrouvé l'ancienne coudée d'Égypte dans le nilomètre d'Éléphantine, et nous avons fait voir que la découverte de cette unité de mesure dissipait toutes les incertitudes que l'on avoit eues jusqu'à présent sur sa véritable longueur. Sa valeur exacte est comprise entre 0<sup>m</sup>,523 et 0<sup>m</sup>,527 (4) : le côté de l'aroure Égyptienne étoit, par conséquent, de 52<sup>m</sup>,3 ou de 52<sup>m</sup>,7; et sa surface, de 2756 mètres carrés environ.

Mais on conçoit que, dans la pratique du mesurage des terres, on auroit perdu beaucoup de temps si l'on avoit mesuré le côté de l'aroure en appliquant successivement le long de cette ligne une coudée simple; on fut donc naturellement conduit à substituer à cette mesure une unité de mesure plus longue formée d'un certain nombre de coudées, et l'on obtint ainsi pour l'arpentage un instrument particulier.

(1) Hérodote, liv. 11, chap. 109, traduct. de Larcher. — Moïse attribue à Joseph ce que les prêtres Égyptiens attribuoient à Sésostris sur la redevance que les terres supportoient; il indique même en quoi elle consistoit :

*Emit igitur Joseph omnem terram Ægypti, vendentibus singulis possessiones suas prout magnitudine famis; subiecitque eam Pharaoni,*

*Et cunctos populos ejus à novissimis terminis Ægypti usque ad extremos fines ejus,*

*Præter terram sacerdotum, quæ à rege tradita fuerat eis, quibus et statuta cibaria ex horreis publicis præbebantur, et idcirco non sunt compulsi vendere possessiones suas.*

*Dixit ergo Joseph ad populos: En ut cernitis, et vos et terram vestram Pharaon possidet: accipite semina, et serite agros,*

*Ut fruges habere possitis. Quintam partem regi dabitis: quatuor reliquis permitto vobis in sementem, et in cibum famillis et liberis vestris.*

*Qui responderunt: Salus nostra in manu tua est: respiciat nos tantum dominus noster, et læti serviemus regi.*

*Ex eo tempore usque in præsentem diem, in universa terra Ægypti regibus quinta pars solvitur, et factum est quasi in legem, absque terra sacerdotali, quæ libera ab hac conditione fuit. (Genesis, cap. XLVII, vers. 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26.)*

S'il faut en croire Paul Orose, prêtre Espagnol, qui voyagea en Afrique et en Syrie, et qui écrivit son Histoire dans le v.<sup>e</sup> siècle, les impôts en nature qu'on levait en Égypte à cette époque, étoient encore perçus sur le même pied.

*Quamquam hujus temporis (Joseph patriarchæ) argumentum, historiis fastisque reticentibus, ipsa sibi terra Ægypti testis pronunciat: quæ tunc redacta in potestatem regiam, restitutaque cultoribus suis, ex omni fructu suo usque ad nunc quintæ partis incessabile vectigal exsolvit. (Paul. Oros. Hist. lib. 1, cap. 8.)*

(2) Hérodote. *Hist.* lib. 11, cap. 168.

(3) *Ibid.*

(4) Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, ci-dessus, pag. 18.

L'arpentage annuel des terres de l'Égypte n'ayant éprouvé aucune interruption depuis un temps immémorial, et les Égyptiens ayant toujours été religieusement attachés à leurs anciennes coutumes, il est extrêmement probable que les procédés du mesurage de leurs terres ont été transmis d'âge en âge aux arpenteurs actuels, sans éprouver de modification. Ce qu'ils pratiquent aujourd'hui semble par conséquent devoir donner une idée exacte de ce qui se pratiquoit dans l'antiquité.

Or voici à quoi se réduit aujourd'hui leur procédé de mesurage : l'arpenteur, tenant d'une main un long roseau qui lui sert de mesure, se place à l'extrémité de la ligne qu'il doit mesurer ; il applique sur le sol, dans la direction de cette ligne, le roseau qu'il tient à la main, et trace avec son extrémité antérieure un léger sillon transversal pour indiquer le point auquel cette extrémité correspond ; cela fait, il relève sa mesure, et s'avance dans la même direction jusqu'à ce qu'il soit parvenu au-dessus de la première trace dont on vient de parler ; il y soutient, le plus près possible du sol, l'extrémité postérieure du roseau ; pendant qu'il le tient dans cette position, il trace de son extrémité opposée un second sillon transversal ; il reporte le bout postérieur de la canne sur ce second sillon, et ainsi de suite, en continuant de marcher, la mesure en avant, jusqu'à ce qu'il ait parcouru toute la ligne dont il falloit déterminer la longueur.

On voit que ce procédé de mesurage est de la plus grande simplicité, et n'exige, de la part des hommes habitués à l'employer, guère plus de temps qu'ils n'en mettroient à parcourir, en marchant au pas, l'intervalle qu'ils doivent mesurer. Si ce procédé n'est pas rigoureusement exact, parce que l'arpenteur est obligé de tenir à une certaine hauteur au-dessus du sol l'extrémité de la canne à laquelle sa main est appliquée, ce qui diminue l'unité de mesure de la différence qui existe entre la longueur absolue de cette canne et sa projection horizontale, on comprend aisément que cette différence est trop foible pour avoir une influence notable dans le résultat de l'opération, et que les inconvéniens qui pourroient provenir de cette inexactitude sont amplement compensés par l'avantage que présente un procédé aussi expéditif. Il faut considérer de plus que la différence entre la longueur absolue de la canne et sa projection horizontale sur le sol est d'autant moindre, que cette unité de mesure est plus longue ; ce qui a dû porter à lui donner toute la longueur dont elle étoit susceptible, sans devenir trop flexible ou trop pesante. Le choix de la matière dont on devoit la former n'étoit donc point indifférent : il falloit qu'elle fût tout-à-la-fois rigide et légère ; double propriété dont jouissent, exclusivement à toute autre substance, les grands roseaux qui croissent sur les bords du Nil et des canaux dont l'Égypte est entrecoupée. Il seroit donc naturel de croire que la mesure portative employée dans l'antiquité pour les opérations de l'arpentage étoit, comme aujourd'hui, fabriquée avec un roseau, quand le nom qui sert à la désigner dans les langues Orientales n'en fourniroit pas la preuve (1).

Puisque l'unité de mesure agraire étoit un carré de cent coudées de côté, il est évident que la longueur de la canne d'arpentage dut être primitivement l'un

(1) Le mot *gasrâb*, par lequel on désigne la canne actuelle des arpenteurs Égyptiens, signifie un roseau.

des facteurs de ce nombre. On avoit à remplir, dans le choix de ce facteur, deux conditions essentielles : la première, de donner à l'instrument la plus grande longueur possible, afin d'abrégger les opérations du mesurage; la seconde, de limiter cette longueur, de telle sorte que l'instrument ne fléchît pas sous son propre poids et conservât sa rectitude. Un roseau de cinq coudées remplissoit ces deux conditions. Il étoit d'ailleurs facile de s'en procurer par-tout. On en forma donc une mesure usuelle, laquelle, appliquée vingt fois de suite sur le terrain dans la même direction, donnoit le côté de l'aroure. L'unité de mesure agraire de dix mille coudées superficielles fut ainsi transformée en une autre de quatre cents *cannes* carrées; expression qui, se trouvant plus simple et plus appropriée à l'étendue des surfaces qu'elle devoit servir à déterminer, fut la seule que l'on conserva.

Nous ferons remarquer ici que ce nombre de quatre cents *cannes* superficielles a quatorze diviseurs (1); ce qui permet de le sous-diviser exactement en autant de parties, et le rend très-propre à faciliter les conventions dont le partage des terres peut être l'objet.

Rendre les opérations de l'arpentage plus expéditives dans un pays où elles se renouvellent continuellement, c'étoit résoudre un problème de la plus haute importance. Les prêtres Égyptiens, qui, comme on sait, étoient chargés de ces opérations, dirigèrent probablement leurs recherches de ce côté. Le besoin de l'art qu'ils exerçoient, les conduisit aux propositions élémentaires de la géométrie spéculative, et ils trouvèrent une nouvelle *canne*, qui, aussi facile à employer que celle de cinq coudées, l'emportoit sur elle par l'avantage qu'elle procuroit d'abrégger beaucoup la pratique de l'arpentage, sans altérer sensiblement la valeur de la mesure agraire primitive. S'il nous est permis de hasarder ici quelques conjectures, voici comment on fut conduit à faire cette substitution.

Que l'on divise par sa diagonale un carré tracé sur un plan; les deux triangles auxquels cette ligne sert de base commune, sont évidemment égaux entre eux.

Que l'on construise ensuite sur cette diagonale un deuxième carré, en dedans duquel les côtés du premier soient prolongés; ces côtés formeront les diagonales du second, et le partageront en quatre triangles, dont chacun sera précisément égal à chacun des deux triangles du premier carré. Le simple tracé de cette figure démontre donc qu'un carré quelconque est précisément la moitié de celui qui seroit construit sur sa diagonale. Cette proposition, qui n'est qu'un cas particulier du fameux théorème dont la démonstration est attribuée à Pythagore (2), porte par son évidence le caractère d'un axiome, et ne put échapper aux premiers géomètres, c'est-à-dire, aux arpenteurs Égyptiens. Il leur fut aisé d'en conclure que, la diagonale

(1) Ces diviseurs sont les nombres 1, 2, 4, 5, 8, 10, 16, 20, 25, 40, 80, 100, 200, 400.

(2) Ce théorème est celui qui énonce l'égalité entre le carré formé sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle, et la somme des carrés formés sur les deux autres côtés de ce triangle; théorème pour la découverte duquel on raconte que, transporté de joie et plein de reconnaissance envers les dieux qui l'avoient si bien inspiré, Pythagore leur immola cent bœufs. Diogène Laërce, Porphyre et Jamblique, qui ont écrit la vie de ce philosophe, s'accordent

tous les trois à dire qu'il apprit la géométrie et l'astronomie des prêtres Égyptiens, avec lesquels il demeura plusieurs années enfermé, se faisant initier aux mystères de leur religion. (Diogène Laërce, *liv. VIII. Porphyre, de Vita Pythagoræ. Jamblique, de Vita Pythagoræ, cap. 4 et 29.*) Pythagore ayant fondé son école en Italie, après s'être instruit dans les diverses sciences de l'Égypte et de tous les pays de l'Orient où il avoit voyagé, put bien s'attribuer, pour donner une plus grande célébrité à cette école, le fameux théorème dont il est, pur on ici.

étant plus courte que deux côtés du carré pris ensemble, on mesureroit un carré double en moins de temps que deux carrés simples; et qu'ainsi, si l'on substituoit la double aroure à l'aroure primitive, on abrégeroit la durée des opérations de l'arpentage autant que la diagonale est plus courte que la somme des deux côtés du carré dans lequel elle est tracée.

Il s'agissoit de déterminer le rapport entre ces deux quantités; ou bien, en appliquant cette recherche à l'unité de mesure agraire, il s'agissoit de trouver combien de cannes de cinq coudées étoient contenues dans la diagonale d'un carré de vingt cannes de côté. On trouva que cette ligne en contenoit plus de vingt-huit et moins de vingt-neuf; en ramenant à cent coudées la longueur du côté de l'aroure, on trouva encore que la diagonale de ce carré étoit au-dessus de cent quarante-une coudées et au-dessous de cent quarante-deux; enfin, poussant plus loin l'exactitude de la recherche, on reconnut qu'en quelques petites fractions de coudées qu'on exprimât le côté de l'aroure, on ne pouvoit parvenir à exprimer exactement en unités de la même espèce le côté de la double aroure; singularité qui fut sans doute le premier exemple frappant de quantités géométriques incommensurables entre elles. Au reste, il n'étoit pas très-important ici d'obtenir le rapport rigoureux entre la diagonale et le côté du carré; le procédé de mesurage que nous avons décrit, étoit suffisamment exact pour les besoins de l'agriculture. Ces besoins n'exigeant pas dans la détermination des longueurs une précision mathématique, il y avoit beaucoup moins d'inconvéniens à faire subir à l'unité de mesure agraire une légère altération, qu'il n'y avoit d'avantages à accélérer les opérations de l'arpentage annuel: ainsi, sans être arrêté par l'impossibilité d'assigner le rapport entre le côté de l'aroure simple et celui de la double aroure, on s'en tint à rechercher par quel nombre entier de cannes celui-ci devoit être représenté, lorsque celui-là étoit composé de vingt cannes.

Nous avons vu qu'alors la valeur exacte du côté de la double aroure étoit comprise entre vingt-huit et vingt-neuf cannes: c'étoit, par conséquent, entre ces deux nombres qu'il falloit choisir la racine de la nouvelle mesure agraire. Examinons quels motifs durent déterminer ce choix.

L'unité de mesure primitive étant de quatre cents cannes superficielles, la valeur exacte de la double aroure auroit été de huit cents. Or le carré de 28 est 784, et celui de 29 est 841; le premier de ces nombres est moindre de 16 et le second plus grand de 41 cannes superficielles que la double aroure: il y avoit donc, sous ce rapport, une première raison de préférer le nombre de vingt-huit cannes à celui de vingt-neuf, puisque la surface résultant de l'emploi du premier approchoit plus que la surface résultant de l'emploi du second, de l'unité de mesure agraire de huit cents cannes qui seroit de type, et avec laquelle il falloit coïncider.

Une seconde raison de cette préférence se trouve dans la composition même de ces nombres: en effet, le nombre 28 a six diviseurs entiers (1), ce qui permettoit le partage de la double aroure en parties aliquotes, tandis que le nombre 29 est un nombre premier.

(1) Ces diviseurs sont les nombres 1, 2, 4, 7, 14, 28.

Enfin, si, comme on n'en peut douter, la redevance que les terres supportoient s'appliquoit à chaque unité de mesure agraire, on dut plutôt diminuer qu'augmenter la surface de cette unité quand l'étendue en fut altérée, parce que cette diminution, qui augmentoit la quantité des mesures de terre imposables, s'accordoit avec les intérêts du Gouvernement et des propriétaires, qui avoient plus de pouvoir et qui jouissoient d'une plus grande influence que les cultivateurs.

Nous voici donc amenés à une nouvelle unité de mesure agraire dont le côté étoit de vingt-huit cannes de cinq coudées chacune, et qui, à un cinquantième près, équivaloit au double de l'aroure primitive : on avoit, en l'adoptant, abrégé les opérations de l'arpentage ; mais une autre considération indiqua bientôt les moyens de les abréger encore plus.

En effet, vingt-huit cannes de cinq coudées chacune équivalent à cent quarante coudées ; or cette longueur de cent quarante coudées peut aussi se former de vingt cannes de sept coudées chacune. Il étoit facile de trouver des roseaux assez longs et assez forts pour fabriquer ce nouvel instrument. On voit qu'il ne falloit l'appliquer que vingt fois de suite sur le côté de la double aroure, tandis qu'il falloit appliquer vingt-huit fois de suite sur la même ligne la canne de cinq coudées. On abandonna donc l'usage de celle-ci : en lui substituant une canne de deux coudées plus longue, l'unité de mesure agraire resta composée de quatre cents cannes superficielles, c'est-à-dire, précisément d'un même nombre de cannes que l'aroure primitive ; avantage d'autant plus précieux, que les habitans des campagnes conservoient par-là l'usage des sous-divisions de l'aroure auxquelles ils étoient accoutumés.

On ne trouve dans l'antiquité aucun témoignage positif sur l'emploi de la canne de sept coudées, et sur la substitution de la double aroure de quatre cents cannes superficielles à la simple aroure de cent coudées de côté, indiquée par Hérodote. Mais le silence des anciens auteurs sur ce sujet n'a rien qui doive surprendre : car aucun ouvrage d'auteurs Égyptiens qui se soient occupés de cette matière, n'est parvenu jusqu'à nous ; et ce que nous savons sur les usages et les lois de cet ancien peuple, nous a été transmis par un très-petit nombre d'historiens étrangers, dont l'objet étoit plutôt de conserver la mémoire des révolutions politiques de ce pays, que d'entrer dans les détails minutieux de l'économie civile.

Peut-être, après avoir lu ce qui précède, objectera-t-on que la formation d'une mesure agraire de quatre cents cannes septénaires, dérivée de l'aroure primitive de dix mille coudées superficielles, auroit exigé, de la part des arpenteurs d'Égypte, des notions de calcul et de géométrie qui étoient au-dessus de leur portée. Mais cette objection tombe d'elle-même, si l'on considère que l'arpentage des terres étoit une des attributions les plus importantes des prêtres Égyptiens, et que, livrés dès la plus haute antiquité à l'étude de la géométrie, de l'arithmétique et de l'astronomie, les progrès qu'ils firent dans ces sciences les rendirent capables de devenir les instituteurs de Pythagore, de Platon, d'Eudoxe, d'Archimède et de la plupart des anciens philosophes (1).

(1) Strab. lib. XVII, pag. 206. Diogen. Laert. lib. VIII, lib. III. Diodor. Sicul. lib. I, sect. II, cap. 36.

Ce furent aussi les prêtres Égyptiens qui, pour donner à Hérodote une juste idée du privilège dont ils jouissoient, de posséder chacun douze aroures exemptes des redevances auxquelles les autres propriétés étoient sujettes, lui apprirent que l'aroure étoit un carré de cent coudées de côté (1). Il est manifeste que cette définition s'appliquoit à l'*aroure primitive*, c'est-à-dire, à celle qui étoit en usage lors de l'établissement du privilège dont il s'agit. Il étoit inutile d'ajouter à ce renseignement le récit des changemens que l'on avoit fait subir depuis au premier type des mesures agraires, à dessein d'abrèger les opérations de l'arpentage; il ne l'étoit pas moins de décrire les instrumens employés à ces opérations: ces détails de pratique ne pouvoient intéresser un étranger; et s'ils furent donnés à Hérodote, il est probable qu'il ne les jugea pas dignes d'être écrits.

Au reste, ce que nous n'avons présenté jusqu'à présent que comme de simples conjectures, acquerroit le caractère de la certitude, si l'on parvenoit à faire voir qu'antérieurement aux plus anciennes époques connues, il existoit en Égypte une unité de mesure superficielle dont le côté étoit formé de vingt cannes de sept coudées chacune. Or il suffiroit pour cela de retrouver, entre des limites invariables, une surface qui contînt un nombre exact de ces mesures, si d'ailleurs on étoit suffisamment fondé à conclure de l'étendue et de la figure de cette surface l'intention de la régulariser par ce moyen.

Nous avons rapporté, dans notre Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, plusieurs observations qui prouvent que les constructeurs de la grande pyramide avoient eu l'intention de donner aux dimensions des principales parties de ce monument un nombre rond de l'unité de mesure linéaire qu'ils employoient (2). Cette considération, à l'aide de laquelle Newton avoit déjà été conduit à la détermination de la coudée Égyptienne (3), ne doit-elle pas conduire à déterminer l'unité de mesure agraire, en supposant que la base de la grande pyramide contienne un nombre rond de ces unités de mesures superficielles! La précision avec laquelle le côté de cette base a été mesuré par MM. Le Père et Coutelle, garantit l'exactitude du résultat qu'on obtiendrait en admettant cette hypothèse, si en effet elle est conforme à la vérité.

La longueur du côté de la base de la grande pyramide a été trouvée très-exactement  $232^m,67$ ; la superficie de cette base est par conséquent de  $54135$  mètres carrés.

Supposons que l'on ait voulu donner à cette superficie dix unités de la mesure agraire qui étoit alors en usage: chacune de ces unités auroit été de  $5413^m,5$ ; et le côté du carré qu'elle représente, de  $73^m,57$ .

Supposons encore que ce côté ait été composé de vingt cannes d'arpentage; on trouve pour la longueur de cette canne  $3^m,677$ .

Supposons enfin que cette mesure portative ait été elle-même formée de sept coudées: la longueur de celle-ci sera de  $0^m,525$ , c'est-à-dire, précisément égale à celle que nous avons déduite des dimensions de la chambre sépulcrale pratiquée

(1) Herodot. lib. 11, cap. 168.

(2) Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine. Vid. sup.

(3) Newtoni *Opuscula mathematica et philosophica*, tom. III, pag. 493.

dans l'intérieur de la grande pyramide, et que nous avons retrouvée dans le nilomètre d'Éléphantine (1).

Nous voilà donc parvenus, par une suite d'hypothèses sur l'unité de mesure agraire, à découvrir une valeur de la coudée Égyptienne absolument identique avec celle que l'on connoissoit déjà, et sur l'exactitude de laquelle il ne pouvoit rester aucun doute (2) : d'où il suit que ces hypothèses sont conformes à la vérité, et qu'à l'époque de la construction des pyramides, il existoit en Égypte une unité de mesure agraire double de l'espace que l'on pouvoit labourer en un jour; que cette unité étoit un carré dont le côté contenoit vingt *cannes d'arpentage*; enfin, que cette *canne d'arpentage* avoit sept coudées de longueur.

Nous avons fait voir ailleurs comment, avant l'invention des mesures portatives, les Égyptiens furent conduits naturellement à se servir d'une coudée composée de sept palmes (3). Nous venons de montrer comment les premières notions

(1) Voyez le Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, déjà cité.

(2) J'ai rapporté, dans mon Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, diverses preuves qui constatent l'existence et l'usage en Égypte d'une coudée de sept palmes, c'est-à-dire, d'un palme plus longue que la coudée naturelle dont les Grecs avoient adopté l'emploi. Depuis la publication de ce Mémoire, j'ai eu occasion d'en recueillir de nouvelles à l'appui de celles que j'ai citées; comme elles sont propres à jeter un nouveau jour sur ce point fondamental de métrologie, elles trouvent naturellement place ici.

« Sésostriis, dit Diodore de Sicile, laissa en quelques endroits sa statue en pierre, ayant des traits et une lance » à la main, et de quatre palmes plus haute que les quatre » coudées de sa taille naturelle. » (*Livre 1, page 120*, traduction de l'abbé Terrasson.)

On savoit que la stature humaine étoit de quatre coudées naturelles : si donc on suppose que l'usage d'une coudée de sept palmes de longueur fut établi en Égypte, et que cette mesure, devenue portative, fut entre les mains des sculpteurs Égyptiens, il falloit nécessairement que les figures auxquelles ils donnoient quatre de ces coudées pour conserver les proportions du corps humain, eussent quatre palmes de hauteur de plus que les quatre coudées naturelles. Peut-être aussi, tandis que la coudée naturelle servoit de module aux statues des autres hommes, par une exception que commandoient la puissance de Sésostriis et le rang qu'il occupoit dans l'ordre sacerdotal, prit-on pour module de ses statues la coudée sacrée de sept palmes, de même que l'on exprima en coudées septénaires les dimensions des édifices sacrés des Hébreux. L'accord que présentent l'observation de l'historien Grec sur les statues de Sésostriis, et les prescriptions du prophète Ezéchiel à l'occasion du temple et de l'autel, dont il donne les dimensions, mérite d'être remarqué.

Nous voilà donc conduits, par le témoignage de Diodore de Sicile, à reconnoître une coudée de sept palmes, employée en Égypte du temps de Sésostriis. Un témoignage plus récent va nous indiquer sa longueur absolue.

Edouard Bernard (*De ponderibus et mensuris*, lib. 111, pag. 217) compte parmi les différentes coudées Arabes,

dont il donne la définition d'après Kalkachendy, la *coudée noire*, et la coudée dite de *Joseph*, laquelle est de deux tiers de doigt plus courte que la coudée noire. Celle-ci étant, comme on sait, la coudée nilométrique du Meqyâs de l'île de Roudah, se trouve aujourd'hui parfaitement connue; il ne reste, par conséquent, qu'à déduire de sa valeur celle de la coudée de *Joseph*, d'après le rapport qui vient d'être donné entre ces deux unités de mesure.

Observons d'abord que les habitans actuels de l'Égypte, Juifs, Chrétiens ou Mahométans, attribuent généralement à Joseph les anciens monumens ou les anciens usages dont ils ignorent l'origine. Ainsi un ancien canal qui se rend de la Thébaïde dans la province de Fayoum, est appelé le *canal de Joseph*. Le mode actuel d'irrigation de cette province est particulièrement attribué à *Joseph*. Le puits de la citadelle du Kaire est appelé le *puits de Joseph*. Une grande salle de ce château s'appelle le *divan de Joseph*. Les magasins du vieux Kaire où l'on dépose les grains provenant de l'impôt en nature levé dans la haute Égypte, sont désignés sous le nom de *geniers de Joseph*. Ils attribuent à *Joseph* le mode de perception des impôts et l'invention du papier : quelques auteurs Orientaux disent même que ce fut *Joseph* qui construisit les pyramides. Ce préjugé général, qui rapporte à ce patriarche tout ce dont l'origine est inconnue, ne fonde-t-il pas à conclure de la dénomination même de *coudée de Joseph*, que cette coudée est la coudée Égyptienne antique, dont l'usage remonte au-delà des périodes connues de l'histoire! Il nous reste à montrer comment le calcul le plus simple justifie cette conjecture.

Nous avons fait voir ailleurs (*Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine*) que la longueur de la coudée noire est de 0<sup>m</sup>,5412. Elle est divisée en 24 doigts de 0<sup>m</sup>,0225 chacun, dont les deux tiers sont par conséquent de 0<sup>m</sup>,0150. La *coudée de Joseph*, de deux tiers de doigt plus courte que la *coudée noire*, est donc de 0<sup>m</sup>,526, c'est-à-dire, précisément égale à la coudée du nilomètre d'Éléphantine et des pyramides. Ainsi cette preuve s'ajoute à toutes celles que nous avons déjà données de l'authenticité de cette unité de mesure.

(3) Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, section II, pag. 13.

de la géométrie amenèrent chez eux l'usage d'une canne de sept coudées. D'un autre côté, les plus anciennes observations astronomiques dont le mouvement de la lune avoit été l'objet, avoient donné lieu à la division naturelle du temps en périodes de sept jours. Voilà donc le temps et l'espace mesurés par des unités septénaires : cela ne suffisoit-il pas pour faire regarder le nombre *sept* comme doué de quelque propriété mystérieuse, et pour le faire placer par les prêtres Égyptiens au premier rang de leurs nombres sacrés (1)!

Mais les besoins de la vie civile réclamoient une sous-division commode des différentes unités de mesure que l'on employoit, et le nombre *sept* ne se prêtoit point à cette sous-division.

Ce fut ce qui obligea de transformer en une coudée de six palmes fictifs l'unité de mesure qui avoit été primitivement formée de sept palmes naturels. La même raison fit retrancher une coudée de la canne d'arpentage (2), qui, par-là, réduite à six coudées, servit à tous les autres usages, et se retrouve sous cette forme dans les systèmes métriques des Hébreux et des Égyptiens.

Les recherches dont nous venons de présenter les résultats, nous ont conduits à déterminer la véritable valeur de la mesure agraire la plus anciennement employée : nous allons confirmer ces résultats par de nouvelles recherches, et faire connoître les altérations que subirent ces mesures en Égypte sous les dominations étrangères auxquelles ce pays fut successivement assujéti.

## SECTION II.

### *Des Mesures agraires de l'Égypte sous les Perses et les Grecs.*

AUSSITÔT que l'Égypte eut été conquise par des étrangers, l'ordre sacerdotal perdit l'influence qu'il avoit exercée auprès des anciens rois et dans les affaires principales du gouvernement. Les prêtres furent, comme on sait, l'objet des persécutions de Cambyse, et ses successeurs ne leur rendirent point le crédit dont ce conquérant les avoit privés (3). Il y avoit cependant une certaine classe d'hommes que les conquérans furent intéressés à ménager : c'étoient ceux qui, employés dans les détails de l'administration du pays, en connoissoient toutes les ressources, et pouvoient seuls fournir les moyens d'asseoir et de lever les tributs. Ils durent au besoin qu'on avoit de leurs services, de rester possesseurs du cadastre de l'Égypte ; de demeurer chargés d'observer, chaque année, les accroissemens du Nil ; de mesurer les terres qui avoient été inondées, et de répartir sur ces terres, à proportion de leur étendue, la masse des redevances auxquelles elles étoient imposées (4).

(1) Voyez sur le nombre *sept*, considéré comme nombre sacré, l'*Œdipe* de Kircher, tome II, et l'*Origine des cultes* de Dupuis.

(2) Cette canne de six coudées septénaires est celle dont Ézéchiel prescrit l'emploi (cap. XL, v. 5) pour servir à la mesure du temple : *Et ecce murus forinsecus in circuitu domûs undique, et in manu viri calamus mensuræ sex cubi-*

*torum et palmo.* Cette canne, plus portative, et sur-tout plus facile à diviser que la canne d'arpentage de sept coudées, fut employée à la mesure des édifices et aux usages ordinaires de l'architecture.

(3) Herodot. *lib. III, cap. 5*; Diodor. *Sicul. lib. I, sect. II, cap. 35*. Strab. *lib. XVII.*

(4) Quoique les Perses eussent imposé sur l'Égypte un

Les fonctions d'arpenteurs et d'écrivains du fisc ayant été conservées dans les familles Égyptiennes qui en étoient en possession depuis un temps immémorial, il se composa de ces familles une corporation de financiers dont le crédit s'accrut par l'adresse qu'ils mirent à se rendre nécessaires. Cette corporation, qui étoit un démembrement de la caste sacerdotale, et dont les fonctions avoient peut-être été les moins honorées sous les anciens rois (1), conserva ses attributions sous les princes étrangers auxquels l'Égypte fut soumise; tandis que les prêtres d'un ordre supérieur, c'est-à-dire, ceux qui se livroient à l'étude de l'astronomie et des sciences spéculatives, ne pouvant appliquer utilement ces sciences à l'accroissement des revenus du prince, perdirent successivement leurs richesses, leurs privilèges, et enfin l'intelligence de leur écriture sacrée, dont l'étude et la connoissance ne conduisoient plus ni aux honneurs ni à la fortune.

Telle est, en peu de mots, l'histoire de l'ordre sacerdotal en Égypte sous les dominations étrangères. A la vérité, quelques-uns des Ptolémées, se croyant intéressés à se concilier l'affection du peuple qu'ils gouvernoient, affectèrent de respecter sa religion et ses usages; ils firent construire (2) ou réparer quelques temples, et rendirent à quelques collèges de prêtres les privilèges qui leur avoient été enlevés; c'est ce que prouve évidemment la triple inscription du monument de Rosette (3); mais les soins apportés à conserver la mémoire de ce bienfait par cette inscription, et l'éclat de la reconnaissance dont elle est l'hommage, prouvent en même temps l'importance qu'on attachoit aux dons qu'on recevoit et le besoin que

impôt de sept cents talens d'argent, et qu'ils se fussent réservé tout le produit de la pêche du lac Moëris, l'impôt en nature continua d'être perçu. C'étoit sur les contributions en grains qu'étoit pris le blé nécessaire pour l'entretien de cent vingt mille Perses et de la garnison de Memphis. (Herod. lib. III, cap. 91.)

(1) « Les prêtres, dit Strabon (liv. XVII), cultivoient la philosophie et l'astronomie, et vivoient avec les rois. » Il est évidemment question ici d'une époque antérieure à celle où cet auteur écrivoit.

(2) Vaillant, *Historia Ptolemæorum*, &c. *Inscription du monument de Rosette*, &c.

(3) Le décret gravé sur la pierre de Rosette, en écriture hiéroglyphique, en écriture cursive, et en grec, porte que Ptolémée Épiphane, en l'honneur duquel ce décret est rendu, « avoit ordonné que les revenus des temples, et les redevances qu'on leur payoit chaque année, tant en blé qu'en argent, ainsi que les parts réservées aux Dieux sur les vignobles, les vergers, et sur toutes les choses auxquelles ils avoient droit du temps de son père, continueroient à se percevoir dans le pays; qu'il avoit dispensé ceux qui appartenoient aux tribus sacerdotales de faire tous les ans le voyage par eau à Alexandrie; qu'il avoit fait la remise des deux tiers sur la quantité de toile de *byssus* que les temples devoient fournir au fisc royal; qu'il avoit affranchi les temples du droit d'*ardeb* imposé sur chaque *aroure* de terre sacrée, et qu'il avoit semblablement aboli le droit d'*amphore* qui se prélevoit sur chaque *aroure* de vigne; qu'il avoit fait beaucoup de donations à Apis et à Mnevis,

» et aux autres animaux sacrés de l'Égypte; qu'il avoit assigné avec autant de générosité que de magnificence des fonds pour fournir aux frais de leurs funérailles; qu'il avoit eu soin que les droits des temples fussent conservés; qu'il avoit fait faire de magnifiques ouvrages au temple d'Apis, et avoit fourni pour ces travaux une grande quantité d'or et d'argent et de pierres précieuses; qu'il avoit élevé des temples, et des chapelles, et des autels, et qu'il avoit fait faire les réparations nécessaires à ceux qui en avoient besoin, ayant le zèle d'un dieu bienfaisant pour tout ce qui concerne la Divinité; que s'étant soigneusement informé de l'état où se trouvoient les choses les plus précieuses renfermées dans les temples, il les avoit renouvelées dans son royaume autant qu'il étoit nécessaire: les Dieux lui avoient donné en récompense la santé, la victoire, la force et les autres biens..... la couronne devant lui demeurer, ainsi qu'à ses enfans, jusqu'à la postérité la plus reculée; et en reconnaissance de ces bienfaits, il plut aux prêtres de tous les temples de l'Égypte de décréter que la statue du roi Ptolémée Épiphane seroit érigée dans chaque temple et posée dans le lieu le plus apparent, laquelle seroit appelée la statue de Ptolémée vengeur de l'Égypte; que les prêtres seroient trois fois par jour le service auprès de cette statue, et qu'il lui seroit rendu dans les grandes solennités les mêmes honneurs qui devoient, suivant l'usage, être rendus aux autres Dieux. » *Éclaircissement sur l'inscription Grecque du monument trouvé à Rosette*, par M. Ameilhon. Paris, floréal an 11 [1803].

l'ordre sacerdotal éprouvoit d'être protégé par un Gouvernement qui l'avoit dépouillé, dans d'autres circonstances, d'une partie de ses possessions.

En nous occupant des recherches qui font l'objet de ce Mémoire, nous avons eu plus d'une occasion de regretter que la perte des historiens originaux de l'Égypte nous ait privés de toute espèce de renseignemens positifs sur l'administration intérieure de ce pays et les changemens qu'elle éprouva : mais, si l'examen des diverses causes qui durent en maintenir ou en modifier le système, peut conduire à indiquer avec vraisemblance ses états successifs, il nous semble que les conjectures que nous venons de présenter sont d'autant plus plausibles, qu'elles dérivent naturellement des événemens, et des rapports qui s'établirent entre les habitans de l'Égypte et les conquérans qui s'en étoient emparés. Il nous paroît évident, en un mot, qu'à dater de l'invasion de Cambyse jusqu'au dernier des Ptolémées, le crédit des prêtres Égyptiens et la considération dont ils jouissoient, allèrent en s'affoiblissant (1), et que les seuls membres de cette caste que le Gouvernement protégea, furent ceux qu'il put employer utilement à la perception de ses revenus (2).

S'il importoit aux maîtres de l'Égypte que la somme de ces revenus s'élevât le plus haut possible, le mode et les détails de la perception leur étoient indifférens, et ils ne virent aucun motif de changer les mesures agraires de l'Égypte, pourvu que le tribut mis sur les terres fût acquitté avec exactitude. Les Perses restèrent trop peu de temps dans ce pays et le possédèrent avec trop peu de tranquillité (3) pour entreprendre de substituer leurs propres usages à ceux d'un peuple qui étoit fortement attaché aux siens. Les successeurs d'Alexandre, qui régnèrent plus paisiblement et dont l'autorité fut mieux affermie, bornèrent leurs innovations dans le système métrique des Égyptiens à y introduire les divisions et les sous-divisions plus commodes du système métrique des Grecs, sans altérer la longueur absolue de la coudée qui étoit la base du premier (4).

L'unité de mesure agraire continua aussi d'être, comme auparavant, un carré de vingt cannes de côté; et la canne, une mesure portative de sept coudées de longueur.

(1) Pour se convaincre de la décadence de l'ordre sacerdotal en Égypte sous les princes Grecs, il suffit de lire ce que dit Strabon en parlant d'Héliopolis. On lui fit voir dans cette ville les anciennes demeures des prêtres qui se livroient à l'étude de l'astronomie et des autres sciences, lieux que Platon et Eudoxe, venus à cette école, avoient habités pendant treize ans; mais il ne restoit plus rien de ces institutions. Strabon ne trouva à Héliopolis que quelques hommes ignorans, chargés du soin des sacrifices, et d'expliquer aux voyageurs les rites d'un culte qui se réduisoit alors à des pratiques extérieures. (Strabon, liv. XVII, pag. 806.)

(2) Une partie de ces revenus continua d'être perçue en nature. S. Jérôme, dans ses Commentaires sur Daniel, chap. XI, rapporte que Ptolémée Philadelphie retiroit de l'Égypte chaque année cinq millions d'ardebis de froment. *Fruentii aristas (quæ mensura tres modios et tertiam modii partem habet) quinque et decies centena millia.*

(3) Pendant les cent quatre-vingt-quinze ans que les

Perses occupèrent l'Égypte, ses habitans furent presque constamment révolte ouverte contre les satrapes qui gouvernoient ce pays. L'an 473 avant notre ère, sous le règne d'Artaxerxès Longue-main, les habitans chassèrent ceux qui levoient les tributs. (Philo, in *Flaccum*, pag. 749.) Les dynasties Égyptiennes qui s'établirent successivement à Saïs, à Mendés et à Sebennys, enlevèrent aux Perses la domination d'une partie du Delta. Ces nouveaux rois d'Égypte tirèrent de la Grèce des troupes auxiliaires, et firent aux Perses des guerres presque continuelles avec des succès variés. Enfin, Nectanebos ayant été entièrement défait par Darius Ochus, celui-ci renouvela contre l'ordre sacerdotal les persécutions de Cambyse. (Hérod. et Diod. *passim*.) Ce fut trente-un ans après, que les Égyptiens, aigris par les vexations de toute espèce dont on les accabloit, reçurent Alexandre plutôt comme un vengeur que comme un ennemi.

(4) Voyez le Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, sect. IV, pag. 34.

## SECTION III.

*Des Mesures agraires en Égypte après la conquête des Romains.*

LES Ptolémées qui avoient établi le siège de leur gouvernement à Alexandrie, et qui regardoient le royaume d'Égypte comme leur patrimoine, trouvèrent les moyens de satisfaire aux prodigalités et au luxe de leur cour dans les bénéfiques prodigieux qu'ils retirèrent du commerce de l'Inde, auquel ils avoient ouvert de nouvelles routes, sans avoir besoin d'augmenter les impôts que les terres supportoient avant eux (1). Ils ne pouvoient ignorer que la fertilité de l'Égypte étoit la source de ses véritables richesses, et que, pour en profiter, il ne falloit pas décourager l'agriculture, en lui enlevant la plus grande part de ses produits. C'étoit en se conformant, à cet égard, aux usages établis dès la plus haute antiquité, qu'ils pouvoient faire oublier leur origine, et familiariser les Égyptiens avec l'habitude de supporter un joug étranger.

Les Romains ne furent point guidés par les mêmes intérêts et ne réglèrent point d'après les mêmes principes l'administration de l'Égypte, quand ils s'en furent rendus maîtres (2). Obligés d'aller chercher hors de l'Italie les grains qui leur étoient nécessaires pour alimenter leur capitale, et privés de ceux que leur avoient fournis autrefois la Sardaigne et la Sicile, qui étoient alors épuisées, ils ne regardèrent l'Égypte que comme une province tributaire dont il falloit mettre toutes les ressources à contribution.

Tout ce qu'on sait de l'administration de l'Égypte sous les Romains, prouve que les gouverneurs qu'on y envoyoit se proposèrent toujours d'augmenter la somme des tributs qu'on en retiroit (3). Recherchons ici quels furent les moyens les plus simples qu'ils durent employer pour y parvenir.

Il faut remarquer d'abord que les contributions de cette province étoient en grande partie acquittées en nature. Suivant l'historien Joseph, le blé transporté d'Alexandrie à Rome suffisoit pour alimenter quatre mois cette capitale (4). Cet impôt en grains avoit été de tout temps proportionnel à la superficie des terres cultivées, ou, ce qui est la même chose, réparti sur chaque unité de mesure agraire : or on pouvoit accroître le produit de cet impôt, soit en exigeant de l'ancienne unité de mesure de terre une plus grande quantité de grain, soit en exigeant la même quantité de grain d'une mesure de terre plus petite.

(1) Vaillant, *Historia Ptolemaeorum*. Huet, *Histoire du commerce des anciens*. Ameilhon, *Du commerce de l'Égypte sous les Ptolémées*. Frid. Sam. de Schmidt, *De commercio et navigatione Ptolemaeorum*.

(2) Voyez l'ouvrage intitulé, *de l'Égypte sous la domination des Romains*, par M. L. Reynier. Paris 1807.

(3) « Ptolémée Aulètes, père de Cléopâtre, dit Strabon, retiroit chaque année de l'Égypte un tribut de douze mille cinq cents talens; si un souverain qui administroit avec tant de foiblesse et de nonchalance levoit sur ce pays d'aussi grands revenus, que doit-on

» penser de ceux que les Romains en retirent aujourd'hui, eux qui l'administrent avec tant de soins! » (Strabon, liv. XVII.)

*Regionem Ægypti, inundatione Nili accessu difficilem, inviamque paludibus, in provinciæ formam redegit (Cæsar Octavianus). Quam ut annonæ Urbis copiosam efficeret, fossas incuriâ vetustatis limo clausas labore militum patefecit. Hujus tempore ex Ægypto Urbis annua ducenties centena millia [modiorum] frumenti inferebantur.* (Aurelius Victor, in *D. Cæsare Octaviano*.)

(4) Joseph, *de Bello Judaïco*, lib. 11, cap. 61.

Le premier de ces deux partis étoit le plus naturel : mais il auroit indiqué aux contribuables, sans qu'ils eussent besoin de recourir à aucun calcul, l'augmentation de charge que l'on auroit fait peser sur eux, et par cela même il auroit provoqué de leur part des plaintes qu'il importoit de prévenir dans un pays où le peuple, extrêmement attaché à ses anciens usages, étoit naturellement porté à la sédition, et dans lequel les Romains n'entretenoient que trois garnisons assez éloignées les unes des autres.

On continua donc de lever la même quantité de grain sur l'unité de mesure agraire ; mais on substitua à la double aroure Égyptienne le double jugère des Romains (1), lequel, représentant aussi la surface de terre qu'une paire de bœufs pouvoit labourer en deux jours, étoit moindre que la double aroure, précisément dans le même rapport que les terres d'Égypte sont plus faciles à labourer que celles du *Latium* et du reste de l'Italie. On obtint ainsi l'avantage de cacher en quelque sorte aux simples cultivateurs la véritable augmentation d'impôt dont on les surchargeoit, puisqu'ils n'auroient pu déterminer cette augmentation, et par conséquent motiver leurs plaintes, qu'à l'aide de raisonnemens et de calculs au-dessus de leur portée.

Au reste, à quelques causes que l'on attribue l'introduction du jugère Romain en Égypte, cette introduction est un fait sur lequel le témoignage positif de Héron d'Alexandrie ne peut laisser aucun doute. Nous allons rappeler ici le passage dans

(1) Il seroit difficile d'assigner l'époque précise à laquelle cette introduction du jugère Romain eut lieu en Égypte. Ce qui est constant, c'est que, suivant le témoignage de Philon (*De plantatione Noë*), l'aroure de cent coudées de côté et de dix mille coudées superficielles y étoit encore une unité de mesure agraire à l'époque où il écrivoit, c'est-à-dire, environ quarante ans après Jésus-Christ.

Le même auteur, dans son discours contre Flaccus, rapporte que ce gouverneur de l'Égypte parvint en très-peu de temps à en connoître l'organisation intérieure, et rendit ainsi inutile un nombre considérable d'écrivains. Or on ne pouvoit parvenir à pénétrer l'espèce de mystère dont ces écrivains s'enveloppoient dans l'assiette et la perception des impôts en nature, qu'en traduisant en mesures Romaines les anciennes mesures du pays. Lorsque le rapport en fut bien établi, on put se servir indifféremment des unes et des autres pour exprimer les mêmes quantités. Aussi, dès la fin du III.<sup>e</sup> siècle, les auteurs qui traitent par occasion de cette matière, comprennent-ils dans une même nomenclature les mesures originaires de l'Égypte et celles qui y avoient été introduites par les Romains. Voilà pourquoi S. Épiphane, dans le tableau qu'il a donné des poids et mesures (*Varia sacra, curâ et studio Stephani Le Moyne*, tom. I, pag. 470 et seq.), présente, avec les mesures Égyptiennes, le *sextarius*, le *congus* de six *sextarii*, et la *livre de douze onces*, qui étoient d'origine Romaine.

Quoiqu'il soit très-probable d'après cela que l'usage en devint général en Égypte, au moins pour les opérations du fisc, dès les premiers temps qui suivirent la réduction de ce pays en province, ce n'est cependant

que par une loi des empereurs Valentinien, Théodose et Arcadius, promulguée en 386, que cet usage, formellement prescrit dans tout l'Empire, dut être spécialement ordonné en Égypte, d'où l'on tiroit en diverses denrées l'approvisionnement presque entier de Constantinople.

Cette loi porte qu'il sera placé, dans toutes les villes ou mansions, des étalons fabriqués en airain ou en pierre, de *modii*, de *sextarii* et de *poids*, afin, y est-il dit, que chacun des contribuables ait sous les yeux le type de ce qu'il doit payer aux percepteurs.

*Modios aeneos vel lapideos cum sextariis atque ponderibus per mansiones singulasque civitates jussimus collocari, ut unusquisque tributarius, sub oculis constitutis rerum omnium modis, sciat quid debeat susceptoribus dare; ita ut si quis susceptorum, conditorum modiorum, sextariorum vel ponderum normam putaverit excedendam, poenam se sciat competentem esse subiturum.* (Cod. lib. X, tit. LXX.)

Antérieurement à cette époque, l'empereur Théodose avoit fait transporter dans les églises les coudées sacrées qui servoient à mesurer l'accroissement du Nil, et qui étoient auparavant dans les temples de Sérapis. (Theophanes, *Chronographia*, pag. 13.) L'ancien ordre sacerdotal étoit depuis long-temps tout-à-fait sans crédit : Dioclétien l'avoit enveloppé dans ses proscriptions; et craignant qu'il ne reprit quelque influence sur le peuple par l'exercice de l'astrologie, il la défendit par une loi. Cette même loi encourage au contraire l'exercice de la géométrie, c'est-à-dire de l'arpentage, par des motifs d'intérêt public. *Artem geometriæ discere atque exercere publicè interest : ars autem mathematica damnabilis est et interdicta omnino.* (Loi de Dioclétien, Cod. lib. IX, tit. XVIII.)

lequel cet auteur indique les différentes unités de mesure qui composaient le système métrique des Égyptiens sous les Romains, à une époque antérieure au règne d'Héraclius, sous lequel il vivoit (1) : ces mesures étoient,

Le *ped royal* ou *philétérien*, de quatre palmes ou de seize doigts ;

Le *ped Italique*, de treize doigts et un tiers ;

La *coudée*, de six palmes ou de vingt-quatre doigts ;

La *canne d'arpentage* ou *acène*, de six coudées deux tiers, et, par conséquent, de dix *pedes philétériens*, ou de douze *pedes Italiques*.

La longueur du *jugère*, continue Héron, est de vingt *cannes* de cent trente-trois *coudées* un tiers, de deux cents *pedes philétériens*, ou de deux cent quarante *pedes Italiques*.

Sa largeur est de cent vingt *pedes Italiques*, ou de cent *pedes philétériens* ; de sorte que la surface de ce quadrilatère est égale à vingt-huit mille huit cents *pedes Italiques* carrés.

Il s'agit de faire voir que le *jugère* de Héron n'est autre chose que le *jugère* Romain ; et comme celui-ci étoit également un rectangle de deux cent quarante *pedes* de long sur cent vingt de large, la question se réduit à prouver l'identité du *ped Italique* et du *ped Romain*.

Aux preuves que j'ai données de cette identité dans mon Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, j'en ajouterai une sans réplique ; elle est fournie par un manuscrit Grec (2) de la Bibliothèque du Roi, dans lequel se trouve un fragment sur la cubature des pierres et des bois, attribué à Didyme d'Alexandrie.

(1) Voyez la Bibliothèque Grecque de Fabricius, et les Mémoires de l'Académie des inscriptions, tome XXIV, pag. 559.

Voici le passage de Héron :

Ὁ πούς ὁ μὲν βασιλικός, καὶ φιλεταίεος λεγόμενος, ἔχει πλαισίαις δ', δακτύλους ιε' ὁ δὲ Ἰταλικὸς πούς ἔχει δακτύλους ιγ' τεμμοίον. . . . .

Ὁ πούς ἔχει πλαισίαις ε', δακτύλους καλ' καλλιῶται δὲ καὶ ἔκδοφιστίαις πύχαις. . . . .

Ὁ κάλαμος ἔχει πύχαις ε' διμοίον, πύδας φιλεταίεος ι', Ἰταλικὸς β' . . . . .

Ἡ δὲ ἀκανά ἔχει πύδας φιλεταίεος ι', ἢ πὶ δακτύλους ρζ' . . .

Τὸ ἰούλερον ἔχει πλάθεα β', ἀκανάς κ', πύχαις ρλζ' τεμμοίον, πύδας φιλεταίεος μήκους μὲν ε', πλάτους δὲ ρ'. Ἰταλικὸς δὲ τὸ μὲν μήκος, πύδας σμ', τὸ δὲ πλάτος ρκ' ὡς γινώσκαι ἐμβαδὸν ἐν τετραγώνῳ, ὅθω . . . . .

Ἀλλὰ ταῦτα μὲν κατὰ τὴν παλαιὰν ἐκτίσιν· τὴν δὲ νῦν κειμένην δύναται, ἐν πῆς ὑπονομίαις πῶ λόγον ὑπεπέγραψα. . . .

*Pes qui regius et philetærius vocatur, habet palmos 4, digitos 16; Italicus verò pes habet digitos 13 et tertiam digiti partem. . . . .*

*Cubitus habet palmos 6, digitos 24; vocatur quoque xylopristicus, sive ligni sextilis cubitus. . . . .*

*Calamus habet cubitos 6 cum duabus tertiis partibus, pedes philetærius 10, Italicos 12. . . . .*

*Acena autem habet pedes philetærius 10, sive digitos 160. . . . .*

*Jugerum habet plethra 2, acenas 20, cubitos 133 cum tertia parte, pedes philetærius longitudine quidem ducentos, latitudine verò centum; Italicos autem longitudine pedes 240, latitudine 120: ita ut in tetragono sint embadi seu area 28800. . . . .*

*Sed hæc quidem juxta antiquam expositionem; eam verò quæ jam obtinet dimetiendi rationem, in hujus libri prin-*

*cipio exposuimus. (Analecta Græca, pag. 308 et seq. Ce fragment de Héron a été traduit sur le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, coté 1670.)*

(2) Ce manuscrit de la Bibliothèque du Roi porte le n.º 2475. L'indication du passage important qu'il contient, m'a été donnée par M. Eisenman, ingénieur des ponts et chaussées, l'un des professeurs de notre école. Voici ce passage :

Ὁ πούς ἔχει πλαισίαις ε' δακτύλους καλ'. πόδα Πτολεμαϊκὸν ἓνα, ἡμῶν Ῥωμαϊκὸν δὲ πῶδα ἓνα, ἡμῶν, πῆμμιον, δέκατοι.

Ὁ πούς ὁ Πτολεμαϊκὸς ἔχει πλαισίαις δ'.

Ὁ δὲ Ῥωμαϊκὸς πούς ἔχει πλαισίαις γ', πείπν.

Ὁ πούς ὁ Πτολεμαϊκὸς ἔχει δακτύλους ιε'.

Ὁ δὲ Ῥωμαϊκὸς πούς ἔχει δακτύλους ιγ', πείπν.

Ἐχει δὲ καὶ λόγον ὁ Πτολεμαϊκὸς πούς πρὸς τὴν βασιλικὴν πύχην, ὡς β' πρὸς γ'.

Ὁ Ῥωμαϊκὸς πούς πρὸς τὴν βασιλικὴν πύχην λόγον ἔχει, ὡς ε' πρὸς δ'.

(Διδύμου Ἀλεξανδρείου περὶ μαρμαρῶν καὶ περὶ λίθων.)

*Cubitus habet palmos 6; digitos 24; pedem Ptolemaicum unum et dimidium; pedem Romanum unum, dimidium, quintam, decimam.*

*Pes Ptolemaicus habet palmos 4.*

*Pes verò Romanus habet palmos 3 et trientem.*

*Pes Ptolemaicus habet digitos 16.*

*Pes verò Romanus habet digitos 13 et trientem.*

*Habet quoque pes Ptolemaicus ad cubitum regium eam proportionem quam duo ad tria.*

*Pes Romanus ad cubitum regium eam proportionem habet quam quinque ad novem.*

(Didymi Alexandrini Opusculum de lapidum et omnis generis lignorum mensura, fol. 74 verso.)

L'auteur définit trois unités de mesure que l'on appeloit de son temps, l'une, *ped Ptolémaïque*; l'autre, *ped Romain*; la troisième, *coudée royale*.

Le *ped Ptolémaïque* contient seize doigts.

Le *ped Romain* contient treize doigts un tiers. Il est à la *coudée royale* dans le rapport de 5 à 9.

Le *ped Ptolémaïque* de Didyme est évidemment le *ped* qui étoit en usage sous les derniers rois d'Égypte, et par conséquent le *ped royal* de Héron. Didyme appelle d'ailleurs *coudée royale* celle de laquelle il étoit dérivé, c'est-à-dire, dont il étoit les deux tiers.

Or, suivant Héron, le *ped Italique*, et, suivant Didyme, le *ped Romain*, contiennent l'un et l'autre treize doigts un tiers, et sont l'un et l'autre dans le rapport de 5 à 9 avec la *coudée royale* ou l'ancienne *coudée Égyptienne*. Ils sont donc nécessairement identiques.

Le *jugère* de Héron n'est donc autre que le *jugère Italique* ou *Romain* (1). C'est la seule mesure de surface dont il fasse mention dans ce passage; et comme cet auteur avoit spécialement pour objet d'exposer les procédés pratiques de l'arpentage, il est évident que les diverses unités de mesures de longueur Égyptiennes et Italiques n'y sont rapportées que pour exprimer le même *jugère* dans deux systèmes métriques différens: l'un, que les vainqueurs de l'Égypte y avoient introduit; l'autre, qu'ils y avoient trouvé, et dont l'usage ne s'étoit point perdu.

Remarquons, au reste, qu'en introduisant en Égypte l'unité de mesure agraire des Romains, on se garda bien de changer l'ancienne division de l'aroure; car, ainsi que nous-mêmes en fournissons la preuve aujourd'hui (2), il est plus facile de changer la valeur absolue des mesures usuelles chez un peuple, quelque civilisé qu'il soit, que de lui faire adopter des divisions de ces mesures auxquelles il n'est point accoutumé: ainsi l'unité de mesure agraire en Égypte continua d'être un carré de vingt cannes de côté; mais la canne ou acène, au lieu d'être composée de sept *coudées*, comme elle l'étoit primitivement, fut réduite à six *coudées* deux tiers, c'est-à-dire, au duodécapode ou à la perche Italique; et la double

(1) Voici la définition du *jugère Romain* donnée par Columelle: *Actus quadratus undique finitur pedibus CXX. Hoc duplicatum facit jugerum. Ergo, ut dixi, duo actus jugerum efficiunt longitudine pedum CC XL, latitudine pedum CXX; quæ utraque summa in se multiplicata quadratorum faciunt pedum viginti octo millia et octingentos.* (Colum. lib. v, cap. 1.) Tous les anciens sont d'accord sur la valeur du *jugère*.

(2) L'assemblée nationale ayant décrété, comme on sait, en 1790, qu'il seroit établi un système uniforme de poids et mesures, chargea l'Académie des sciences d'en proposer les bases. Cette compagnie savante, après avoir comparé les avantages et les inconvéniens du choix qu'on pouvoit faire de la longueur du pendule qui bat les secondes à la latitude de 45 degrés, ou de la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, proposa cette dernière unité de mesure pour base fondamentale du nouveau système métrique. Elle proposa éga-

lement de remplacer les divisions et sous-divisions des poids et mesures qui étoient alors en usage, par des divisions et sous-divisions décimales; ce qui, dans nos procédés ordinaires de numération, fait disparaître du calcul les difficultés que les quantités fractionnaires y introduisent.

Les opérations entreprises pour déterminer la grandeur d'un degré du méridien à la latitude de 45 degrés, et pour en déduire avec une précision rigoureuse les unités de mesure, de longueur, de surface, de capacité et de poids, feront époque dans l'histoire de l'application des sciences aux besoins de la société. Mais ce n'étoit pas de la difficulté de ces opérations que devoient provenir les plus grands obstacles à l'établissement du système métrique proposé. Les anciennes habitudes ont suscité contre ce système une multitude d'objections: tantôt on s'est plaint de la division décimale, tantôt des dénominations par lesquelles les nouvelles mesures ont été désignées. Ni

aroure, dont la superficie étoit de 5443<sup>m</sup>,48 carrés, ne fut plus que de 4947<sup>m</sup>,02, de même que le double jugère ou l'hérédie des Romains (1).

L'emploi de ce double jugère dans l'arpentage des terres de l'Égypte est, au surplus, rappelé par Héron, comme n'ayant déjà plus lieu de son temps (2); et il définit, dans un autre passage de son traité, la nouvelle mesure agraire dont l'usage avoit alors prévalu.

Nous avons déjà dit que le principe unique d'après lequel l'Égypte fut administrée sous les empereurs de Rome et de Constantinople, se réduisit toujours à lever sur cette province la plus grande somme possible de tributs. De simples considérations déduites de ce principe vont aisément nous conduire à expliquer l'origine des nouvelles modifications que les mesures agraires y subirent.

La fertilité des terres est le rapport du produit de la récolte à la quantité de semence sur une surface déterminée. C'est ainsi qu'on l'estime aujourd'hui et que les anciens l'estimoient. On avoit donc besoin souvent de comparer entre elles les unités de mesure agraire, et les unités de mesure de capacité employées pour les grains que l'on récoltoit. En Italie; par exemple, la quantité de blé ensemencée sur un jugère étoit communément de cinq *modii*, tandis que le produit du jugère varioit de vingt à soixante-quinze *modii* (3).

Lorsque les poids et les mesures Italiques eurent été introduits en Égypte, la mesure agraire de ce pays se trouvant double du jugère, on voulut conserver entre cette unité de mesure de surface et l'unité de mesure de capacité qui devoit servir à faire connoître les quantités de semence employées et les produits des récoltes, le même rapport que celui qui existoit entre le *modius* et le jugère Romain. En conséquence, on doubla aussi les mesures de capacité destinées à

les lois du 18 germinal an 3 et du 19 frimaire an 8 qui les consacroient, ni les réglemens destinés à en assurer l'exécution, n'ont pu vaincre l'attachement aux anciens usages. Il a fallu, pour ainsi dire, transiger avec l'habitude: le mètre, ou la dix-millionième partie du quart du méridien, est resté la base fondamentale du nouveau système; mais les mesures usuelles qui en dérivent, ont repris les dénominations anciennes des mesures analogues. Ainsi l'on a donné le nom de *piéd* au tiers du mètre; le double mètre a été appelé *toise*; le demi-kilogramme a pris le nom de *livre*; et ces différentes unités de mesure et de pied ont été divisées en autant de *pouces* et de *lignes*, d'*onces* et de *gros*, que l'étoient l'ancien *piéd de roi* et la *livre de marc*. Ainsi l'on a pu changer la valeur absolue des poids et mesures, sans pouvoir changer leurs dénominations ni leurs divisions habituelles; et, après plusieurs années d'expérience, on a été contraint de renoncer à établir une concordance précise entre le système de numération universellement adopté et la division décimale des poids et mesures, pour conserver le bienfait de leur uniformité, dont la jouissance auroit peut-être été retardée pour long-temps sans cette espèce de sacrifice.

(1) La première loi agraire faite par Romulus assignoit deux jugères à chaque citoyen. *Bina jugera, quod à Romulo primum divisa viritum, &c.* (Varro, de *Re rustica*,

lib. 1, cap. 10.) Ce témoignage est appuyé de celui de Pline, qui dit, en parlant des prêtres des champs (*sacerdotes arvarum*) institués par Romulus: *Bina tunc jugera populo Romano satis erant* (lib. XVIII, cap. 2). Le double jugère étoit appelé *hérédie, quod heredem sequeretur.* (Columell, in *præfat. ad lib. 1.*)

(2) *Sed hæc quidem justa antiquam expositionem: eam verò quæ jam obtinet dimetiendi rationem, in hujus libri principio exposuimus.* (Vid. *suprà*, not. 1, pag. 339.)

(3) *Seruntur in jugerò modii tritici 5.... ut ex eodem semine allubi cum decimo redeat, allubi cum quintodecimo, ut in Hetruria, et locis aliquot in Italia.* (Varro, de *Re rustica*, lib. 1, cap. 44.) *Serere in jugero, temperato solo, justum est tritici aut siliginis modios 5.* (Plin. *Hist. natur.* lib. XVIII, cap. 24.) *In mediocri agri jugerò 3 tritici modios et adorei conseremus.* (Palladius, lib. X, tit. III.) Tous les auteurs sont d'accord sur la quantité de semence qu'exigeoit un jugère; mais il y a une grande différence dans les produits qu'ils annoncent. Suivant Varron, les terres rapportoient dix et quinze pour un dans l'Étrurie, et dans quelques endroits de l'Italie. Elles rapportoient huit et dix pour un en Sicile. *In jugero agri Leontini medimnum ferè tritici seritur, perpetuè atque æquabili satione. Ager efficit, cum octavo bene ut agatur, verum, ut omnes dii adjuvent, cum decimo.* (Cicero, in *Verrem*, orat. 8.) Columelle assure, d'un autre côté, que les terres à blé

mesurer les grains, et l'on y établit l'usage d'un *modius* double de celui de Rome, comme l'usage du double jugère y avoit été établi (1).

Après avoir ainsi réglé les mesures agraires et celles de capacité, on ne tarda pas à reconnoître que les semences et les récoltes sur une même superficie de terre ne suivoient pas la même proportion dans ces deux contrées; c'est-à-dire, par exemple, que la quantité de semence employée sur le double jugère en Égypte étoit moindre que la quantité de semence employée en Italie sur une surface de la même étendue.

D'un autre côté, nous avons vu que la double aroure, qui pouvoit, en Égypte, être labourée dans l'espace de deux jours, étoit de 5443 mètres carrés, tandis que le double jugère du Latium, qu'on labouroit dans le même temps, n'étoit que de 4947 mètres.

Les frais d'exploitation d'un nombre déterminé de jugères étoient donc moindres sur les bords du Nil qu'en Italie; d'abord, parce qu'ils exigeoient une moindre quantité de semence; en second lieu, parce qu'il falloit moins de temps pour les préparer à la recevoir.

Si donc, en introduisant le jugère Romain en Égypte on se fût borné à assujettir cette mesure de terre à la même redevance qu'elle acquittoit dans les autres provinces de l'Empire, cette redevance auroit été évidemment trop foible, puisqu'elle ne se trouvoit pas dans le même rapport que par-tout ailleurs avec les frais d'exploitation.

Ainsi, au lieu de percevoir l'impôt à raison du nombre de jugères en culture, comme cela avoit eu lieu autrefois en Égypte, on jugea plus convenable de percevoir cet impôt proportionnellement aux récoltes; ce qui conduisit, pour les intérêts du fisc, à un nouveau changement de la mesure agraire.

Le double jugère d'Égypte ne pouvoit être comparé au double jugère d'Italie,

produisoient à peine quatre pour un dans la plus grande partie de l'Italie. *Frumenta majore quidem parte Italiae quando cum quarto responderint, vix meminisse possumus.* (Columella, lib. III, cap. 3.)

(1) Ce double *modius* Romain, introduit en Égypte, fut d'abord désigné par l'épithète d'*Italique*, qui indiquoit son origine. Les auteurs Grecs l'appelèrent ensuite indifféremment *Égyptien* et *Italique*. Sa valeur est déterminée dans un tableau des poids et mesures, attribué à Galien (Hippocratis et Galeni *Operum collectio*, tom. XIII, pag. 977); et dans un passage d'un auteur Grec anonyme cité par George Agricola (*De externis mensuris*, lib. 1, pag. 140):

Ὁ δὲ μῶδιος ἢ Αἰγυπτίος ἢ ἰταλικὸς ἕξαι χένικας ἦ.

*Modius verò Ægyptius et Italicus habet chenicis VIII.*

On voit par cette définition que le *modius* Égyptien ou Italique contenoit huit *chenices*. Or, suivant Rhemnius Fannius, que l'on croit avoir vécu au commencement du IV.<sup>e</sup> siècle, et auquel on attribue une pièce de vers techniques sur les poids et les mesures des Romains, le *modius* Romain ne contenoit que quatre *chenices*. Cét

auteur dérive du pied cube toutes les mesures de capacité, et détermine ainsi leurs rapports mutuels:

*Pes longo spatio, atque alto latoque, notetur,  
Angulus ut par sit, quem claudit linea triplex:  
Quatuor et quadris medium cingatur inane,  
Amphora fit cubus: quam ne violare liceat,  
Sacrinvère Jovi Tarpeio in monte Quirites.  
Hujus dimidium fert urna, ut et ipsa medimni  
Amphora: terque capit modium. Sextarius istum  
Sedecies haurit, quot solvitur in digitos pes.  
At cotylas, quas, si placeat, dixisse licebit  
Heminas, recipit geminas sextarius unus,  
Qui quater assumptus Craio fit nomine χαινῆ:  
Adde duos, χεῖς fit, vulgo qui est congius idem, &c.*

Le *modius* Romain, qui étoit le tiers du pied cube, ne contenant que quatre *chenices*, étoit évidemment sous-double du *modius* Égyptien qui en contenoit huit. L'emploi en Égypte d'un *modius* double du *modius* de Rome est donc prouvé, non-seulement par les passages de Pline et de Héron que nous avons comparés, mais encore par les témoignages de Galien et de Rhemnius Fannius que nous venons de rapporter.

puisque



En effet, puisqu'une surface de deux cents orgyies exigeoit un *modius* du poids de quarante livres, il est évident qu'une livre de semence devoit être employée sur la quarantième partie de deux cents aunes, c'est-à-dire, sur cinq orgyies superficielles.

Le reste du passage de Héron est une espèce de tableau dérivé de ce qui précède.

« Il faut, dit-il, deux livres de semence pour une superficie de dix orgyies, trois livres pour une superficie de quinze orgyies, quatre livres pour une surface de vingt, &c. »

On voit qu'il n'est point question du jugère dans ce passage de Héron, comme dans celui que nous avons discuté plus haut, et qui se rapporte à des temps antérieurs; il ne s'agit ici que d'une unité de mesure superficielle sur laquelle il falloit ensemercer un *modius* de grain, et l'objet de notre auteur est d'en faire connoître le côté.

Il compose d'abord une orgyie de neuf spithames royaux et un quart. Recherchons quelle doit être la longueur de cette orgyie.

Nous avons fait voir, dans notre Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, que le pied royal ou philétérien étoit les deux tiers de l'ancienne coudée Égyptienne (1).

Dans le système métrique des Grecs, le spithame étoit les trois quarts du pied, de même que le *do drans* dans le système métrique des Romains (2).

Le spithame royal dont parle Héron, est donc les trois quarts du pied royal ou philétérien. L'épithète par laquelle il le distingue, étoit indispensable, afin qu'il ne fût pas confondu avec le spithame ou *do drans* du pied Romain, dont l'usage étoit alors établi en Égypte. Cela posé, le pied philétérien étant, comme nous l'avons démontré (3), de  $0^m,3512$ , le spithame royal, qui en étoit les trois quarts, avoit de longueur  $0^m,2635$ , et les neuf spithames un quart donnoient, pour la longueur de l'orgyie,  $2^m,4351$ .

Héron prend ensuite dix de ces orgyies pour en former le *schène* ou cordeau, qui étoit le côté du *socarion* de cent orgyies superficielles sur lequel on ensemençoit un demi-*modius*, puisqu'il falloit un *modius* pour ensemercer une surface double. Le *socarion* étoit, par conséquent, de  $592^m,971$  carrés, et dix socarions sur lesquels on ensemençoit cinq *modii*, de  $5929^m,71$  superficiels.

Le *modius* de Héron étoit du poids de quarante livres. Or il est évidemment question ici de livres Romaines, puisque, dès le troisième siècle, on retrouve les poids Romains dans la nomenclature de ceux qui étoient employés en Égypte, et qu'à la fin du quatrième, une loi des empereurs Théodose, Valentinien et Arcadius, prescrivit dans toutes les provinces l'usage des poids et mesures de l'Empire (4).

(1) Voyez le Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, pag. 37.

(2) Tous les métrologues s'accordent sur ce point: Daniel Angelocrator, *Doctrina de ponderibus, mensuris et monetis*, 1517, pag. 31 et 32; George Agricola, *De mensuris quibus intervalla metimur*, 1550, pag. 200,

207, 208; Édouard Bernard, *De ponderibus et mensuris*, Oxoniæ, 1688, pag. 194 et 195; Jo. Casp. Eisenschmidt, *De ponderibus et mensuris*, Argentorati, 1737, p. 110, &c.

(3) Voyez le Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, pag. 37.

(4) *Cod. lib. x, tit. lxx. Vid. sup. pag. 338.*

D'un autre côté, Pline, en parlant du poids des différentes espèces de froment qui étoient apportées à Rome, dit que celui d'Alexandrie pesoit vingt livres et dix onces le modius (1) : mais le blé expédié d'Alexandrie pour Rome provenoit de la basse et de la haute Égypte indistinctement, et l'on sait que le blé du Delta est plus pesant que celui de la Thébaidé, dans le rapport de 702 à 676, c'est-à-dire, à très-peu près dans le rapport de 25 à 24; de sorte que, si l'on suppose que le froment de Héron soit le froment de la haute Égypte, le modius de ce grain pesera précisément vingt livres. Le modius d'Égypte, dont Héron évalue le poids à quarante livres, est donc exactement double du modius Romain de Pline, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

La nouvelle unité de mesure agraire de dix socarions, ou de 5929<sup>m</sup>,71 de surface, recevoit donc en Égypte la même quantité de semence que les 4947 mètres qui formoient le double jugère d'Italie, puisque l'une et l'autre étoient ensemencés au moyen de dix modii Romains ou de cinq modii d'Égypte.

Comment se fit-il cependant que, dans un temps où les mesures Romaines avoient été introduites en Égypte (2), on s'y servît encore des anciennes mesures de ce pays

(1) Nunc ex his generibus (frumenti) quæ Roman invehuntur levissimum est Gallicum, atque à Chersoneso advectum, quippe non excedunt in modium vicenas libras, si quis granum ipsum ponderet. Adjicit Sardum selibras, Alexandrinum et trientes, &c. (Plin. Hist. nat. lib. XVIII, cap. 7.)

(2) Il suffit de lire attentivement le passage dans lequel Héron présente la série des mesures linéaires usitées de son temps en Égypte, pour y reconnoître les mesures Romaines. Voici ce passage :

Τὰ μέτρα ἐξηριθμῶνται ἐξ ἀνθρώπων μέτρων, ἧρουν δακτύλου, κοτύλλου, παλαιῆς, ἀπιδάμης, πόδος, πήχους, βήματος, ἄρτου, καὶ λοιπῶν.

Πάντων δὲ τῶν μέτρων ἐλαχίστη ἐστὶ δακτύλος, ὅς ἐστι καὶ μοῖστος καλεῖται. Διαμετρεῖται δὲ ἑκάστῳ ἐπὶ μῦθῳ καὶ εἰς ἡμίον, καὶ τρίτον, καὶ λοιπὰ μόρια.

Μῦθος δὲ πῶς δακτύλου, ὅς ὅτι μέτρον ἐλάττω πάντων, ἐστὶν ἡ κοτύλλη, ὅς ἔχει δακτύλους δύο.

Ἐστὶν ἡ παλαιὴ, ὅτι τῆς παλαιῆς, τῆς ἄρτου καλοῦσιν πῆξ, ὅς ἐστι πέντε ἔχει δακτύλους, ἢ διὰ τὸ εἶναι πέντε πῆξ πῶς πόδος πῆξ δὲ ἔχει τρεῖς, διὰ τὸ εἶναι τρεῖς πῆξ ἀπιδάμης, ἢ γὰρ ἀπιδάμη πῆξ πέντε ἔχει, ὃ δὲ πῆξ, πέντε.

Ἡ δίχως ἔχει παλαιῆς δύο, ἧρουν δακτύλους οκτώ, κοτύλλου πέντε καὶ καλεῖται διμετρεῖ ἀπιδάμης. Δίχως δὲ λέγεται τὸ πῶς δύο δακτύλων ἀνίσημα, τῶ ἀνίσημα λέγεται καὶ τῶ κλαῖον πῶς καὶ καλεῖται καλοῦσιν πῆξ.

Ἡ ἀπιδάμη ἔχει παλαιῆς τρεῖς, ἧρουν δακτύλους δώδεκα, κοτύλλου ἑξ.

Ὁ πῶς ἔχει ἀπιδάμη ἄ καὶ τεμνιστρῶν, ἧρουν παλαιῆς δ, κοτύλλου οκτώ, δακτύλους ἑξ.

Ὁ πήξ ἔχει πόδας δύο, ἧρουν ἀπιδάμης ἑ διμετρεῖ, παλαιῆς οκτώ, κοτύλλου ἑ, δακτύλους δεκά.

Τὸ βῆμα τὸ ἀπιδάμη ἔχει ἀπιδάμης γ' ἀρτου, ἢ πόδας β' ἡμίον, ἢ παλαιῆς ἑ, ἢ κοτύλλου κ', ἢ δακτύλους πενήντα.

Τὸ βῆμα τὸ διπλοῦν ἔχει πόδας πέντε, ἢ ἀπιδάμης ε' διμετρεῖ, ἢ παλαιῆς κ', ἢ κοτύλλου μ', ἢ δακτύλους π.

Ὁ πήξ ὁ λεῖπὸς ἔχει ἀπιδάμης β', ἢ πόδας ἑκατὸς τῶ

ἡμίον, ἢ παλαιῆς ε', ἢ κοτύλλου ιβ', ἢ δακτύλους κα', ἢ ἑκάστῳ καὶ ὁ πῶς πενήντα ἑξήλων.

Mensuræ ex membris humanis adinventæ sunt, nimirum ex digito, condylo, palmo, spithame seu dodrante, pede, cubito, passu, ulna, et cæteris.

Omnium verò mensurarum minima est digitus, qui et monas sive unitas vocatur: dividitur autem nonnunquam in dimidium, tertiam partem, et reliquas partes.

Post digitum, qui est pars omnium minima, est condylus, qui duobus constat digitis.

Deinde palmus, quem quidam vocant quartum, quod quatuor constat digitis, vel quod sit quarta pars pedis; quidam verò, tertium, quod sit tertia pars spithames: spithame enim tria quarta habet: pes verò, quatuor.

Dichas constat palmis duobus, nimirum octo digitis, quatuor condylis; vocaturque duæ tertiar partes spithames. Dichas verò dicitur duorum digitorum apertura, nempe pollicis et indicis: quam et cœnostomum quidam nuncupant.

Spithame seu dodrans habet palmos tres, nempe digitos duodecim, condylos sex.

Pes habet spithamen unam cum tertia parte, nempe palmos quatuor, condylos octo, digitos sedecim.

Cubitus habet pedes duos, sive duas spithamas cum duabus tertiis partibus, palmos octo, condylos sedecim, digitos duos et triginta.

Passus simplex constat spithamis tribus cum tertia spithames parte, pedibus duobus et dimidio, palmis decem, condylis viginti, digitis quadraginta.

Passus duplex constat pedibus quinque, spithamis sex cum duabus tertiis partibus, palmis viginti, condylis quadraginta, digitis octoginta.

Cubitus lapideus habet spithamas duas, pedem unum cum dimidio, palmos sex, condylos duodecim, digitos quatuor et viginti, simili modo cubitus ligni scetilis.

Les cinq premières unités de cette série, le doigt, le palme, le dichas, le spithame et le pied, se retrouvent dans la nomenclature des mesures Grecques comme dans celle des mesures Romaines: mais les trois unités suivantes, la

pour former la longueur de l'orgyie et du schène, qui étoient les seuls instrumens d'arpentage dont Héron ait donné la description!

On trouve une réponse naturelle à cette question, en considérant que l'ouvrage de Héron étoit spécialement destiné aux arpenteurs Égyptiens : ces arpenteurs, reste de l'ancienne caste sacerdotale, étoient répandus dans les villages de l'Égypte et avoient conservé leurs anciennes habitudes, de même que les cultivateurs avec lesquels ils étoient continuellement en relation. Il falloit donc, pour ainsi dire, traduire en expressions de l'ancien système métrique les nouvelles mesures introduites par les Romains, et c'est le but que Héron se propose dans le passage que nous avons cité.

D'un autre côté, l'ancien système métrique des Égyptiens ayant sa base dans la stature humaine, il suffisoit, pour retrouver l'orgyie de neuf spithames et un quart, de porter sur un roseau vingt-sept fois la largeur de la main et une fois la longueur du pouce. Ainsi l'on étoit toujours en état de former cet instrument d'arpentage et ceux qui en dérhoient, sans avoir besoin de recourir à des étalons de coudées sacrées que les empereurs Romains avoient fait anéantir (1), ou aux nouvelles mesures avec lesquelles on n'étoit point familiarisé.

Le double jugère Romain introduit en Égypte se formoit, comme nous l'avons dit, d'un carré de vingt cannes de côté; la longueur de la canne ayant été réduite à six coudées deux tiers, au lieu de sept coudées de longueur qu'elle avoit eues dans l'antiquité.

L'usage du double jugère paroît avoir eu lieu assez long-temps en Égypte pour faire contracter l'habitude de le mesurer avec une canne de six coudées deux tiers, lorsque l'on substitua la coudée Romaine à l'ancienne coudée nilométrique, et la mesure agraire de 5929<sup>m</sup>,71 au double jugère d'Italie. Il y avoit un moyen d'opérer cette substitution sans changer l'usage reçu; c'étoit de conserver à la nouvelle mesure agraire vingt cannes de côté, en formant la canne de six nouvelles coudées et deux tiers, si cela étoit possible.

La coudée Romaine de Héron, ou le *dupondium* de Columelle, étoit de deux pieds Romains (2).

Le pied Romain déduit de la coudée d'Éléphantine et du pied philétérien, d'accord avec les étalons mesurés par le P. Jacquier et l'abbé Barthélemy, étoit de 0<sup>m</sup>,2926 (3); ainsi la coudée Romaine avoit 0<sup>m</sup>,5852 de longueur. La canne de six coudées deux tiers auroit été, par conséquent, de 3<sup>m</sup>,90; les vingt cannes, côté de la mesure agraire, auroient formé une longueur de 78 mètres, et cette unité de mesure auroit eu 6084 mètres superficiels; surface qui différoit très-peu de celle de 5929<sup>m</sup>,71, sur laquelle on semoit cinq *modii* Égyptiens, pour ne pas lui être substituée sans inconvénient.

Cependant, si l'on vouloit absolument s'assujettir à la condition de conserver

coudée de deux pieds, le pas simple de deux pieds et demi, et le pas double de cinq pieds, sont des unités de mesure qu'on ne retrouve que dans le système métrique des Romains, et qui lui sont exclusivement propres. Voyez le Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, pag. 43, note 8.

(1) Voyez le Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, pag. 15, note 5.

(2) Voyez le passage de Héron qui précède.

(3) Voyez le Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, sect. 1<sup>v</sup>, pag. 37.

pour l'arpentage une canne de six coudées deux tiers, qui, répétée vingt fois sur chaque côté de la mesure agraire, produisit une surface qui fût exactement de  $5929^m,71$ , il falloit altérer la longueur de la coudée Romaine en Égypte; et l'on fut d'autant plus facilement entraîné à prendre ce parti, qu'une légère altération dans la longueur de la coudée avoit beaucoup moins d'inconvénient pour les intérêts du fisc que n'en auroit eu l'augmentation de l'unité de mesure agraire. On chercha donc le côté d'un carré de  $5929^m,71$ , et l'on trouva aisément pour ce côté 77 mètres, d'où l'on déduisit, pour la longueur de la canne qui en étoit le vingtième,  $3^m,85$ .

Enfin, en supposant que cette canne fût composée de six coudées deux tiers, la longueur de la coudée auroit été de  $0^m,5775$ , et n'auroit différé que de 7 millimètres environ du *dupondium* déduit de la coudée d'Éléphantine, lequel avoit pour valeur  $0^m,5852$ , ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Au reste, nous répéterons ici ce que nous avons eu occasion de faire remarquer ailleurs, que les anciens n'apportoient pas le même soin que nous dans l'établissement de leurs mesures, puisque, parmi les anciens pieds Romains qui ont été retrouvés, il y en a qui diffèrent entre eux de près de deux lignes du pied de France (1); de sorte qu'en adoptant, par exemple, pour pied *Italique* le plus petit des pieds Romains mesurés par l'abbé Barthélemy à Rome, on auroit, pour la longueur de la coudée,  $0,5812$ , qui ne diffère que de 3 millimètres et demi de la longueur de celle de  $0^m,5775$ , dont on se servit pour former l'unité de mesure agraire sur laquelle on ensemençoit cinq *modii* Égyptiens ou dix *modii* Italiques.

Après avoir exposé les modifications que les Romains firent subir aux mesures agraires en Égypte, nous pouvons essayer d'expliquer avec succès le passage de Pline dans lequel il rapporte que la base de la grande pyramide occupoit une superficie de huit *jugères*.

Il faut se rappeler ici ce que nous avons dit ailleurs à l'occasion de ce passage. Il suffit de l'examiner avec un peu d'attention, pour se convaincre que ce n'est point de *jugères Romains* que Pline entend parler: il veut désigner huit unités de mesure superficielle, à chacune desquelles il donne le même nom que celui dont les Latins se servoient pour exprimer une unité de mesure analogue (2). C'est ainsi que, longtemps avant Pline, Hérodote avoit appelé du nom grec ἀροῦρα [*aroure*] l'unité de mesure agraire Égyptienne qui avoit cent coudées de côté, et qu'encore aujourd'hui il arrive souvent de traduire par le mot Français *arpent*, soit le *jugerum* des Latins, soit l'expression de toute autre unité de mesure de surface employée par des nations étrangères.

Il est probable que parmi les auteurs originaux que Pline consultoit, il s'en étoit trouvé quelqu'un qui définissoit l'unité de mesure agraire des Égyptiens un carré de vingt cannes de côté, la canne étant elle-même composée de sept coudées.

(1) Le plus grand des pieds Romains mesurés par l'abbé Barthélemy et le P. Jacquier, fut trouvé de 130 lig.  $\frac{73}{100}$ ; le moindre fut trouvé de 128 lig.  $\frac{11}{100}$ : la différence entre ces deux pieds est de 1 lig.  $\frac{92}{100}$ . (Voyage en Italie de l'abbé Barthélemy, pag. 385-389.)

(2) Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, section III, pag. 29.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le passage de Pline: *Pyramis amplissima ex Arabicis lapideis constat. Trecenta LXXI hominum millia annis XX eam*

Ce seroit alors à cette unité de mesure que Pline auroit appliqué la dénomination de *jugère*.

Quant à la coudée qui auroit servi à former la canne, si, comme il est permis de le supposer, l'usage du *dupondium* ou de la coudée Romaine étoit déjà introduit en Égypte du temps de Pline, cet auteur a pu croire que la canne d'arpentage dont on se servoit pour mesurer les terres de cette province, étoit composée de sept coudées Romaines.

Admettant cette conjecture, et prenant, pour la longueur de la coudée, le double du pied Romain de 0<sup>m</sup>,2926, tel que nous l'avons déduit du pied philétérien et des mesures prises sur des étalons antiques par l'abbé Barthélemy, le *dupondium* se seroit trouvé de 0<sup>m</sup>,5852; et la canne d'arpentage, de 4<sup>m</sup>,0964: le côté du jugère de Pline de vingt cannes de longueur auroit été, par conséquent, de 81<sup>m</sup>,928; et cette unité de mesure superficielle de 6712<sup>m</sup>,19 carrés, quantité qui, répétée huit fois, auroit produit 53697 mètres: or on sait que la surface de la base de la plus grande des pyramides est de 54135 mètres carrés; il n'y a donc qu'environ  $\frac{1}{7,5}$  de différence entre la valeur exacte de cette surface et l'expression que Pline en a donnée; ce qui confirme ce que nous avons dit ailleurs de l'exactitude de cet historien quand il parle des pyramides.

## SECTION IV.

*Des Mesures agraires des Égyptiens depuis la conquête des Arabes. — Résumé de ce Mémoire.*

LORSQUE les Arabes firent la conquête de l'Égypte, ils s'occupèrent peu de l'administration intérieure du pays: les impôts en grains que cette province avoit acquittés sous les empereurs de Constantinople, furent probablement diminués, puisque les motifs de cette exportation avoient cessé d'exister. Les nouveaux possesseurs de l'Égypte, ayant le pouvoir de mettre sur les produits de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce, des contributions arbitraires, laissèrent au peuple ses habitudes, et à la caste qui étoit restée jusqu'alors chargée de percevoir les tributs, la faculté de les répartir et de les lever comme elle le jugeroit convenable. Sous la domination Romaine, quelques agens venus d'Italie ou de Constantinople dirigèrent toujours l'administration des revenus de cette province (1). Les Arabes l'abandonnèrent entièrement aux Qobtes, qu'ils trouvèrent possesseurs de

*construxisse produntur. Tres verò factæ annis LXVIII et mensibus IV. Qui de iis scripserint, sunt Herodotus, Euhemerus, Duris Samius, Aristagoras, Dionysius, Artemidorus, Alexander Polyhistor, Buthorides, Antisthenes, Demetrius, Demoteles, Apion. Inter omnes eos non constat à quibus factæ sint, justissimo casu oblitteratis tantæ vanitatis auctoribus. Aliqui ex his prodiderunt, in saphanos et allium ac capras mille sexcenta talenta erogata. AMPLISSIMA OCTO JUGERA OBTINET SOLI, quatuor angulorum paribus intervallis, per octingentos*

*octoginta tres pedes singulorum laterum...* (Plin. *Hist. nativ.* lib. XXXVI, cap. 12.) Le jugère Romain contenoit, comme on sait, 28,800 pieds carrés; les huit jugères auroient été par conséquent de 230,400 pieds. Mais, suivant Pline, le côté de la base de la pyramide étoit de 883 pieds; sa surface étoit par conséquent de 789,689 pieds. Ce n'est donc ni en pieds ni en jugères Romains que Pline a donné les dimensions de la grande pyramide.

(1) De l'administration de l'Égypte sous les Romains, par M. L. Reynier, 2<sup>e</sup> partie, chap. 4.

l'ancien cadastre; et c'est probablement à dater de cette époque que ceux-ci ont commencé à exercer l'influence qu'ils ont su conserver jusqu'à présent, en se rendant en quelque sorte les fermiers de l'Égypte, dont ils exploitent les revenus pour leur propre compte, sous la condition tacite de fournir aux maîtres de ce pays, quand la demande leur en est faite, les sommes nécessaires à leurs besoins ou à l'entretien de leur luxe.

On compte cependant parmi les califes quelques hommes qui voulurent entrer dans les détails de l'administration de l'Égypte. On cite particulièrement le calife Al-Mamoun, qui introduisit l'usage d'une nouvelle coudée appelée *coudée noire* (1). Il est constant que cette coudée se retrouve dans le nilomètre actuel de Roudah (2). Mais, quoique quelques auteurs Arabes annoncent que l'emploi en avoit été ordonné pour l'arpentage des terres, on ne s'en sert plus aujourd'hui; on pourroit même tirer la preuve qu'elle n'y a jamais été employée, de ce que, suivant un auteur de cette nation cité par Golius, la canne ou *qassâb* des arpenteurs étoit composée de sept coudées noires et un neuvième. Il est évident, en effet, que si la coudée noire avoit servi à former une canne d'arpentage, elle y auroit été comprise un nombre exact de fois. En disant que la canne étoit composée de sept coudées noires et un neuvième, on a voulu faire connoître la longueur de cette canne à ceux auxquels l'usage de la coudée noire étoit familier, c'est-à-dire, aux Arabes venus de l'Asie.

Quoi qu'il en soit, il résulte toujours de ce passage que, du temps de l'auteur Arabe cité par Golius, la canne d'arpentage étoit de sept coudées noires et un neuvième. Or la coudée noire du nilomètre de l'île de Roudah est de  $0^m,5412$  (3), et, par conséquent, la canne est de  $3^m,848$ , ou, en nombre rond, de  $3^m,85$ .

Il n'est pas indiqué de combien de cannes étoit composé le côté du carré qui formoit l'unité de mesure agraire à cette époque; mais ce point va bientôt être éclairci.

Nous avons dit, dans notre Mémoire sur l'agriculture des Égyptiens, imprimé au Kaire en l'an 7, que l'on distinguoit en Égypte, sous le nom générique de *feddân*, deux unités de mesures agraires. Chacun de ces *feddân*, qui peut être

(1) *Notæ Jacobi Golii in Alferganum*, Amstelodami, 1669, pag. 75.

(2) Mém. sur le nilomètre d'Éléphantine, p. 44 et 45.

(3) J'ai fait voir, dans mon Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, comment Fréret, Bailly et Paucton ont été induits en erreur en confondant la coudée du Meqyâs de l'île de Roudah avec l'ancienne coudée Égyptienne, et dans quelle méprise ils sont tombés en supposant cette coudée du Meqyâs de vingt pouces six lignes du pied de France, tandis qu'elle n'est en effet que de vingt pouces. J'ai avancé, dans le même Mémoire, qu'avant l'expédition Française en Égypte aucun voyageur ne l'avoit mesurée exactement, et que, par conséquent, sa véritable longueur étoit restée inconnue jusqu'à l'époque de cette expédition. J'ai moi-même en cela commis une erreur que je dois rectifier ici. En effet, M. Fourmont, interprète du Roi pour les langues Orientales, rapporte dans

sa *Description historique et géographique des plaines d'Héliopolis et de Memphis*, publiée en 1755, qu'après avoir mesuré chaque *draa* ou coudée de la colonne du Meqyâs, il trouva pour chacun vingt pouces de France; ce qui est parfaitement conforme avec les mesures qui en ont été prises par les membres de l'Institut d'Égypte. Cependant l'illustre auteur de l'Astronomie moderne, publiée pour la première fois en 1775, a persisté dans l'opinion erronée de Richard Cumberland et de Fréret, qui attribuoient vingt pouces six lignes de longueur à la coudée nilométrique actuelle. Cette erreur de Bailly proviendrait-elle de ce qu'il ne connoissoit pas le mémoire de Fourmont! ou bien y auroit-il été entraîné parce que l'usage d'une coudée antique de vingt pouces six lignes s'accordoit mieux que l'usage d'une coudée de vingt pouces avec son système sur l'existence de l'ancien peuple auquel il faisoit remonter l'origine de nos connoissances!

labouré en deux jours, est un carré de vingt cannes de côté, et de quatre cents cannes ou *qassâb* superficielles; mais la longueur de la canne, qui est toujours exprimée en coudées du pays ou *pik beledy*, varie pour l'un et pour l'autre (1).

Dans les relations de particulier à particulier, les cultivateurs font usage d'une canne de six *pik beledy* et deux tiers.

Dans les relations des particuliers avec les Qobtes et les arpenteurs du fisc, ceux-ci font usage d'une canne de six *pik beledy* et un tiers, c'est-à-dire, qui est d'un tiers de *pik* plus courte que la canne des cultivateurs.

Cela posé, le *pik beledy* étant de 0<sup>m</sup>,5775, comme l'a trouvé M. Costaz (2), il s'ensuit que la canne du grand feddân est de 3<sup>m</sup>,85; et la canne du feddân des Qobtes, de 3<sup>m</sup>,6575. En examinant successivement ces deux unités de mesure, on remarque d'abord que la canne du grand feddân est précisément la même que celle qui étoit composée de sept coudées noires et un neuvième; d'où il suit qu'à l'époque où le calife Al-Mamoun institua la coudée noire, on employoit pour l'arpentage des terres la même canne ou *qassâb* que l'on emploie aujourd'hui, et que le côté du feddân étoit, comme aujourd'hui, composé de vingt de ces cannes de 3<sup>m</sup>,85 de longueur chacune. L'unité de mesure agraire dont il s'agit est, par conséquent, de 5929 mètres superficiels, c'est-à-dire, précisément égale aux dix socarions de Héron (3).

Nous avons fait voir de plus que le *pik beledy* étoit la coudée Romaine légèrement altérée (4). Les six *pik* deux tiers dont se forme la *qassâb* du grand feddân, ne sont donc autre chose que les six coudées Romaines et deux tiers qui, avant le règne d'Héraclius, avoient été substituées aux six coudées Égyptiennes et deux tiers dont la canne d'arpentage avoit été formée dans les premiers temps de l'occupation de l'Égypte par les Romains, lorsqu'ils y introduisirent leur double jugère.

La mesure agraire composée de dix socarions, laquelle, au rapport de Héron, devoit recevoir cinq *modii* Égyptiens, se retrouve donc conservée sans la moindre altération dans le grand feddân. Nous allons montrer que le même rapport qui existoit autrefois entre cette unité de mesure agraire et la quantité de semence qu'elle recevoit, existe encore aujourd'hui.

D'après tous les renseignemens que j'ai recueillis en une multitude de lieux depuis Alexandrie jusqu'à Syène, il faut, pour ensemercer un feddân de terre, un demi-ardeb de froment (5). Le mot *ardeb*, que les Romains traduisirent par *artaba*, a été appliqué en Orient, dès la plus haute antiquité, à signifier non pas un volume fixe et déterminé, mais en général une mesure de capacité destinée à mesurer les grains et autres matières sèches (6). Sa capacité varioit dans les

(1) Voyez le Mémoire sur l'agriculture et le commerce de la haute Égypte, lu à l'Institut du Kaire, les 21 brumaire, 1.<sup>er</sup> et 21 frimaire de l'an 8, et publié dans la Décade Égyptienne, tom. III, pag. 42.

(2) Voyez l'Annuaire calculé pour le méridien du Kaire en l'an 8, pag. 46.

(3) Voyez ci-dessus, pag. 344.

(4) Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, section VI, pag. 43.

(5) Mémoire sur le commerce et l'industrie de la haute Égypte. (Décade Égyptienne, tom. III, pag. 47.)

(6) La détermination de l'*ardeb* Égyptien a fort embarrassé les métrologues par la difficulté qu'ils ont trouvée à accorder entre eux les divers passages dans lesquels

systèmes métriques des différens peuples. Voilà pourquoi les métrologues ont distingué l'ardeb des Mèdes, celui des Perses et celui des Égyptiens.

Aujourd'hui, l'ardeb de blé de la haute Égypte, tel qu'on l'expose en vente sur les marchés, et tel qu'on en fait usage pour les semences, pèse, suivant des épreuves très-exactes faites au Kaire par nos collègues MM. Champy, Conté et Desgenettes, deux cent soixante-quatre livres, poids de marc (1) : ainsi le poids du demi-ardeb est de cent trente-deux livres; or la livre Romaine, conformément à l'évaluation que de Romé de l'Isle en a donnée (2), pèse dix onces quatre gros : les cent trente-deux livres de France, poids du demi-ardeb, équivalent donc à deux cents livres Romaines, c'est-à-dire, précisément au poids des cinq *modii* Égyptiens que l'on ensemençoit sur le feddân de 5929 mètres.

Nous allons maintenant examiner le *feddân* des Qobtes : il est composé, comme les autres mesures, de quatre cents cannes superficielles. La longueur de la canne est de six *pik beledy* et un tiers, ou de 3<sup>m</sup>,658; ce qui donne pour la surface du feddân 5352 mètres carrés.

La double aroure, qui est le dixième de la base de la grande pyramide, est de 5413 mètres, d'où l'on voit qu'elle ne diffère que de 61 cannes carrées du feddân des Qobtes. Ainsi il est évident que ce feddân n'est que la double aroure antique altérée d'environ la quatre-vingt-dixième partie de sa surface, altération très-peu sensible, et qui d'ailleurs ne provient peut-être que de celle de la coudée Romaine,

il est question de cette unité de mesure. Cela vient de ce qu'ils n'ont point fait assez d'attention à la grande généralité de cette dénomination, ni aux époques différentes auxquelles les passages dont il s'agit doivent se rapporter.

Les revenus en blé que Ptolémée Philadelphie retiroit de l'Égypte, s'élevoient, suivant S. Jérôme, à quinze cent mille ardeb, dont chacun étoit égal à trois boisseaux Romains et un tiers. *Ita ut Ptolemæus Philadelphus de Ægypto per singulos annos quatuordecim millia et octoginta talenta argenti acceperit, et frumenti artabas (quæ mensura tres modios et tertiam modii partem habet) quinquies et decies centena millia.* (Div. Hieronymi Comm. in Danielen, cap. xi.)

Ce rapport de l'ardeb d'Égypte au *modius* Romain est le même que celui qui est donné par Rhemnius Fannius dans les vers suivans :

*Est etiam terris quas advena Nilus inundat,  
Artaba : cui superat modii pars tertia post tres,  
Namque decem modis expletur artaba triplex.*

Remarquons qu'il est ici question d'une unité de mesure de capacité employée sous les Ptolémées, et dont les Romains trouvoient l'usage établi lorsqu'ils s'emparèrent de l'Égypte.

Lorsqu'ils voulurent y introduire leurs propres mesures, ils sentirent bien qu'il falloit d'abord éluder les obstacles que les préjugés et les habitudes populaires pouvoient apporter à cette introduction. Ils concilièrent donc, pour ainsi dire, les deux systèmes, en substituant à l'ancien ardeb, dont ils conservèrent la dénomination, une nouvelle unité de mesure de capacité qui contient en même temps un nombre exact d'ardeb Égyptiens et de *modii* Romains, et qui en fut en même temps le mul-

tiple le plus simple. Ils n'eurent qu'à suivre en cela l'indication donnée par le vers de Fannius :

..... decem modis expletur artaba triplex.

On eut donc un ardeb de dix *modii* Romains ou de cinq *modii* Égyptiens, que l'on ensemençoit sur l'unité de mesure agraire de Héron. C'est l'ardeb Égyptien de Galien, et de l'auteur Grec anonyme cité par George Agricola :

*Ἡ κίρυσια ἀρτάβα ἕξει μῶδιος ἑ.  
Ægyptia artaba habet modios quinque.*

(Hippocratis et Galeni Operum collectio, tom. XIII, p. 977. Georg. Agricol. De ponderibus et mensuris, p. 146.)

En doublant cette unité de mesure, on obtint encore un ardeb double, c'est-à-dire, de vingt *modii* Romains. C'est celui qui étoit en usage du temps de S. Jérôme. *Artaba mensura Ægyptia est, faciens modios viginti.* (Div. Hieronymi Comm. in Isaiam, cap. v.)

Si les deux passages des Commentaires de S. Jérôme sur le onzième chapitre de Daniel et le cinquième d'Isaïe paroissent se contredire au premier aperçu, c'est que, dans l'un, il désigne l'ardeb tel qu'il étoit sous les princes Grecs, tandis que, dans l'autre, il le désigne tel que les Romains l'avoient modifié de son temps pour l'intercaler en quelque sorte dans leur propre système métrique. Cet ardeb de vingt *modii* Romains, ou de dix *modii* Égyptiens, est, au reste, l'ardeb actuel : ainsi il reste constant que cette unité de mesure n'a subi aucune altération depuis environ quinze cents ans.

(1) Rapport sur la fabrication du pain, adressé au général en chef. (Décade Égyptienne, tom. III, pag. 129.)

(2) Métrologie, ou Tables pour servir à l'intelligence des poids et mesures des anciens, par M. de Romé de l'Isle, pag. 35, 40, &c.

qui, pour donner une canne d'arpentage de 3<sup>m</sup>,675, précisément égale à celle de la double aroure antique (1), devoit être de 0<sup>m</sup>,5800 ou de deux millimètres et demi plus longue que le *pik beledy* actuel, qui est, comme on sait, de 0<sup>m</sup>,5775.

Dans une recherche de la nature de celle qui nous occupe, il faut considérer que, pour être fondé à conclure que l'usage d'une unité de mesure antique s'est conservé jusqu'à présent, il n'est pas nécessaire d'arriver à une identité parfaite dans les expressions de la mesure antique et de la mesure moderne : car une multitude de causes peuvent avoir altéré les anciennes mesures ; et l'on n'est pas tellement sûr des étalons qui servent de base aux calculs, que l'on puisse répondre de leur véritable longueur à  $\frac{1}{1000}$  ou même à  $\frac{1}{100}$  près. Il y a chez les nations modernes, où l'on prend beaucoup plus de soins à l'étalonnage des mesures, des exemples d'altérations aussi considérables (2).

Ce que nous venons de dire prouve évidemment que la double aroure antique s'est conservée dans le feddân des Qobtes, tandis que le feddân usité parmi les cultivateurs est l'unité de mesure agraire définie par Héron, sur laquelle on doit ensemercer cinq *modii* Égyptiens du poids de deux cents livres Romaines équivalentes à un demi-ardeb d'aujourd'hui.

Il nous paroît, au surplus, facile d'expliquer comment ces deux anciennes unités de mesure ont été conservées par deux classes distinctes des habitans actuels de l'Égypte. Les cultivateurs de cette contrée descendent, pour la plupart, des tribus d'Arabes qui sont venues s'y établir à différentes époques : elles y ont été attirées, parce que sa fertilité leur assuroit des ressources que ne pouvoient leur procurer les régions incultes et stériles dont elles étoient originaires. Ces Arabes pasteurs n'avoient aucun système métrique applicable à l'arpentage des terres : ainsi ils adoptèrent naturellement les procédés de mesurage et les mesures agraires qu'ils trouvèrent établis en Égypte, lorsqu'ils l'enlevèrent aux Romains ; et comme le feddân de Héron y étoit la seule mesure légale, ils durent en conserver l'usage par la seule raison qu'ils n'avoient à lui substituer aucune autre mesure qui leur fût propre et avec laquelle ils fussent familiarisés.

Quant aux Qobtes, on sait que ces descendans de l'ancienne caste sacerdotale sont restés jusqu'à présent dépositaires des registres cadastraux de l'Égypte ; et comme ces registres remontent à une haute antiquité, et que l'étendue des différens territoires y est indiquée en mesures Égyptiennes ou en anciennes aroures, il est tout simple que ces agens du fisc aient continué de s'en servir. D'un autre côté, la canne d'arpentage de *sept coudées de sept palmes* chacune est un instrument de mesurage si facile à fabriquer sans le secours d'aucune mesure portative (3), que

(1) Voyez ci-dessus, pag. 332.

(2) « On ne doit point s'étonner si l'on trouve quelque différence dans l'examen que l'on fait de ce qui nous reste des anciens, pour en conclure la grandeur du pied antique Romain, puisqu'il n'y a pas long-temps qu'à Paris les architectes et les maçons se servoient encore d'un pied qui étoit plus grand d'une ligne environ que celui qui est au Châtelet, par rapport à la toise qui sert d'étalon pour toutes nos mesures. » (Comparaison du pied antique Romain à celui du Châtelet de

Paris, avec quelques remarques sur d'autres mesures, par M. de la Hire, *Mémoires de l'Académie des sciences*, an 1714.)

(3) Pour fabriquer sur-le-champ une canne d'arpentage, les Qobtes ainsi que les Arabes des campagnes de l'Égypte commencent par appliquer le long du roseau qu'ils destinent à cet usage l'un des avant-bras et la main étendue, en appuyant le coude et l'extrémité du roseau sur un obstacle solide. Ils tiennent le roseau de l'autre main, les quatre doigts fermés, en touchant du dernier doigt trans-

l'adoption de cette canne et du feddân qui en dérive, devoit naturellement se conserver parmi les arpenteurs des campagnes.

Au reste, le *feddân* des cultivateurs, comme celui des Qobtes, se divise en vingt-quatre parties, dont chacune, appelée *qirât*, contient seize cannes superficielles et deux tiers. En considérant que cette superficie du *qirât* n'est point une partie aliquote du feddân ou de la double aroure de quatre cents cannes, on est fondé à présumer que, dans son origine, cette unité de mesure agraire ne fut point ainsi divisée : mais, le double jugère ou l'hérédie des Romains, qui se composoit, comme on sait, de vingt-quatre parties appelées *onces*, ayant été, pendant un temps, substitué à l'ancienne aroure Égyptienne, on se familiarisa d'autant plus promptement avec cette division duodécimale de la mesure agraire, qu'elle présente en effet plus de facilité pour les opérations usuelles du partage des terres, de sorte qu'on la conserva dans le nouveau feddân de Héron, où elle s'est perpétuée jusqu'à présent.

Outre les deux unités de mesures agraires qui viennent d'être définies, l'intérêt des propriétaires d'un assez grand nombre de villages de la basse Égypte a fait prévaloir l'usage de certaines mesures locales qui portent aussi la dénomination de *feddân*, et qui sont des portions plus ou moins grandes de la mesure légale des Qobtes et des cultivateurs de la haute Égypte. On en distingue de douze, de quatorze, de quinze, de dix-huit et de vingt *qirât* : comme les terres les plus voisines du Nil et des canaux qui traversent le Delta, sont plus faciles à cultiver que celles qui en sont plus éloignées, le feddân de mesure locale est, en général, d'une moindre étendue près du Nil qu'à une grande distance de ce fleuve. Il est certain, au reste, que les propriétaires et leurs intendans qui ont usurpé le droit d'altérer la mesure légale, modifient à volonté le feddân usité sur les terres qu'ils possèdent, de sorte que le feddân peut devenir tantôt plus grand et tantôt plus petit, suivant les dispositions du propriétaire à favoriser plus ou moins les intérêts des cultivateurs.

Ces divers *feddân* du Delta dérivent, comme on voit, de celui de la haute Égypte, dont ils ne sont que des parties déterminées. Mais on trouve dans le territoire de Damiette l'usage d'un feddân particulier qui n'a rien de commun avec ceux-ci, et dont l'origine est évidemment différente ; c'est un rectangle de vingt-quatre cannes de longueur sur dix-huit de large, formant une superficie de quatre cent trente-deux cannes (1). Il est aussi divisé en vingt-quatre *qirât* ; et par la composition de ses facteurs, il est aisé de voir que l'intention a été de composer le *qirât* d'un nombre entier de cannes : ce qui prouve qu'à l'époque où l'usage de ce feddân fut établi, la division duodécimale de l'unité de mesure agraire étoit déjà introduite

versal de cette main l'extrémité du plus long doigt de la première ; ce qui donne déjà une unité de mesure composée d'une coudée naturelle et d'un travers de main, c'est-à-dire, une coudée septénaire. Ils reportent au-delà de cette poignée, en appuyant le coude au-dessus, le premier avant-bras et la main étendue ; ils saisissent une seconde fois le roseau de l'autre main sans laisser d'in-

tervalle entre les deux, et ainsi sept fois de suite jusqu'à l'autre extrémité de la canne ; procédé analogue à celui par lequel nous avons expliqué ailleurs l'origine de la coudée de sept palmes. (Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine, pag. 13.)

(1) Décade Égyptienne, tom. I.<sup>re</sup>, pag. 230 (Kaire an 7).

en Égypte, c'est-à-dire que cette époque est postérieure à celle de l'introduction du jugère Romain dans cette contrée.

La canne employée pour mesurer le feddân de Damiette en fournit une preuve non moins péremptoire. La longueur de cette canne n'est point en effet de 3<sup>m</sup>,85 ou de 3<sup>m</sup>,65, comme celle du feddân des cultivateurs de la haute Égypte, ou des Qobtes ; elle est de 3<sup>m</sup>,99, équivalens à très-peu près à sept coudées Romaines ou à six coudées de Constantinople.

Cette origine moderne du feddân de Damiette trouve au surplus une explication naturelle dans la formation récente de cette portion de l'Égypte. Semblable à toute la partie septentrionale du Delta, c'est une alluvion du Nil, qui n'a été mise en culture que depuis un petit nombre de siècles. Les villages nouveaux qui couvrent ce territoire, ne se trouvent point compris dans les registres de l'ancien cadastre, où l'étendue des villages de la haute Égypte est encore indiquée en mesures antiques : on a employé, pour mesurer ceux du territoire de Damiette, les unités de mesures plus modernes qui étoient usitées dans le pays, lorsque ces nouvelles alluvions ont été mises pour la première fois en culture. Il est même à remarquer que les impôts auxquels ces nouveaux terrains sont assujettis, ont une autre base que ceux que l'on retire du reste de l'Égypte.

Après ce que nous venons d'exposer sur les mesures agraires de cette contrée, il nous est aussi facile de tracer l'histoire de ces mesures superficielles, qu'il nous l'a été de tracer celle des mesures de longueur dans notre Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine.

L'unité de mesure agraire, égale à la surface de terrain qu'une paire de bœufs est capable de labourer dans un jour, fut d'abord un carré de cent coudées de côté.

Afin d'abrèger les opérations du mesurage, on substitua à cette surface celle qu'une paire de bœufs peut labourer en deux jours, et on la mesura avec une canne longue de sept coudées septénaires, instrument qu'il étoit facile de se procurer, et dont on pouvoit déterminer sur-le-champ la longueur par un procédé simple et naturel, que nous avons décrit.

La double aroure, ou feddân antique, étoit un carré de vingt cannes de côté. On le retrouve formant exactement le dixième de la superficie de la base de la grande pyramide.

Les Égyptiens conservèrent cette unité de mesure sous les Ptolémées, qui ne crurent pas devoir modifier les usages d'un peuple qu'ils avoient quelque intérêt de ménager, et au milieu duquel ils avoient fixé leur séjour.

Lorsque les Romains eurent fait la conquête de l'Égypte, et qu'ils eurent assujetti ce pays à une redevance annuelle dont une partie étoit acquittée en blé et autres grains que l'on transportoit en Italie, ils introduisirent en Égypte leur propre jugère ; et il paroît que, pour l'assiette de l'impôt, ils suivirent ce qui avoit eu lieu dans les autres provinces tributaires.

L'unité de mesure agraire continua cependant d'être un carré de vingt cannes de côté : mais cette canne, au lieu d'être de sept coudées, comme elle avoit été jusqu'alors, fut réduite à six coudées deux tiers.

La fertilité de l'Égypte permettoit d'y semer sur un jugère moins de grains qu'on n'en semoit en Italie sur la même surface, et l'on retiroit d'une même quantité de semence un produit plus grand; ce qui s'opposoit à ce que l'on comparât ces deux jugères, tant pour les frais de culture que pour les produits de la récolte.

On crut alors devoir substituer au jugère Romain qui avoit été introduit en Égypte, une mesure de surface qui reçût précisément la même quantité de semence que le jugère Romain. C'est le feddân des cultivateurs, dont Héron nous a donné la première définition.

A cette époque, les coudées sacrées avoient été détruites, et l'on ne faisoit plus usage en Égypte que de la coudée Romaine. Ce feddân de Héron continua d'être un carré de vingt cannes de côté, et la canne resta composée de six coudées Romaines et deux tiers, de même que six coudées Égyptiennes et deux tiers avoient formé la canne dont on s'étoit servi pour mesurer en Égypte le jugère du Latium, analogie qui rendit plus facile et plus praticable parmi le peuple l'adoption de la coudée Romaine.

Cependant les registres où se trouvoient indiqués le nombre des villages de l'Égypte, l'étendue de leurs territoires respectifs, et la division des propriétés particulières, restèrent, sous les Grecs, entre les mains de ceux des prêtres Égyptiens qui faisoient les fonctions d'écrivains et d'arpenteurs, lesquels continuèrent, en employant leurs anciens procédés, d'asseoir l'impôt et d'en percevoir le produit.

Lorsque les lois des empereurs de Constantinople eurent obligé tous les habitans de l'Égypte à embrasser le christianisme, les prêtres Égyptiens, ou plutôt les restes de l'ordre sacerdotal, qui se réduisoient alors à ceux dont les fonctions étoient utiles au Gouvernement pour l'assiette et la perception de l'impôt, se conformèrent à ces lois : mais, conservant toujours le cadastre de cette province, ils maintinrent, dans une corporation qu'ils formèrent, leurs anciens procédés de mesurage et la pratique des opérations dont leurs ancêtres s'étoient occupés exclusivement. Ils perpétuèrent ainsi parmi eux l'usage de l'ancienne unité de mesure agraire, dont la canne avoit sept coudées septénaïres, et dont vingt cannes formoient le côté.

Après la conquête de l'Égypte par les Arabes, il ne fut rien changé à cet état de choses; et quoique l'on ait dit que quelques califes substituèrent à la coudée Romaine en Égypte la coudée noire pour les opérations de l'arpentage, on n'y reconnoît aucune mesure agraire qui ait cette dernière coudée pour racine : on ne l'a retrouvée jusqu'ici que dans le nilomètre qu'Al-Mamoun et son successeur Al-Mutéouakkel firent ériger à la pointe de l'île de Roudah.

Les Arabes, les Mamlouks et les Turcs, trop occupés de guerres, et dédaignant les détails de l'administration intérieure du pays dont ils se sont successivement rendus maîtres, ont laissé les fonctions d'arpenteurs et d'écrivains entre les mains des Qobtes, et ceux-ci ont continué de les exercer en suivant d'anciennes pratiques que la tradition leur a conservées, et qu'ils maintiendront d'autant plus long-temps, que leur religion et leurs mœurs les éloignent de tous

# 356 MESURES AGRAIRES DES ANCIENS ÉGYPTIENS.

les usages qu'ils n'ont point reçus de leurs pères. Caractérisés encore aujourd'hui par la même aversion pour les étrangers que les anciens Égyptiens manifestaient, les Qobtes, méprisés des nouveaux dominateurs de l'Égypte, n'en restent pas moins les seuls possesseurs du cadastre de cette contrée, les seuls répartiteurs et percepteurs de l'impôt, les seuls, en un mot, qui soient restés revêtus jusqu'à présent de certaines fonctions qui étoient réservées exclusivement autrefois à une classe d'individus compris dans l'ordre sacerdotal.

## TABLEAU

### DES MESURES AGRAIRES DE L'ÉGYPTE,

*Depuis leur origine jusqu'à ce jour.*

|                                                       |                        |                                                           |                         |
|-------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>I. Aroure primitive.</b>                           |                        | <b>IV. Socarion de Héron.</b>                             |                         |
| Coudée.....                                           | 0 <sup>m</sup> ,525.   | Coudée.....                                               | 0 <sup>m</sup> ,5270.   |
| Canne de 5 coudées.....                               | 2 <sup>m</sup> ,625.   | Spithame royal.....                                       | 0 <sup>m</sup> ,2635.   |
| Côté de l'aroure de 20 cannes.....                    | 52 <sup>m</sup> ,50.   | Orgyie de 9 spithames royaux 1/4.....                     | 2 <sup>m</sup> ,4351.   |
| Surface de l'aroure de 400 cannes.....                | 2756 <sup>m</sup> ,00. | Côté du socarion de 10 orgyies.....                       | 24 <sup>m</sup> ,3510.  |
| Surface de la double aroure.....                      | 5512 <sup>m</sup> ,00. | Surf. <sup>ce</sup> du socarion qui recevoit 1/2 modius.. | 592 <sup>m</sup> ,9710. |
| <b>II. Double Aroure de la grande Pyramide.</b>       |                        | <b>V. Feddân actuel des Cultivateurs.</b>                 |                         |
| Coudée.....                                           | 0 <sup>m</sup> ,525.   | Pik beledy.....                                           | 0 <sup>m</sup> ,5775.   |
| Canne de 7 coudées.....                               | 3 <sup>m</sup> ,675.   | Canne de 6 pik beledy 2/3.....                            | 3 <sup>m</sup> ,8500.   |
| Côté de la double aroure de 20 cannes...              | 73 <sup>m</sup> ,57.   | Côté du feddân de 20 cannes.....                          | 77 <sup>m</sup> ,00.    |
| Surface de la double aroure de 400 cannes.            | 5413 <sup>m</sup> ,00. | Surface du feddân de 400 cannes.....                      | 5929 <sup>m</sup> ,00.  |
| <b>III. Double Jugère Romain introduit en Égypte.</b> |                        | <b>VI. Feddân actuel des Qobtes.</b>                      |                         |
| Coudée.....                                           | 0 <sup>m</sup> ,5270.  | Pik beledy.....                                           | 0 <sup>m</sup> ,5775.   |
| Canne de 6 coudées 2/3.....                           | 3 <sup>m</sup> ,5133.  | Canne de 6 pik beledy 1/3.....                            | 3 <sup>m</sup> ,6580.   |
| Côté du double jugère de 20 cannes.....               | 70 <sup>m</sup> ,2600. | Côté du feddân de 20 cannes.....                          | 73 <sup>m</sup> ,1600.  |
| Surface du double jugère de 400 cannes..              | 4937 <sup>m</sup> ,00. | Surface du feddân de 400 cannes.....                      | 5353 <sup>m</sup> ,00.  |